



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite)	
Discours de M. de Guiringaud (France)	159
Allocation de M. Rodrigo Carazo, président du Costa Rica	165
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite)	
Discours de M. Montes (Argentine)	170
Discours de M. Olewale (Papouasie-Nouvelle-Guinée)	174
Discours de M. Forlani (Italie)	177
Discours de M. Rallis (Grèce)	180
Discours de M. van der Klaauw (Pays-Bas)	183
Discours de M. Anaya (Bolivie)	187
Discours de M. Quintana (Nicaragua)	191

Président : M. Indalecio LIEVANO (Colombie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. DE GUIRINGAUD (France) : Monsieur le Président, il m'est agréable de saluer en vous le représentant d'un continent avec lequel, à travers sa latinité, nous nous reconnaissons d'anciennes et toujours vivantes affinités. Je veux saluer aussi l'historien, l'économiste, l'homme politique dont la formation et l'expérience seront certainement précieuses pour la conduite de nos travaux. Je vous souhaite, je vous souhaite un plein succès et je vous assure de notre entière coopération.

2. En rappelant les éminentes qualités de notre secrétaire général et en rendant hommage à son dévouement infatigable, je ne sacrifie nullement à une sorte de rituel. Il est simplement normal que soit reconnue publiquement la dette exceptionnelle que lui doit la communauté internationale et que nous lui disions, une nouvelle fois, combien nous lui sommes reconnaissants de servir avec tant de sagesse, de passion, d'énergie et de compétence les objectifs de notre organisation.

3. Il y a un an, de cette même tribune¹, je constatais que la situation du monde n'était ni bonne, ni rassurante. Les événements survenus depuis 12 mois n'incitent guère, hélas, à modifier ce jugement. Les principaux foyers de tension demeurent; d'autres sont apparus; d'autres, encore, sont réapparus. Les déséquilibres économiques et les inégalités persistent et parfois même s'aggravent. Si les principes dont s'inspire notre charte ne sont pas contestés, force est bien

d'admettre que leur application reste insuffisante. Enfin, les droits de l'homme subissent toujours de nombreuses atteintes.

4. Ce constat peut paraître sévère; il ne se veut pas pessimiste. L'Organisation des Nations Unies est aujourd'hui représentative de la quasi-totalité de la communauté mondiale. Elle vient encore de s'élargir par l'admission des Îles Salomon, que nous nous plaçons à saluer. Comme l'y invitent les liens multiples qu'elle entretient depuis fort longtemps avec la région du Pacifique, la France souhaite entretenir avec ce nouvel État les meilleures relations.

5. En se rapprochant toujours plus de l'universalité, notre organisation prend un poids croissant dans les affaires du monde. Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies et intégrant pleinement dans sa propre philosophie politique ses objectifs et ses principes, la France se félicite de cette évolution. Comme elle l'a montré, cette année même, elle est prête à s'associer directement aux efforts de notre organisation en faveur de la paix. En effet, plus que jamais, elle est convaincue de la valeur des actions collectives et de la nécessité d'une authentique coopération internationale, sans laquelle notre quête de paix et de prospérité serait illusoire.

6. Cette politique, la France la met en oeuvre, au premier chef, dans son environnement naturel, l'Europe. Avec ses huit partenaires, elle poursuit l'oeuvre entreprise depuis plus de 20 années pour construire une communauté prospère et pacifique, en mesure d'affirmer sa contribution à la vie internationale. Le Président en exercice de la Communauté vous a exposé, hier, nos vues sur les principaux problèmes dont notre assemblée se saisira au cours de cette session [voir 8^e séance, par. 135 à 200]. Il a exprimé notre détermination commune d'engager l'évolution de nos peuples vers un cours plus raisonnable et plus généreusement ouvert sur le monde. Les nombreux pays de tous les continents, qui sont associés à notre communauté, comme ceux, tout proches, qui se préparent à y adhérer, savent la volonté qui soutient cette orientation; ils en connaissent le prix et ils en mesurent la difficulté dans la situation économique actuelle.

7. Au-delà de cet horizon des Neuf, la France applique en Europe les principes de la détente qu'elle a contribué à dégager et auxquels elle demeure profondément attachée. Quelles qu'en soient les vicissitudes ou les accrocs, cette politique demeure la seule raisonnable. Elle exige donc d'être poursuivie et approfondie dans toutes les dimensions que lui reconnaît l'Acte final d'Helsinki². Elle exige aussi d'être étendue ailleurs dans le monde, tant il est vrai que

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières, 10^e séance, par. 153 à 214.

² Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1^{er} août 1975.

des régions extérieures à l'Europe ne sauraient devenir un objet ou un enjeu de confrontation entre les principales puissances, sans que le processus même de la détente en soit atteint.

8. Ayant, depuis longtemps, noué sans réticence des liens avec des nations européennes aux régimes sociaux différents du sien, mon pays affirme son attachement à la coopération avec l'Union soviétique et avec les pays de l'Europe orientale. De la même manière, il se félicite des relations qu'il développe avec la République populaire de Chine; il entend leur donner toute la mesure qu'appellent les dimensions physiques, humaines et politiques de ce grand pays.

9. "Maintenir la paix et la sécurité internationales", tel est le premier objectif que la Charte assigne à nos Etats. Or, plus encore que l'an passé, des tensions persistantes ou des conflits en cours mettent en danger la paix internationale. Nous les avons tous à l'esprit: ils se situent surtout au Moyen-Orient, en Afrique et dans la péninsule indochinoise. Le texte sur le maintien de la paix dont mon collègue de la République fédérale d'Allemagne, au nom de la Communauté européenne, a exposé le projet [A/SPC/33/L.19] mérite de retenir toute votre attention, car il nous invite très opportunément à apporter à l'Organisation notre concours dans ce domaine essentiel de la sécurité collective. Les occasions — il faut hélas le déplorer — ne manquent pas.

10. Devant la crise provoquée par l'intervention israélienne au Sud-Liban, mon gouvernement a décidé, en mars dernier, de participer à la FINUL. En mettant un contingent à la disposition de l'Organisation, il a fourni une manifestation concrète de son attachement — souvent réaffirmé, à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de ce pays ami et de son appui aux efforts du président Sarkis pour asseoir l'autorité de l'Etat et réconcilier les communautés libanaises. Qui ne voit qu'un Liban libre et uni constitue un élément indispensable à l'équilibre de toute la région? Mais qui ne voit aussi que sa tradition de liberté et d'ouverture l'expose plus que tout autre à subir le choc des tensions et des crises qui l'entourent et le pénètrent?

11. Il était donc légitime que la communauté internationale apportât aux Libanais, déjà si durement éprouvés, un témoignage direct de soutien, au lendemain de l'occupation du Sud-Liban par les forces armées israéliennes. L'opération engagée par les Nations Unies n'a malheureusement pas encore atteint tous les objectifs qui lui étaient fixés. Si le retrait des forces israéliennes a été obtenu, celles-ci continuent d'apporter ouvertement leur appui aux éléments réfractaires qui, refusant de se soumettre à l'autorité libanaise légitime, entretiennent la tension par de dangereux harcèlements. La sécurité n'a pas encore pu être rétablie sur l'ensemble de la zone en raison, notamment, de l'impossibilité où se sont trouvés les contingents de la Force de se déployer aux abords de la frontière.

12. Quant à la restauration de l'autorité du Gouvernement de Beyrouth, les obstacles auxquels elle se heurte ne sont pas ceux que la FINUL a la vocation ou les moyens de surmonter. Celle-ci ne peut se substituer à lui dans l'exercice de sa souveraineté. Si elle use — et il faut lui rendre hommage, car les difficultés de la tâche sont sans

précédent pour une opération menée par notre organisation — si elle use, donc, de toutes les ressources dont elle dispose, dans le cadre de son mandat, il ne lui revient pas de faire la loi, ni d'imposer un règlement dont la mise en oeuvre requiert aussi la coopération de forces extérieures à sa zone d'action.

13. La FINUL serait cependant détournée de son objectif véritable si la protection qu'elle assure permettait au *statu quo* de se perpétuer et aux parties de camper sur leurs intransigeances, sourdes aux épreuves infligées aux populations et aveugles aux périls qu'entretient l'abcès. Telle a été la signification de la résolution 434 (1978) du Conseil de sécurité, qui a, le 18 septembre dernier, renouvelé le mandat de la Force pour quatre mois. La stabilité de la région exige que des mesures soient prises sans tarder pour restaurer l'autorité et la souveraineté libanaises et tous ceux qui le comprennent trouveront un encouragement dans la prolongation de ce mandat. Mais la limitation de celui-ci doit servir d'avertissement à ceux qui entretiendraient l'illusion que la présence de la Force constituerait désormais une donnée permanente de la situation.

14. Je ne quitterai pas ce sujet du Liban sans marquer la préoccupation de mon gouvernement devant la persistance des tensions dans d'autres régions de ce pays et, en particulier, à Beyrouth; je tiens à rappeler une fois de plus notre position constante selon laquelle il ne peut exister de solution à la crise libanaise qui ne soit fondée sur le respect de l'unité, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de ce pays. Toute entreprise qui méconnaîtrait cette exigence serait vouée à l'échec, et prendrait le risque de détruire, avec elle-même, la cause qu'elle prétendrait servir.

15. La situation au Liban ne peut se dissocier de celle du Moyen-Orient dont cet Etat, plus que tout autre dans la région, subir le contre-coup. Après l'initiative historique du président Sadate, de l'Egypte, lorsqu'il s'est rendu à Jérusalem, à l'automne dernier, une situation nouvelle a été créée; l'ont reconnu ceux qui ont approuvé comme aussi ceux qui ont contesté. Chacun a perçu que l'enjeu n'était plus l'existence d'Israël, mais les modalités de sa coexistence avec les pays arabes.

16. De cette brèche ouverte dans le mur de méfiance qui séparait depuis 30 ans Israël et ses voisins, tout le parti espéré n'a pas été tiré: le processus amorcé l'hiver dernier s'est trop vite enrayé. Le président Carter, des Etats-Unis, a tenté de lui imprimer un nouvel élan et je rends hommage au courage et à la ténacité avec lesquels il s'est engagé personnellement dans l'entreprise de Camp David. Cette réunion, d'un style sans précédent, a entamé une nouvelle étape. A l'évidence, celle-ci comporte encore de grandes incertitudes. Mais, nous voulons espérer que, sous l'ombre des ambiguïtés, des précautions et des silences, les textes complexes adoptés par deux des parties directement concernées pourront être utilisés en vue de faire progresser le règlement nécessaire.

17. Pour que l'étape soit décisive et qu'elle conduise à la paix, il faut à nos yeux qu'elle ouvre la voie à un règlement d'ensemble conforme aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, auquel soient associées toutes les parties intéressées y compris les représentants du peuple palestinien. Ce règlement, je le rappelle, doit se

fonder sur le retrait des territoires occupés en 1967, sur la reconnaissance du droit des Palestiniens à disposer d'une patrie, sur la prise en considération des légitimes préoccupations de sécurité de tous les Etats de la région, dont naturellement Israël, ainsi que sur la reconnaissance réciproque des frontières et sur l'établissement progressif de relations pacifiques entre les Etats concernés. Seul le respect de ces principes peut conduire à la paix juste et durable à laquelle aspirent les peuples de la région.

18. A Chypre, nous déplorons que les efforts renouvelés de notre secrétaire général n'aient guère permis de sortir de l'impasse. Confirmer l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Chypre, restaurer la confiance entre les communautés exigent que celles-ci reprennent leurs conversations et qu'elles soient disposées à les mener sur une base raisonnable. Le fait accompli ne peut pas devenir la loi; les préalables ne peuvent pas conduire à la négociation. Mon pays est trop lié à cette partie de la Méditerranée pour ignorer ce qu'il y a de profond et d'ancré dans les préoccupations de chacune des parties; mais sa propre expérience historique lui fait mesurer ce que la volonté des dirigeants et des peuples peut transcender. C'est à cet élan qu'il les appelle et qu'il demeure prêt à les encourager.

19. L'Afrique a connu, cette année, de nouvelles épreuves sans qu'aient encore été réglés certains problèmes dont notre organisation est depuis trop longtemps saisie. L'un des berceaux de l'humanité, ce continent est entré dans une phase nouvelle de son histoire. Sans avoir encore fermement assuré leur équilibre intérieur, nombre d'Etats, récemment parvenus à l'indépendance, se trouvent aujourd'hui pris dans des rivalités qui ne sont pas les leurs, compromettant ainsi leurs chances dans le seul combat qui vaille, celui du développement.

20. En Rhodésie, l'évolution récente accroît les menaces. Le régime illégal de Salisbury continue de défier la communauté internationale. L'accord conclu, en mars dernier, entre Ian Smith et certains chefs nationalistes, en vue de promouvoir une solution dite interne, a accentué les divisions et avivé les tensions. Alors que l'application du plan anglo-américain élaboré l'an dernier³ aurait sans doute ouvert la voie à une indépendance acceptée du Zimbabwe, nous constatons aujourd'hui un développement des violences. Seules, des négociations directes entre tous les intéressés, sous l'égide de la puissance administrante, permettraient l'avènement pacifique d'un Zimbabwe indépendant. Mais le temps passe, les intransigeances se fortifient et l'orage menace. Il est grand temps d'entendre raison.

21. En renonçant à la mise en oeuvre du plan de règlement de la question de Namibie qu'elle avait accepté quatre mois auparavant, l'Afrique du Sud a ouvert une crise dont les conséquences pourraient être graves si le Gouvernement de Pretoria ne reconsidérerait pas la position qu'il a prise au défi de l'opinion internationale.

22. La France affirme de nouveau qu'il n'y a pas de différence essentielle entre les propositions de M. Waldheim

et le plan de règlement des cinq puissances. En voulant tirer argument de quelques adaptations qui n'en altèrent ni l'esprit ni les dispositions fondamentales, la République sud-africaine paraît chercher des prétextes pour se dérober. En accord avec ses partenaires occidentaux, la France a demandé que le Conseil de sécurité se réunisse au plus tôt afin d'adopter les propositions du Secrétaire général⁴.

23. Forte de l'adhésion des pays africains et, en premier lieu, de ceux de la ligne de front, consciente des souffrances du peuple namibien qui attend depuis trop longtemps que lui soit reconnu le droit à l'autodétermination, assurée, ainsi que ses quatre partenaires, de l'appui de la communauté internationale, la France adjure à nouveau l'Afrique du Sud, de la façon la plus solennelle, de ne pas s'engager dans une voie sans issue qui ne peut que la conduire à un isolement suicidaire. J'ajoute que l'indépendance de la Namibie ne sera effective que si elle est préparée en coopération avec la communauté internationale.

24. Dans la Corne du continent, théâtre l'an dernier de violents affrontements, la situation demeure préoccupante. Il est grand temps que la solution des différends opposant entre eux des Africains soit confiée aux seuls Africains, afin qu'ils recherchent les voies d'un règlement dans le cadre de leurs propres procédures. Il revient donc à l'Organisation de l'unité africaine [OUA] de continuer ses efforts de rapprochement, faute de quoi se perpétueront toujours tensions et ressentiments.

25. Trois situations encore retiennent plus spécialement notre attention; elles concernent le Tchad, le Sahara occidental et le Zaïre. J'en parlerai un peu plus longuement, car on n'a pas toujours compris, ni parfois voulu comprendre l'attitude de la France. Parce qu'elle a été conduite, à trois reprises, à apporter un concours direct aux Etats concernés, certains ont prétendu qu'elle voulait jouer je ne sais quel rôle de "gendarme de l'Afrique". Je tiens à faire justice, une nouvelle fois, de ces accusations qui méconnaissent l'inspiration de notre politique. Celle-ci se fonde sur deux principes que j'ai déjà énoncés en plusieurs occasions et que je tiens à répéter.

26. D'abord, il appartient aux pays africains de résoudre eux-mêmes leurs différends. Cela exige que leur indépendance, leur souveraineté et leur intégrité territoriale soient mises à l'abri de toute ingérence qui ferait de l'Afrique le champ de rivalités extérieures au continent, et qu'ils demeurent libres de définir eux-mêmes leurs options politiques.

27. En second lieu, c'est dans le strict respect de la souveraineté des Etats que la France manifeste sa solidarité à l'égard de l'Afrique. L'Afrique aux Africains, ce n'est pas renoncer à cette solidarité, ni faire table rase des amitiés.

28. Si la France a été amenée à intervenir sur le continent africain, elle l'a toujours fait à la demande expresse du gouvernement reconnu du pays intéressé et en limitant le volume et la durée de son assistance aux nécessités de la situation. Dans chaque cas, il s'est agi de répondre à l'appel d'Etats, victimes d'une agression extérieure ou appuyée de

³ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1977*, document S/12393.

⁴ *Ibid.*, trente-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1978, document S/12827.

l'extérieur, qui cherchaient à se défendre à l'intérieur de leurs frontières et qui ne disposaient pas encore des moyens militaires d'assurer leur propre sécurité.

29. Mon pays reste ainsi fidèle à la politique de non-ingérence, mais aussi de coopération qui a toujours été la sienne; nul ne saurait l'accuser de s'en être écarté dans de prétendus desseins néo-colonialistes ou autres.

30. Ces actions de soutien n'impliquent, bien entendu, aucune prise de position de notre part sur le fond des problèmes, aucune tentative pour imposer une solution. Le règlement des différends est, selon nous, du ressort exclusif des parties.

31. Au Tchad, c'est l'agression caractérisée qui s'est développée, au printemps, en violation des accords de cessez-le-feu de Sebha et de Benghazi, agression manifestement appuyée de l'extérieur, qui a conduit le Gouvernement tchadien à demander notre soutien. Notre action a eu pour seul objet de permettre le rétablissement de la sécurité nécessaire à la recherche, par les Tchadiens et par eux seuls, de la réconciliation nationale. Cette entreprise est aujourd'hui largement engagée, comme chacun peut le voir.

32. Dans la situation différente qui prévaut à l'extrémité occidentale du Sahara, la France a répondu de même à l'appel de la Mauritanie, pays sans grandes ressources matérielles, ni forces militaires, et qui était l'objet sur son territoire non contesté d'une agression soutenue de l'extérieur. Liée par des attaches anciennes à tous les Etats concernés par ce conflit, la France, dans cette affaire, n'a qu'un seul désir, celui qu'ils rétablissent entre eux une coopération amicale et fructueuse. Aussi, relevons-nous avec intérêt qu'une évolution plus favorable à un apaisement s'est récemment dégagée. Nous souhaitons qu'elle s'affirme. N'ayant nulle part aux accords de Madrid⁵, nous ne serions pas partie au dialogue qui pourrait se nouer. Mais nous sommes disposés à l'encourager, afin qu'une solution pacifique puisse enfin être trouvée avec le concours, le cas échéant, des organisations internationales. En ce qui nous concerne, c'est dans le cadre des Nations Unies que nous nous sommes prononcés en faveur de l'autodétermination des populations.

33. Pour la deuxième année consécutive, le Zaïre a eu à souffrir, dans sa province du Shaba, d'une incursion sanglante d'éléments venus de l'extérieur. Sans un appui international rapide, tout porte à croire que le coût humain et matériel de cette attaque eût été encore plus lourd. Alors que nos soldats ont depuis longtemps regagné leurs bases sur notre territoire, qui pourrait aujourd'hui mettre en doute les motifs strictement humanitaires qui nous inspiraient ?

34. L'action de la France en Afrique n'a jamais eu pour objet de porter atteinte à la souveraineté ou à la sécurité d'un Etat du continent. Sa seule ambition est de contribuer, lorsqu'on le souhaite, et lorsqu'on le lui demande, au développement et au bien-être des peuples d'Afrique qui ont tout autant que d'autres droit à la stabilité et à la sécurité.

35. A propos des Comores, j'avais souligné l'an dernier⁶ que la France se sentait solidaire des pays auxquels l'histoire l'avait plus particulièrement liée et qu'elle était prête à le manifester à l'égard de ce nouvel Etat. Je me félicite donc que des relations diplomatiques aient été maintenant rétablies entre les Comores et la France et que la voie soit ainsi ouverte à notre coopération. Celle-ci ne peut que faciliter une meilleure compréhension entre les Comoriens et leurs voisins de Mayotte qui ont choisi librement un destin différent, mais qui auront, je le rappelle, la faculté de se prononcer à nouveau sur leur avenir.

36. Etait-il donc besoin d'inscrire à notre ordre du jour la question de l'île de Mayotte ? Vous me permettrez d'exprimer des doutes sur l'utilité d'un tel débat si l'objectif poursuivi doit être, comme chacun devrait le souhaiter et s'y employer, le rétablissement d'un climat de confiance entre les populations intéressées.

37. En Asie du Sud-Est, la France ne peut que déplorer les hostilités qui ont repris dans la péninsule indochinoise si longuement éprouvée par la guerre, hostilités qui opposent deux peuples avec lesquels nous avons eu des relations historiques très étroites et auxquels nous portons toujours une profonde amitié. La France souhaite que tous les Etats de la région puissent se consacrer aux tâches prioritaires du développement et établir entre eux une coopération véritable dans le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chacun d'entre eux, à l'abri de toute ingérence induite de puissances extérieures à la zone.

38. L'une des conséquences les plus douloureuses des situations d'affrontement que nous déplorons est l'exode d'une partie de la population. La France, terre traditionnelle d'accueil, ne pouvait y rester insensible, notamment lorsque les épreuves touchaient des populations qui lui étaient jadis liées. Nous avons ainsi accueilli 150 000 réfugiés, dont près du tiers sont originaires de la péninsule indochinoise, et nous maintenons nos portes ouvertes, dans la limite d'un millier par mois, à d'autres réfugiés de cette région. Puisqu'il s'agit d'une tâche éminemment humanitaire, il est souhaitable que la charge en soit largement partagée entre les membres de la communauté internationale.

39. Lorsque le sort et la protection de la personne humaine sont en cause, comment ne pas évoquer un engagement que nos Etats ont contracté en adhérant à la Charte, à savoir respecter les droits de l'homme ?

40. Dans ce domaine, la rigueur s'impose, mais aussi l'humilité. Les droits de l'homme sont trop sacrés pour être utilisés à des fins partisans; mais ils sont assez précieux pour qu'on exige partout leur respect.

41. La France n'oublie pas que c'est à Paris qu'a été adoptée, le 10 décembre 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme dont nous célébrons cette année le trentième anniversaire. Mais qui oserait affirmer que ce soit aussi celui de son application ?

⁵ Ibid., trentième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1975, document S/11880, annexe III.

⁶ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières, 10^e séance, par. 153 à 214.

42. Constatant les violations dont ces droits continuent d'être l'objet, il nous faut bien admettre que l'écart demeure grand entre les proclamations les plus solennelles et la vérité des comportements.

43. La persécution politique, la discrimination raciale, la torture, l'arbitraire des sentences sont aujourd'hui encore, hélas, une réalité douloureuse. L'actualité nous en offre trop d'exemples, et trop quotidiens. Entre les droits de l'homme, qu'ils soient individuels ou collectifs, ni hiérarchie ni priorités arbitraires ne doivent s'établir. Tolérer une sélection, c'est légitimer à l'avance toutes les violations.

44. Sans respect pour la primauté de l'individu, nul progrès ne pourra être obtenu en faveur de l'égalité et de la dignité des hommes; l'une et l'autre se verraient bafouées, ici au nom des impératifs économiques, là au nom des nécessités de la sécurité. Ni la cause de la paix ni celle du développement ne peuvent justifier la persécution d'individus ou de groupes qui demandent le simple respect des textes internationaux consacrant leurs droits fondamentaux.

45. A ce propos, je voudrais rappeler notre condamnation résolue de la politique d'*apartheid*. Nous la dénonçons non seulement comme la manifestation d'un inqualifiable mépris de l'être humain, mais aussi comme un détonateur pouvant conduire à de dangereux affrontements. La France s'est associée aux sanctions prises, en novembre dernier, contre un régime dont l'aveuglement fait de ce mépris une politique constante. Elle applique donc strictement l'embargo sur les ventes d'armes à Pretoria.

46. Accorder aux hommes et aux peuples de toutes les parties du monde les libertés civiles et politiques et les moyens d'en jouir paisiblement, telle était, il y a encore quelques décennies, la finalité de nos Etats. Aujourd'hui, nous admettons tous qu'il nous faut aussi veiller à leur donner les moyens économiques de les exercer. Au surplus, le développement qui doit corriger les inégalités économiques les plus criantes est lui-même un facteur de paix. N'a-t-on pas dit, à cette même tribune, que le développement est le nouveau nom de la paix ?

47. Quand nous parlons de développement, prenons garde cependant à la lassitude des peuples ! Nous touchons au terme de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Qu'a-t-elle apporté aux plus déshérités ? Quel a été son impact réel sur la faim dans le monde ? Avons-nous au moins mis en place les conditions qui permettraient, à partir du décollage d'une économie nationale, un processus d'autodéveloppement ? Hélas, cela n'apparaît guère.

48. Pour que l'opinion, celle des pays développés comme celle des bénéficiaires de la coopération pour le développement, ne se décourage pas, il faut que la troisième décennie réponde plus concrètement aux besoins des peuples et qu'elle exprime ses besoins avec cohérence dans des ambitions pratiques et mobilisatrices. Il importe qu'elle témoigne de la volonté de la communauté internationale de traiter avec réalisme, c'est-à-dire dans les termes concrets où ils se posent, les problèmes aigus auxquels sont confrontés quotidiennement nombre de gouvernements et dont souffrent

des centaines de millions d'individus. Il faut donc qu'elle annonce sinon un autre développement, du moins une approche plus pragmatique et plus diversifiée et qu'elle proscrive les discussions stériles sur la nature des besoins essentiels.

49. A cet égard, on peut se féliciter de l'accord récemment intervenu à la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, tenue à Buenos Aires; il ouvre des perspectives nouvelles à la coopération technique internationale au service du développement.

50. Des éléments nouveaux sont également à attendre de la cinquième session de la CNUCED, qui se réunira à Manille l'an prochain, de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement et de la troisième Conférence générale de l'ONUDI. Ces éléments devront toutefois être intégrés dans un ensemble cohérent et inspiré d'idées-forces, propres à éclairer les esprits et à mobiliser les volontés.

51. Sans attendre passivement les orientations qui seront données par l'Assemblée générale extraordinaire de 1980, il nous appartient de commencer, d'ores et déjà, à réfléchir, individuellement et collectivement, sur ce que pourraient être les lignes directrices de cette troisième décennie. Si les objectifs, définis de manière globale [résolution 2626 (XXV)], de l'actuelle Décennie continueront certainement d'offrir un cadre général d'action pour les années 80, les changements intervenus dans la situation de l'économie mondiale, comme les leçons à tirer de l'expérience acquise, devraient conduire cependant à préciser certaines priorités.

52. A cet égard, la lutte contre les effets les plus tragiques de la pauvreté est certainement une tâche à la mesure des possibilités de notre organisation, une tâche qui lui permettrait de répondre aux espoirs que les peuples placent en elle.

53. Une base existe pour un tel projet. Il s'agit du programme d'action adopté à l'unanimité en 1976 par la Conférence mondiale tripartite sur l'emploi⁷. Mais il doit être traduit en termes de stratégie par un travail de conception ainsi qu'une large concertation, en vue notamment d'éliminer tout malentendu. C'est la voie qu'a ouverte, en particulier, la Conférence des pays non alignés qui s'est tenue au mois de juillet dernier à Belgrade⁸. La politique définie à Genève, a-t-elle d'abord précisé — et je me rallie à son jugement —, s'inspire de la nécessité de promouvoir un ordre économique international nouveau; ensuite, elle a observé que cette politique ne dispensait pas d'une stratégie globale tendant à une accélération de la croissance économique des pays en développement; enfin, elle a souligné que ces pays étaient les premiers responsables de leur développement et, notamment, de la satisfaction des besoins essentiels de leurs peuples.

54. J'ajouterai que cette politique, à juste titre attentive au développement rural et aux problèmes des concen-

⁷ Conférence mondiale tripartite sur l'emploi, la répartition des revenus, le progrès social et la division internationale du travail, tenue à Genève du 4 au 17 juin 1976, voir document S/5857.

⁸ Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Belgrade du 25 au 30 juillet 1978.

trations urbaines inorganisées, ne saurait être invoquée pour négliger l'indispensable redéploiement géographique de l'industrie.

55. Je viens de parler de la nécessaire industrialisation des pays en développement. J'espère que ceux-ci sauront la maîtriser, en évitant les erreurs que nous avons commises dans notre propre industrialisation.

56. D'autre part, comme les pays en développement eux-mêmes, nous sommes hostiles à toute division internationale du travail, ancienne ou nouvelle, qui cantonnerait certains peuples dans certaines tâches. Au prix de réels sacrifices imposés à nos entreprises et à nos travailleurs, nous avons choisi, face à la concurrence dans certains secteurs de jeunes industries du tiers monde, de refuser la facilité de mesures protectionnistes. Nous avons laissé s'opérer adaptations et conversions, dans la liberté des échanges et la vérité des prix. Nous estimons avoir, à cet égard, servi honnêtement les intérêts de tous.

57. La troisième décennie du développement, ai-je dit, a besoin d'idées-forces. Elle requiert aussi un esprit de méthode et des instruments pour sa mise en oeuvre. A cet égard, la restructuration en cours de l'appareil de notre organisation dans le domaine économique et social, qui a comporté l'institution d'un poste élevé au sein du Secrétariat, confié à M. Kenneth Dadzie, renforce notre confiance dans les capacités du système. La mise en oeuvre de la résolution de l'Assemblée générale [résolution 32/197] doit se poursuivre, notamment en ce qui concerne le renforcement du rôle et de l'efficacité du Conseil économique et social.

58. Je relève toutefois, dans la complexité de notre système, une lacune sérieuse et paradoxale, à savoir l'absence de tout cadre de concertation véritable sur la question fondamentale de l'énergie. Par là, je ne vise pas cette "crise de l'énergie" qui a fait les grands titres de la presse, mais la crise qui est devant nous : celle qui devrait nous contraindre tous à cette politique active d'économie de l'énergie dans laquelle mon pays s'est engagé avec détermination et avec succès : celle qui nous impose un choix certes difficile mais inévitable entre diverses sources d'énergie, dans le souci du développement équilibré de toute la planète, de la protection de notre environnement naturel et humain et, pour ce qui concerne l'énergie nucléaire, en garantissant son usage pacifique. A cet égard, si la France s'est interdit d'exporter des matériels sensibles susceptibles de faciliter l'accès à l'arme nucléaire, elle est également soucieuse de ne priver personne des bénéfices de l'énergie nucléaire pacifique et des avantages des technologies les plus prometteuses. C'est pourquoi nous nous sommes engagés, en attendant le résultat des consultations en cours dans le cadre du Programme d'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire, à garantir à nos partenaires éventuels tous les services du cycle du combustible.

59. Le problème de l'énergie doit être abordé globalement, hors de tout esprit de confrontation, afin de prendre en considération l'intérêt de l'ensemble de la communauté internationale. Je salue donc comme un élément positif la résolution 1978/61 du Conseil économique et social qui retient le principe d'une conférence internationale sur les

sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Le Gouvernement français participera activement à sa préparation.

60. Dans la perspective de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1980, nous regrettons la suspension des travaux du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, connu sous le nom de Comité plénier, enceinte irremplaçable pour la poursuite du dialogue Nord-Sud auquel la France demeure attachée. Certes, la mise en oeuvre, à l'échelle mondiale, d'un tel dialogue sur les problèmes économiques et de développement est une entreprise ambitieuse et ardue dont, moins que quiconque, je sous-estime les difficultés. Des divergences sont apparues sur l'interprétation de certains aspects du mandat du Comité. Néanmoins, la formule qui avait pu être acceptée au début de ce mois par la grande majorité des délégations conserve à nos yeux toute sa valeur et devrait permettre au Comité, avec la collaboration active de tous, d'aborder enfin les vrais problèmes.

61. Sans la sécurité à laquelle nos nations ont un droit légitime, il n'est pas en effet de développement possible. Encore faut-il qu'elle ne conduise pas à prélever une part excessive de nos ressources. C'est dire que l'entreprise du désarmement est une nécessité évidente et qui nous concerne tous.

62. La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en marquant précisément que le désarmement devait être l'affaire de la communauté internationale tout entière et non celle de quelques-uns, a enfin placé le débat dans sa véritable perspective. Ce n'est pas son seul mérite; elle nous a aussi permis de nous doter des moyens de le poursuivre.

63. A cet égard, la volonté de la France ne saurait faire de doute. La participation personnelle du Président de la République aux travaux de la session extraordinaire en témoigne. La présence de la France, à la place qui lui a été réservée au sein du nouveau Comité du désarmement, présence que je tiens à annoncer officiellement du haut de cette tribune, confirmera que cet élan sera entretenu.

64. La reconnaissance du rôle central qui doit revenir à l'Organisation des Nations Unies, la réforme des mécanismes de négociation et de délibération qui en résulte, avec une plus large participation, un meilleur équilibre régional et un fonctionnement plus démocratique par l'abandon de la coprésidence à Genève, garantissent, à nos yeux, qu'une nouvelle étape peut maintenant s'engager. Il devient donc possible à la France de s'y associer. Il devient nécessaire qu'elle y prenne la part qu'appelle l'importance de l'enjeu pour l'ensemble de nos Etats.

65. Je tiens à rendre ici un hommage tout particulier au Président de la session extraordinaire qui était aussi le Président de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. M. Lazar Mojsov, dont l'intelligence politique, la profonde sincérité et la grande compétence ont été des atouts essentiels pour mener à bien la mission que l'Assemblée générale lui avait confiée.

66. Soutenus par des mécanismes rénovés, les travaux esquissés en juin dernier pourraient maintenant s'engager. Des principes et un programme d'action leur fournissent

déjà une référence utile, bien que, pour certains aspects, notamment dans le domaine nucléaire, il nous semble qu'un langage différent aurait mieux répondu aux données réelles de la situation. Ce document, qui s'efforce d'embrasser un ensemble de problèmes particulièrement complexes et sensibles, n'en apporte pas moins le témoignage d'une remarquable unité de vues de la communauté des nations sur quelques points essentiels.

67. Je citerai : le droit de tous les Etats à la sécurité; la responsabilité particulière qui incombe aux plus grandes puissances en matière de désarmement, puisqu'elles reconnaissent elles-mêmes détenir des arsenaux très largement supérieurs aux exigences de l'équilibre stratégique; l'importance non seulement du désarmement nucléaire, mais aussi du désarmement conventionnel, dès lors que l'accumulation des armes classiques, notamment en Europe, constitue une menace de plus en plus grave pour la paix. Je citerai encore : la nécessité d'un contrôle efficace des mesures de désarmement; et, enfin, l'affectation au développement économique et social des ressources ainsi libérées.

68. La France a, d'ailleurs, présenté quelques suggestions concrètes sur certains de ces points dont l'étude devrait être poursuivie ici même ou dans les enceintes spécialisées. Je pense à un projet d'agence de satellites de contrôle⁹, à celui d'un fonds du désarmement pour le développement¹⁰, ainsi qu'à l'établissement d'un institut de recherche sur le désarmement¹¹, toutes initiatives dont l'utilité a été largement reconnue.

69. L'approche réaliste du désarmement qu'il convient de promouvoir nous conduit à recommander l'étude de mesures à caractère régional. C'est dans ce cadre que peuvent être trouvées des solutions équilibrées, et qui tiennent compte du rôle que joue la dissuasion pour la sécurité d'une partie de la planète. Nous avons donc proposé, aux pays intéressés à la sécurité du continent européen, la réunion d'une conférence du désarmement.

70. C'est également une concertation régionale qui pourrait, selon nous, étayer les efforts de limitation des transferts d'armements conventionnels. L'horizon naturel que constitue la région est, le plus souvent, celui de la menace comme il est aussi celui de la coopération. Ce niveau est donc bien celui où se mesurent les exigences du droit de chacun à la sécurité et celles d'une absence de discrimination entre les partenaires. Ce n'est pas de l'extérieur, par le biais d'un quelconque cartel de producteurs ou par des actions unilatérales, qu'un progrès réel peut être obtenu. Il ne peut se fonder que sur la volonté commune des pays intéressés et leur entente sur l'objet et la portée d'un accord régional vérifiable. A ce titre, l'initiative récemment prise par un groupe de pays d'Amérique latine a valeur exemplaire; elle mérite d'être saluée.

71. C'est le représentant d'un pays soucieux de son indépendance et déterminé à la préserver qui s'adresse à cette assemblée; mais aussi d'un pays convaincu de la solidarité croissante qui lie tous les Etats de notre planète. Face aux crises, aux bouleversements, aux menaces de

toutes sortes auxquels nos peuples sont exposés, aucun d'entre nous, petit, moyen, très grand même, ne peut espérer tirer seul son épingle du jeu. La coopération n'est plus l'effet d'un choix; elle s'impose à nos volontés. Donnons-lui ici les moyens de s'affirmer.

72. Certes, il convient d'être réaliste. Dans cette enceinte privilégiée de rassemblement, la désunion trop souvent s'étale. La résistance au changement est tenace. Et il est vrai que beaucoup d'imagination et de volonté politique seront nécessaires pour assurer à l'homme, où qu'il se trouve, quelles que soient sa race, sa religion ou ses origines, la dignité personnelle, une part équitable des ressources mondiales, et la fraction de responsabilité qui lui revient dans les décisions qui le concernent.

73. A "l'aube étrange du troisième millénaire", comme le disait ici même le Président de la République, en mai dernier¹², l'entreprise offre un champ immense à nos intelligences et à nos énergies. La France pour sa part est décidée à s'y engager.

*Allocution de M. Rodrigo Carazo,
président du Costa Rica*

74. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va entendre maintenant Monsieur le Président de la République du Costa Rica. Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à Son Excellence M. Rodrigo Carazo, président de la République du Costa Rica. Je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

75. M. CARAZO (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*] : En me présentant à cette assemblée de l'Organisation où l'humanité place ses plus grands espoirs pour le maintien de la paix, pour le développement des peuples et le respect des droits de l'homme, je suis très heureux de saluer respectueusement les éminents représentants d'Etats souverains qui, comme membres, participent sur un pied d'égalité aux délibérations de cet organe supérieur de l'Organisation internationale la plus prestigieuse. Et à vous, Monsieur le Président, qui figurez en bonne place parmi les intellectuels et les hommes les plus clairvoyants qui donnent prestige et lustre à notre communauté spirituelle hispano-américaine, j'apporte, en outre, le vif témoignage de la satisfaction profonde que j'éprouve de voir que votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies en une année si cruciale est une juste reconnaissance de votre dévouement pour la noble cause de la promotion des droits de l'homme à laquelle votre patrie et la mienne attachent tant d'importance.

76. Cette année marque en effet le trentième anniversaire de l'adoption, à l'unanimité dans les deux cas, de la Déclaration américaine des droits et des devoirs de l'homme¹³, signée le 2 mai 1948 dans cette ville de la culture qu'est Bogotá, capitale de la Colombie, et la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée le 10

⁹ Voir document A/S-10/AC.1/7.

¹⁰ Voir document A/S-10/AC.1/28.

¹¹ Voir document A/S-10/AC.1/8.

¹² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session extraordinaire, Séances plénières*, 3^e séance, par. 72.

¹³ Pour les textes en anglais, voir *The International Conferences of American States, Second Supplement, 1942-1954*, Washington, D.C., Organization of American States, 1958, p. 263 à 270.

décembre de cette même année à Paris, ville chérie de tous les hommes libres depuis le jour historique où s'éleva, des barricades construites dans ses rues millénaires, le cri immortel de "Liberté, égalité, fraternité". Et comme s'ils voulaient marquer leur adhésion fervente à cette noble cause, un groupe d'Etats, Membres de l'Organisation des Nations Unies, s'apprête à inaugurer sous peu la Cour interaméricaine des droits de l'homme, dont le siège se trouvera au Costa Rica, où, il y a plus de 70 ans, siégeait notre premier tribunal régional de justice, la Cour centre-américaine qui était compétente pour recevoir et examiner les plaintes et dénonciations des personnes se jugeant lésées dans leurs droits par un gouvernement quelconque de l'Ithme.

77. Voilà bientôt 30 ans qu'a été signée la Déclaration universelle. Bien des progrès ont été enregistrés, depuis lors, dans cette lutte jamais terminée, pour que dans toutes les régions du monde soient reconnus et respectés les droits de la personne humaine. Cette déclaration, utile, mais exprimant seulement la conscience juridique de l'humanité, a ouvert la voie aux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme adoptés ici même le 16 décembre 1966 [*résolution 2200 A (XXI), annexe*]. Quelque 90 peuples ont conquis le droit inaliénable que leur reconnaissent les Nations Unies de disposer librement de leur propre destin. La discrimination entre les hommes pour des raisons raciales a totalement disparu de la législation de nombreux pays, dans lesquels s'est en même temps affaibli ou diminué la séparation qu'imposaient les coutumes sociales. Et, bien que dans une certaine nation soient maintenues les lois et les pratiques de l'*apartheid*, qui répugnent à la conscience de ceux qui comme nous croient à l'unité de la race humaine, à l'égalité innée des hommes et aux idéaux des Nations Unies, nous pouvons être sûrs que ces pratiques et ces lois ne dureront plus longtemps; elles sont une atteinte au plus sacré des droits de la personne humaine : le respect de la dignité de l'homme, source de vie et en même temps base et appui de la doctrine juridique des droits de l'homme. C'est pourquoi nous sommes heureux de la nouvelle qui a circulé récemment, selon laquelle le gouvernement bi-racial du Zimbabwe a adopté une série de mesures qui constituent un premier pas vers l'abolition de toute norme et disposition qui implique un traitement d'inégalité pour les habitants de ce pays qui ont tant souffert uniquement du fait de la couleur de leur peau.

78. L'oeuvre réalisée par l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine, qui intéresse tant de millions d'hommes et de femmes, ainsi que d'autres êtres innocents comme les enfants et les adolescents, est immense et fructueuse. Le mérite en revient tout particulièrement aux travaux persévérants de la Commission des droits de l'homme, et des sous-commissions, comités et sous-comités créés pour traiter des problèmes qui se posent dans cette sphère. Mais cela ne suffit pas encore. Ça et là, dans tous les coins du monde, on assiste à des cas fréquents de violations et de mépris des droits que la conscience universelle et les Nations Unies considèrent comme sacrés, car c'est de leur respect que dépend la paix intérieure des Etats, et, en dernier ressort, la paix entre les nations.

79. Dans ce sens, le Costa Rica a lutté inlassablement depuis plus de 12 ans pour la création d'un poste de haut commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme,

ce qui permettrait au titulaire de ce poste, à l'instar de ce qui se passe pour les réfugiés, de contribuer, par une action personnelle spécifique, à renforcer l'application de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des Pactes existants relatifs aux droits et libertés fondamentaux de l'être humain, condition essentielle de la paix et de la participation de tous les hommes aux bienfaits du progrès et de la civilisation.

80. Nous avons insisté une fois de plus sur l'inclusion de ce point [*point 86*], parce que nous estimons que le fait qu'il demeure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale souligne aux yeux du monde son importance permanente — sans vouloir, bien sûr, minimiser en quoi que ce soit le rôle essentiel qu'a joué à cet égard, comme sur le plan des droits de l'homme, la Commission spécialisée, qui a été chargée par l'Assemblée d'étudier la question et de lui faire rapport.

81. Mon pays, où la paix est à la fois une habitude et un mode d'existence, a été victime, il y a 15 jours, de la violation d'un droit de l'homme essentiel : le droit à la paix.

82. La Constitution de mon pays proscriit l'armée, et nous n'avons qu'une force de police pour le maintien de l'ordre. Les ressources consacrées par d'autres nations aux forces militaires sont consacrées chez nous à l'éducation. C'est pourquoi le Costa Rica réserve le tiers de son budget national à l'éducation à tous les niveaux.

83. Le Costa Rica ne possède pas d'arsenaux, pas de forces militaires, pas davantage de puissance économique. Ce n'est pas par manque de moyens, mais bien par conviction que nous avons résolument opté pour une claire vocation civile, où le droit prime la force et où la quête des biens de l'esprit prime la domination. Notre force consiste à ne pas en avoir.

84. Or, le 12 septembre dernier, des avions de la force aérienne du Gouvernement du Nicaragua ont violé la frontière du Costa Rica et mitraillé ce qui est notre seule armée nationale : nos étudiants et nos professeurs. L'ordre est venu du Gouvernement nicaraguayen, et la cible était la partie la plus sacrée de notre nation.

85. Mon gouvernement, s'appuyant sur la loi et le respect des traités internationaux, a repoussé l'attaque en recourant à ses armes les meilleures : la valeur morale de ses fils et l'invocation des traités internationaux. Il s'est immédiatement pourvu devant l'Organisation des Etats américains [*OEA*], en brandissant la Charte de l'OEA, et il a appuyé la démarche à la fois franche et exemplaire du Gouvernement du Venezuela, qui a demandé une réunion des Ministres des affaires étrangères américains. Mon gouvernement s'est porté devant l'OEA, notre organisme régional, avant de saisir le Conseil de sécurité des Nations Unies.

86. Mon gouvernement a bénéficié, en cette occasion, de l'appui décidé et efficace des Gouvernements du Venezuela et du Panama, comme d'ailleurs d'autres nations amies, qui se sont déclarés prêts à fournir une aide à un pays ne disposant ni d'armée, ni d'armements. Je tiens à leur exprimer à tous, devant cette tribune mondiale, les remerciements de mon gouvernement et de mon peuple.

87. Combien est vaste la tâche qui nous attend dans le domaine des droits de l'homme, si un pays se voit attaqué

simplement parce qu'il vit en paix ! Combien est grande notre responsabilité, si le fait de se consacrer à la culture et à l'éducation, à la santé et au développement, doit nous valoir en retour une attaque perfide ! Et combien donc nous reste-t-il à faire pour nous employer à élever les hommes et les peuples, si les armes entre les mains d'un gouvernement étranger sont dirigées contre les enfants, les professeurs et les étudiants qui cheminent joyeusement et en toute confiance, à travers la campagne de leur pays, pour organiser, comme c'était le cas chez nous, la célébration du jour de l'indépendance !

88. Que les membres de cette assemblée comparent donc la qualité de l'assaillant et la situation de la victime, et qu'ils se demandent si, dans un tel cas, il peut exister le moindre doute quant à savoir de quel côté est le droit.

89. Mon pays et mon gouvernement s'engagent solennellement devant cette assemblée, forum du dialogue universel, à donner un témoignage public de son respect des droits de l'homme et de son dévouement à la cause de la paix, de même que de sa détermination de lutter inlassablement et sans trêve pour le règne du droit et le respect de la dignité de l'homme face à l'agression, au génocide, à la violence ou à la répression de la liberté. Voilà la réponse de mon gouvernement à ceux qui ont commis la perfidie de souiller notre sol et notre pays par leurs paroles et par leurs actes.

90. Je suis persuadé que les organismes internationaux donneront raison et rendront justice à qui le mérite, en tant qu'expression de leur foi dans les principes et de leur détermination de les voir appliqués.

91. Les Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels et aux droits civils et politiques, du 16 décembre 1966, que le Costa Rica a eu l'honneur de signer, d'adopter et de ratifier avant tout autre pays, consacrent le droit inaliénable des peuples à la libre détermination dans les domaines politique, économique et social. Et ces deux Pactes ont inscrit ce droit, libellé de manière identique, en tant que paragraphe 1 de leur article premier, cela pour signifier que l'édifice juridique du respect des droits de l'homme et la paix entre les nations reposent avant tout sur la reconnaissance du droit des peuples à déterminer librement leur condition politique. C'est grâce à l'application de ce sage principe que nous voyons aujourd'hui en cette assemblée générale des représentants d'Etats nombreux qui, depuis 1945, ont accédé à l'indépendance et ont fait reconnaître leur souveraineté, le tout dernier venu en notre organisation étant les Iles Salomon, auxquelles je présente les félicitations chaleureuses de mon gouvernement, avec nos vœux les meilleurs pour le développement et la prospérité de cette jeune nation. Le Costa Rica ne cachera jamais le plaisir qui est le sien d'avoir contribué, toutes les fois que l'occasion s'en présentait, à la reconnaissance par les autres nations de même que par notre organisation de l'aspiration des différents groupes humains à se gouverner eux-mêmes, dans l'indépendance et la liberté.

92. A cet égard, mon gouvernement tient à dire publiquement combien il se réjouit de l'accord de paix initial¹⁴,

signé par le Président de l'Egypte, Anouar Sadate, et le Premier Ministre d'Israël, Menachem Begin, avec l'appui et en présence du Président des Etats-Unis, Jimmy Carter, document qui annonce un changement historique dans les relations internationales au Moyen-Orient, à condition que persistent la bonne volonté, l'idéal de paix et le dialogue direct entre les pays.

93. Mon gouvernement forme des vœux ardents pour que, dans le règlement tant attendu des délicats problèmes du Moyen-Orient, se concrétise dans la réalité, comme semble le laisser espérer le document de Camp David, le droit du peuple palestinien à choisir librement son propre destin, ce dans un proche avenir. Mon gouvernement réaffirme de même le droit de l'Etat d'Israël à se voir reconnaître et garantir sa condition d'Etat libre et souverain par tous les Membres de notre organisation.

94. Pour les hommes et les peuples épris de paix, une nouvelle espérance a surgi grâce au dialogue direct entre Israël et l'Egypte. La paix est possible. C'est pourquoi j'invite tous les gouvernants des Etats mêlés au conflit du Moyen-Orient à s'associer à cet effort et à poursuivre ce dialogue fécond et lumineux pour offrir au monde, dans un proche avenir, le témoignage grandiose de foi dans l'homme pour que, de nouveau, comme à l'époque biblique, la colombe de la paix puisse reprendre son vol et que soit signée l'alliance entre les peuples. Ce jour-là, l'humanité inaugurera une nouvelle page de son histoire et tous les hommes de bonne volonté pourront bénir les auteurs de cet événement.

95. Mon gouvernement tient à relever l'efficacité incomparable du dialogue franc et cordial, comme dans le cas de l'Egypte et d'Israël, et c'est pourquoi il veut apporter ici les vœux de la région d'Amérique centrale, et particulièrement ceux du peuple et du Gouvernement du Costa Rica, pour que soient bientôt réglés les problèmes qui demeurent encore entre les nations soeurs du Salvador et du Honduras. C'est pourquoi je tiens à répéter, au nom de mon gouvernement, que nous avons confiance dans le mécanisme de médiation qui a été créé.

96. Le paragraphe 2 de l'article premier de chacun des Pactes internationaux du 16 décembre 1966 reconnaît à chaque peuple le droit de disposer librement de ses ressources et de ses richesses naturelles. Rien de plus sain, rien de plus correct, rien de plus juste. Le Costa Rica est heureux qu'ait été couronné de succès, cette année, en application de ce principe et d'autres principes aussi élevés, le long processus au cours duquel les Etats-Unis d'Amérique, dans un geste louable de compréhension, de respect des principes nobles de l'équité et de la justice, ont accepté de transférer à la République soeur du Panama le canal interocéanique qui avait été construit à travers la ceinture étroite de son territoire et qui constitue la ressource naturelle la plus précieuse de cette république. Ce canal facilite les communications et la rapidité de transport des personnes et des marchandises d'un océan à l'autre. Mon gouvernement se félicite d'un événement mémorable dont les protagonistes ont été les Etats-Unis et le Panama; c'est une leçon édifiante qui démontre les heureux résultats que l'on peut obtenir lorsque règne l'esprit de justice, lorsque celui-ci l'emporte sur toute autre considération, lorsque les revendications sont présentées avec persévérance et fermeté, en s'appuyant sur des motifs juridiques.

¹⁴ Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

97. Mon gouvernement espère que le même esprit de justice régnera au cours des délibérations de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui vient de clore une nouvelle session de travail, la septième, ainsi qu'au cours des négociations multilatérales que mènent différents pays sur les droits et les obligations des Etats qui s'intéressent aux questions de la pêche ou exercent des activités dans ce domaine, dans les zones économiques maritimes que le nouveau droit reconnaît aux Etats côtiers.

98. Le Costa Rica, dont la surface terrestre est limitée, a des zones maritimes vastes dans l'océan Pacifique et dans l'océan Atlantique, zones qu'il réclame depuis de longues années sans avoir suscité d'objection manifeste de la part d'autres Etats; ces revendications possèdent les bases juridiques qui correspondent à celles qui sont consacrées dans le texte qu'élabore, par consensus, la Conférence sur le droit de la mer. Ces zones abondent en espèces marines de toutes sortes, certaines sédentaires, certaines migratoires, mais qui toutes appartiennent aux ressources naturelles que le droit et l'équité reconnaissent au Costa Rica comme faisant partie de son patrimoine économique. D'ailleurs, le gouvernement de mon pays a déclaré, le 8 mai dernier, qu'il entendait faire respecter cela par force de loi, afin que la nation costa-ricienne bénéficie des avantages qui lui reviennent en toute justice et qu'elle puisse autoriser l'exploitation de ses ressources de pêche par des navires battant pavillon national ou étranger, pourvu qu'ils obtiennent l'autorisation préalable, selon les règlements dûment établis. En haute mer, bien commun de l'humanité, il est normal que l'on trouve les flottes de pêche de nations économiquement très puissantes et que ces nations profitent des bancs de poissons sans donner à aucun autre pays que le leur une participation sur le produit de la vente; mais il est contraire à l'équité que les flottes de pêche de ces mêmes pays se rendent à des milliers de kilomètres de leur base pour prendre leur part des richesses en thon dans les zones économiques d'autres nations, qui sont généralement sous-développées ou en développement, et que ces pays ne versent pas une juste participation sur le produit de la vente de la richesse ou de la ressource naturelle qu'elles ont prise dans la zone économique maritime en question.

99. Il n'est pas juste que de grandes puissances industrielles se réservent des zones de pêche très étendues et envoient leurs flottes à des milliers de kilomètres puiser dans les ressources adjacentes aux côtes des Etats en développement, sans reconnaître à ceux-ci le droit à l'exploitation de leurs ressources maritimes qui sont les seules accessibles à leurs flottes nationales mal équipées.

100. Ainsi que je l'ai dit lors de la première visite que j'ai effectuée dans notre territoire insulaire le plus éloigné de la terre ferme, l'île de Coco :

"Le Président des Etats-Unis a ouvert une ère nouvelle et pleine de promesses dans les relations internationales lors de l'échange des documents sur les Traités du canal de Panama. Les principes qu'il a énoncés sont catégoriques, et si les nouveaux Traités sur le canal sont le premier témoignage de cette nouvelle politique, le Costa Rica compte bien que, dans le cas de la pêche, on appliquera les mêmes principes que ceux énoncés à Panama, pour faire régner la justice dans les relations entre nos pays."

101. Les ressources marines sont une partie importante de la richesse nationale des Etats côtiers. Le Costa Rica espère que, en ce moment propice où les nations s'efforcent de trouver des formules justes pour le développement des peuples, on parviendra à des conventions bilatérales ou multilatérales qui lui reconnaîtront, comme aux autres Etats qui autorisent l'exploitation de leurs ressources par des flottes étrangères, la participation équitable à laquelle il a droit dans la participation au profit des ressources vivantes de sa zone maritime exclusive.

102. Tout homme souhaitant la paix est inquiet de voir s'accélérer la course aux armements qui se déchaîne entre les pays les plus puissants, absorbe des ressources économiques considérables, et détourne l'attention des intellectuels privilégiés qui, dans une situation différente, pourraient mettre leur génie inventif au service de la science et des arts pacifiques, contribuant ainsi à la noble tâche du développement des peuples et à la lente élimination de l'ignorance et de la misère qui existent encore aujourd'hui dans différentes régions très étendues du globe. Mon gouvernement, qui représente un pays qui se distingue par son attachement à la paix, ne pouvait manquer de manifester, une fois de plus, son espoir que les grandes puissances militaires trouveront la formule heureuse leur permettant de consacrer à des travaux pacifiques une part importante des ressources financières et des heures de travail qui sont absorbées aujourd'hui par la fabrication d'armes toujours plus efficaces et toujours plus meurtrières.

103. Mon gouvernement estime à cet égard que le désarmement, condition de l'affermissement de la paix dans le monde, doit s'accompagner d'une vision nouvelle de la paix en cette fin du XX^e siècle et à l'aube du troisième millénaire.

104. L'effort mondial de désarmement tend à éliminer le premier agent matériel de la guerre. Il s'agit finalement d'une entreprise et d'une lutte mondiales qui risquent de se heurter au problème fondamental qu'est l'absence de volonté collective et positive de paix.

105. La lutte pour le désarmement doit donc s'accompagner de la pédagogie de la paix ou de l'éducation pour la paix. Le désarmement peut être un accord devant l'imminence de la catastrophe. L'éducation pour la paix, elle, est une attitude permanente. Le désarmement signifie que l'on se débarrasse d'un instrument mortel pour atteindre un objectif de paix. L'éducation pour la paix veut que l'on crée les conditions réelles nécessaires à la paix du monde. Par conséquent, le désarmement et l'éducation pour la paix doivent aller de pair.

106. C'est pourquoi je propose, en cette trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la création de l'université pour la paix, conformément au système universitaire des Nations Unies, en tant qu'expression concrète de cette nouvelle conception de la paix, victorieuse et dynamique, de cette nouvelle conception de la paix qui est aussi apprentissage et conscience.

107. Cette université serait un grand centre d'études supérieures auquel tous les peuples et tous les hommes de bonne volonté auraient accès et dont l'objectif essentiel serait de contribuer, par la recherche, l'enseignement, la

diffusion et la libre analyse, à la cause de la paix ainsi qu'à la connaissance mutuelle entre les hommes du monde entier, et de promouvoir entre les peuples un esprit de compréhension, de tolérance et de coexistence pacifique pour stimuler la coopération internationale et éliminer toute situation risquant de mettre en danger la paix universelle et le progrès des peuples.

108. L'Organisation des Nations Unies est consacrée, par définition même, à la cause de la paix. Tel est son objectif suprême et inéluctable.

109. L'Organisation des Nations Unies a créé divers organismes à des fins spécifiques dans le domaine du développement économique, social et culturel. Il lui manque, cependant, l'institution qui puisse la couronner, celle qui définit son essence et sa raison d'être : la paix. Et si l'Organisation des Nations Unies a été créée pour préserver ce bien, si elle tend à ce but fondamental, sa conception a toutefois, pour des raisons historiques, été celle d'une paix considérée comme absence de guerre plutôt qu'une marche quotidienne, dans l'ordre formatif, à la conquête de cet objectif suprême de l'homme. C'est pourquoi je propose la création d'une institution qui prépare les hommes et les peuples à la paix.

110. Tout effort positif et concret contre la course aux armements se heurte à l'opposition de ceux qui se retranchent derrière le vieil adage latin *Si vis pacem, para bellum* (si tu veux la paix, prépare la guerre). La préparation à la guerre a aujourd'hui un autre objectif non pas la réalisation de la paix mais le règne de la peur en tant qu'élément d'équilibre mondial. La paix du monde repose sur un acte de crainte et non pas sur une conviction ou un acte de conscience. Je propose donc un autre principe, non pas militaire mais humain : "Si tu veux la paix, prépare la paix".

111. La paix est une idée dynamique, car c'est la condition de la vie et, par conséquent, l'un des droits fondamentaux de l'homme. De ce point de vue-là, la paix ne doit pas seulement être maintenue mais elle doit être réalisée. La paix est un droit du genre humain; c'est aussi un devoir. Voilà pourquoi chaque homme et l'humanité tout entière doivent être non seulement objet de paix mais également sujet de paix. Les hommes doivent jouir de ce droit; ils doivent aussi le produire. La paix est fruit de la justice et de l'amour, mais elle doit aussi être le fruit de l'éducation, ou plutôt l'éducation doit être un de ses instruments d'action les plus efficaces.

112. En cette dernière partie du XX^e siècle, où nous sommes hantés de manière dramatique par les besoins de l'homme, nous devons aussi tenir compte des exigences du genre humain. L'université pour la paix doit être le laboratoire de l'esprit de paix, le creuset où se formera la nouvelle conscience pacifique au cours des décennies à venir, car le XXI^e siècle sera pacifique ou ne sera pas.

113. La paix n'est pas la fin d'un conflit ni une période entre deux guerres; la paix doit être une conquête permanente. Elle doit être un objectif suprême et, en tant que telle, elle requiert des moyens concrets pour l'affirmer, car, aux yeux de cette génération, seules sont dignes de crédit les paroles accompagnées d'actes.

114. Ni la paix ni la guerre ne sont le résultat d'une fatalité historique; elles sont le fruit de la liberté de l'homme. La paix, c'est l'homme, mais elle exige impérieusement un mécanisme pour la sauvegarder et la créer : relations diplomatiques, pactes, accords, traités, ressources économiques et sociales, moyens d'informations et d'éducation, lois — en un mot un immense appareil qui doit rendre tangible et visible cette recherche perpétuelle de l'homme sur la Terre. Qu'advient-il de l'espèce humaine sans cet ensemble d'institutions, auxquelles mon gouvernement propose d'en ajouter une autre en vue de préparer la paix, de former la paix, deux décennies avant que ne s'ouvre un nouveau millénaire sur la Terre ?

115. La paix n'est pas seulement une question de bons sentiments. Elle exige, de par sa nature même, un minimum de connaissances précises, diverses, théoriques et pratiques. Il convient pour cela d'orienter l'intelligence de l'homme et la culture jusqu'à la paix. Il s'agit donc, comme le proposait une voix célèbre, de mettre en oeuvre toutes les facultés intellectuelles et tout le patrimoine culturel et scientifique de l'humanité pour en faire un instrument de paix. Il s'agit enfin de préparer et de former à la paix les volontés et les intelligences.

116. La paix ne se trouve pas par hasard, elle se construit. La paix n'est pas synonyme de repos ou de crainte, c'est le dynamisme de la vie.

117. Le règlement imposé par la peur n'est pas la paix. Les institutions de paix sont nées au lendemain de la guerre. Elles sont nées de la douleur et de la peur, mais au fur et à mesure que s'estompait la peur et la douleur de l'holocauste, la possibilité d'une nouvelle guerre se dessinait. Et pourquoi donc ? Parce que, selon le vieux principe latin, pour parvenir à la paix, il faut préparer la guerre. C'est ainsi que le cercle vicieux se poursuit et que l'homme n'est jamais formé à la paix.

118. Je propose donc une institution qui ne reposerait pas sur la peur, mais sur une idée victorieuse et dynamique de la paix, car le monde a besoin d'une mentalité de paix dynamique chez les adultes, les enfants et les jeunes. Pour y parvenir, il faut recourir à l'une des formes les plus hautes et les plus efficaces d'élévation et de transformation de l'homme et de l'humanité, à savoir l'éducation, pour forger la paix dans les consciences et dans les habitudes des hommes; il faut commencer par l'insuffler dans les esprits et dans les coeurs pour passer ensuite à la politique mondiale.

119. Mon gouvernement présente un projet de résolution concret dans ce domaine¹⁵, afin que l'Assemblée générale étudie la possibilité de créer l'université pour la paix, conformément aux principes que je viens d'exprimer ici, en tant que contribution d'un peuple pacifique à la cause de la paix — fin suprême de notre organisation — à l'occasion du trentième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, signée à Paris.

120. Comme gage de bonne volonté et de collaboration à la constitution de l'université de la paix, j'offre mon pays, le Costa Rica, pour siège de cette institution. Je prie les éminents représentants des pays accrédités auprès de

¹⁵ Distribué ultérieurement sous la cote A/C.2/33/L.44.

l'Organisation des Nations Unies de voir dans cette offre le témoignage de notre foi et de notre confiance dans l'aptitude de cet organisme à trouver de nouvelles formules affirmant et faisant fleurir la paix dynamique et positive dans le monde par l'éducation de l'homme. Mettons nous sur un pied de paix.

121. Le Costa Rica met à la disposition de l'Organisation des Nations Unies des plans d'architecte et des programmes d'étude que nous avons déjà effectués, ainsi qu'un terrain vaste et idéal du point de vue écologique et géographique pour mener à bien ce projet. Nous vous offrons un pays doté d'un climat printanier qui réunit les conditions tropicales à une altitude rafraichissante. Ce lieu est entouré en grande partie d'une forêt vierge qui en fait un paradis écologique.

122. La zone consacrée à l'université de la paix jouit d'un climat physique et biologique particulièrement adapté à la réalisation d'un projet historique sur la paix.

123. Voilà bientôt 35 ans qu'a été signée, à Moscou, le 30 octobre 1943, la Déclaration des quatre nations sur la sécurité générale, dans laquelle, pour la première fois, il a été décidé qu'il fallait que soit établie :

"... aussitôt que possible, une organisation internationale générale fondée sur le principe d'une égale souveraineté de tous les Etats pacifiques, organisation dont pourront être membres tous ces Etats pacifiques, grands ou petits, afin d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales¹⁶."

124. C'est ainsi qu'a été déposée la semence qui allait se développer dans le sol fertile d'une humanité déchirée par la guerre et la destruction jusqu'à cette majestueuse assemblée générale des nations souveraines, l'organe d'action internationale le plus représentatif et le plus exemplaire jamais connu.

125. Il me vient à l'esprit les noms glorieux de tant d'hommes éminents du nouveau et du vieux continent, de l'hémisphère nord et de l'hémisphère sud, de pays forts et de pays faibles, dirigeants de la chrétienté ou d'autres mouvements spirituels qui ont occupé cette tribune et ont grandement contribué à ce que l'Organisation des Nations Unies réponde aux espoirs qui ont motivé sa création.

126. Je renouvelle aux représentants ici présents le témoignage de mon respect et de ma considération.

127. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie Son Excellence le Président de la République du Costa Rica, M. Rodrigo Carazo, de l'important discours qu'il vient de prononcer.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

128. M. MONTES (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, c'est pour moi une

grande satisfaction de vous exprimer les plus sincères félicitations du Gouvernement argentin, à l'occasion de votre élection unanime aux fonctions de président de l'Assemblée générale. Cette décision est une reconnaissance de vos qualités humaines et professionnelles et prend un sens particulier pour l'Argentine, puisque l'Etat auquel vous appartenez et que vous représentez brillamment est uni au mien par des liens étroits de fraternité et d'entente. Nous sommes sûrs que, grâce à votre présidence, le cours de nos travaux sera couronné de succès. Ma délégation, pour sa part, souhaite vous assurer de sa collaboration la plus large dans votre tâche difficile.

129. Je voudrais profiter de l'occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance à l'ambassadeur Lazar Mojsov, de la Yougoslavie, pour la façon remarquable dont il a dirigé nos travaux au cours de la dernière session de l'Assemblée générale ainsi qu'au cours des trois sessions extraordinaires qui se sont déroulées cette année.

130. Je voudrais également dire toute la satisfaction que mon gouvernement a tirée de la visite officielle, dans mon pays, du Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, et de sa présence à la séance inaugurale de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, qui a grandement contribué au prestige et au succès de cet événement si important.

131. L'esprit d'universalité qui inspire notre organisation devient de plus en plus évident avec la présence des Iles Salomon, nouveau Membre de l'Organisation, à qui nous souhaitons une très cordiale bienvenue.

132. Les travaux intensifs de l'Organisation, tels qu'ils sont reflétés dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/33/1], et l'étude des questions qui nous intéressent font apparaître un panorama peu brillant de la situation mondiale.

133. On nous demande d'examiner, une fois encore, les situations internationales dans lesquelles l'Organisation des Nations Unies joue un rôle important, notamment en ce qui concerne l'un de ses objectifs primordiaux : le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

134. Passant en revue les événements qui ont suivi le précédent débat général, il est impossible de ne pas relever la gravité de certaines situations et l'existence de tensions croissantes dans des régions critiques, dont la persistance menace la paix du monde. Dans ce contexte, nous sommes préoccupés par l'évolution des relations entre les super-puissances, dans lesquelles les éléments caractéristiques de la guerre froide ont refait leur apparition, ralentissant ainsi le processus de détente entrepris il y a longtemps. Si l'on en juge par les résultats des négociations bilatérales sur la limitation des armes stratégiques, on peut dire qu'il n'a pas encore été possible d'aboutir à un accord permettant de justifier l'espérance d'une coexistence pacifique durable. Mais cette opinion ne s'applique pas seulement au cadre strict des relations entre les Etats les plus puissants; elle s'applique également au contexte des autres relations bilatérales dans lesquelles certaines puissances adoptent des modalités conditionnelles et restrictives, notamment lorsqu'elles traitent avec les pays en développement.

¹⁶ Voir *Annuaire des Nations Unies*, Edition 1948 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F/47.L.18), p. 2.

135. L'analyse des régions critiques du monde nous conduit à considérer en tout premier lieu la question du Moyen-Orient où se trouvent réunies les circonstances présentant les plus grands dangers pour la paix et la sécurité internationales.

136. Nous sommes toujours convaincus que les principes figurant dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité fournissent les grandes lignes à suivre obligatoirement comme base des négociations conduisant à l'établissement de la paix dans la région.

137. L'initiative prise par le Président des Etats-Unis paraît avoir ouvert des voies nouvelles à la négociation. Nous ne pouvons qu'espérer maintenant que les accords qui seront conclus dans l'avenir respecteront, de façon adéquate, les droits et les intérêts de tous les peuples du Moyen-Orient, en un effort pour aboutir à une paix générale, juste et permanente.

138. La République argentine, qui entretient avec le Liban des liens étroits de sang et de culture, ne peut manquer d'exprimer sa profonde préoccupation pour les pertes humaines et matérielles que provoque continuellement ce processus de violence effrénée. Nous lançons un appel solennel à toutes les parties intéressées au conflit pour qu'elles fassent tout ce qui est en leur pouvoir afin d'en terminer avec ce lamentable bain de sang.

139. En Afrique australe, la situation se présente sous un jour alarmant, surtout si l'on considère les difficultés rencontrées par notre organisation, du fait de la non-application de ses résolutions pertinentes par ceux qui gouvernent ces territoires.

140. La situation en Namibie laisse planer quelques doutes quant à l'avenir du Territoire. Nous avons la ferme conviction que les questions coloniales doivent être résolues au moyen de négociations; nous appuyons fermement toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies et nous réitérons notre espoir que la bonne volonté et le sens des responsabilités des parties intéressées permettront de résoudre le problème, pacifiquement et conformément à ces décisions.

141. Nous aimerions, plus spécialement, voir se concrétiser promptement les ajustements indispensables à la mise en oeuvre des propositions des cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité¹⁷, initiative qui a été adoptée par cet organe.

142. Au cas où cette proposition serait effectivement mise en pratique, l'Argentine tient à manifester expressément son intention de collaborer aux mesures prises par notre organisation en vue de faciliter le processus d'accession de la Namibie à l'indépendance, mesures qui devront recevoir l'appui de toutes les parties directement intéressées, aussi bien que de la communauté internationale.

143. Une dernière et inévitable référence à la situation qui règne en Afrique australe nous conduit à mentionner l'un

des graves problèmes qui subsistent dans cette région. Je veux parler de la persistance de pratiques discriminatoires qui offensent non seulement les peuples d'Afrique, mais la conscience de l'humanité tout entière.

144. La République argentine, qui a invariablement manifesté son opposition au racisme et à la discrimination sous toutes ses formes, ne peut qu'exprimer une fois de plus sa préoccupation devant le maintien de la politique d'*apartheid*. En conséquence, nous répétons l'appel déjà lancé pour qu'il soit mis fin à ce système incompatible avec les valeurs morales et sociales contemporaines.

145. C'est en raison de cette préoccupation que nous avons participé à la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, qui s'est tenue à Genève en août dernier.

146. Il est très difficile de penser sérieusement à une paix juste et durable en notre temps, si les efforts pour arrêter la course aux armements continuent de se heurter à des obstacles érigés par un aveuglement insensé.

147. Il est prématuré d'évaluer, dans leur ensemble, les résultats de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement. Cependant, on peut identifier certains éléments de son développement et de ses décisions qui se révèlent déjà positifs. Parmi ses mérites, on peut signaler, en tout premier lieu, l'énonciation du concept correct du principe de la non-prolifération et, en conséquence, l'adhésion au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cependant, il faut signaler que si le premier n'est pas un traité discriminatoire, le second en est un.

148. La pleine participation de la République populaire de Chine et de la France aux délibérations de cette session extraordinaire ouvre une ère nouvelle pour ce qui est des négociations sur le désarmement et nous permet d'espérer que, dans ce domaine également, l'Organisation des Nations Unies aboutira à l'universalité, fondement nécessaire de son efficacité.

149. La composition et l'organisation du nouveau Comité du désarmement, à Genève, ainsi que la remise en activité de la Commission du désarmement des Nations Unies ne remplacent pas l'indispensable volonté politique qui doit animer les grandes puissances afin d'ouvrir le chemin qui conduit au désarmement nucléaire, mais elles créent le cadre adéquat où, si la volonté existe, il sera possible d'engager ce désarmement en coopération avec les intérêts des autres nations.

150. L'appui apporté par l'Assemblée générale au droit inaliénable des pays en développement d'acquiescer la technique nucléaire à des fins pacifiques et de mener à bien leurs programmes nationaux dans ce domaine, conformément à leurs priorités à leurs intérêts et à leurs besoins, représente un programme réel vers l'élimination des pratiques restrictives et discriminatoires qui, malheureusement, ont caractérisé la coopération internationale en la matière.

151. La République argentine a récemment été désignée comme l'un des pays coordonnateurs parmi les non alignés

¹⁷ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'avril, mai et juin 1978*, document S/12636.

pour les questions ayant trait à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous contribuerons de tous nos efforts, et au mieux de nos possibilités, à cette tâche afin que la coopération entre les pays en développement soit facilitée au maximum et devienne suffisamment souple et flexible pour assurer à tous des avantages mutuels.

152. L'esquisse et le renforcement des principes consacrés qui devraient régir les relations internationales ont permis de parvenir à une meilleure coexistence dans le monde. Toutefois, de nouveaux obstacles semblent apparaître périodiquement, menaçant la marche vers la paix et la solidarité.

153. A cet égard, je ne saurais manquer de me référer à la redoutable menace devant laquelle se trouve placé le monde, en ce moment, à savoir le terrorisme criminel.

154. Ce phénomène constitue un des plus graves dangers qui menacent aujourd'hui les Etats : la violation irrationnelle du droit à la vie de leurs citoyens et la menace permanente à la sécurité collective.

155. La communauté internationale doit condamner de la manière la plus catégorique cette violence aveugle, canalisée par des activités criminelles qui ne portent aucun drapeau et qui, ainsi, se distinguent nettement de la lutte pour la liberté et l'indépendance nationale, telle qu'elle est menée par les peuples qui souffrent des formes diverses du colonialisme, à laquelle elles prétendent s'identifier.

156. L'Argentine a souffert et continue de souffrir encore sporadiquement des dures conséquences de ces manifestations de violence et, dans l'exercice de leur droit à la légitime défense, le peuple et le gouvernement de mon pays se sont efforcés de rétablir l'ordre et de garantir l'existence des citoyens dans une pleine sécurité.

157. Malheureusement, d'autres secteurs du monde ne réagissent pas comme il conviendrait contre les minorités terroristes qui perpètrent des actes criminels privant des personnes innocentes de leur liberté et de leur vie. Au contraire, certaines capitales européennes semblent les accueillir comme s'ils étaient les victimes d'un ordre social injuste. Une telle attitude laisse présumer une incompréhension politique ouverte et intéressée.

158. Il est grand temps que les principes du droit soient effectivement mis en oeuvre. Nous ne devons pas nous borner à élaborer des mécanismes pour faire face à des faits accomplis. Pour cela, je lance un appel à la conscience universelle pour que la nécessité de créer des bases capables de mettre fin à ce fléau soit reconnue. A ce sujet, rappelons la proposition présentée par un pays d'Europe tendant à ce que "les Etats acceptent l'obligation de ne pas tolérer sur leur territoire les associations terroristes qui préméditent et commettent ces actes de violence". Nous ne pouvons pas méconnaître le danger que fait peser sur le déroulement normal des relations entre Etats la présence de ces groupes sur leur territoire.

159. Tout aussi grave est l'attitude qu'adoptent certains Etats, qui, faisant preuve d'une méconnaissance totale des problèmes des autres, s'arrogent le droit de juger la conduite des autres Etats, conduite qu'ils ne peuvent

comprendre, et cherchent à monopoliser la cause des droits de l'homme. Peu désireux de respecter les principes fondamentaux du droit international, tels que celui qui préserve la souveraineté intérieure d'un Etat, ils accusent celui-ci et ont recours à des méthodes de coercition politique et économique en appliquant des critères subjectifs de sélection.

160. Dans des cas semblables, comme nous l'avons déjà dit en d'autres occasions, la communauté internationale fait face à un déplorable abus de pouvoir dont les conséquences ne peuvent passer inaperçues. Ce phénomène est dangereux non seulement dans les ressentiments qu'il provoque, mais aussi dans l'immense préjudice qu'il peut causer à des populations entières, étant donné qu'il crée un type de responsabilité morale non moins important que celui sur lequel repose la défense des droits de l'homme.

161. L'Argentine accorde à ce problème une importance toute particulière, mais je dois réitérer que, pour notre pays, la défense authentique de ces droits ne peut être menée à bien qu'à partir de l'abandon des récriminations stériles et grâce à un travail en commun, entrepris avec honnêteté et dans le respect mutuel.

162. En ce qui concerne la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, nous considérons avec inquiétude les tentatives faites pour rouvrir certaines questions déjà réglées, ce qui suppose un recul des négociations.

163. Une menace contre le processus des négociations, et non la moindre, réside dans les projets actuels de législation devant permettre unilatéralement l'exploitation des fonds marins internationaux, tels qu'envisagés par certains pays industrialisés, en méconnaissance totale des résolutions de l'Assemblée générale qui prévoient expressément que l'exploitation du fond des mers et des océans par un régime international doit se faire au profit de la communauté des nations.

164. Il est encourageant de constater que les Nations Unies ont fait porter leur action la plus vigoureuse et la plus positive sur le domaine de la décolonisation. Ce ne fut pas une tâche facile. En premier lieu, nous devons rappeler que, chaque territoire constituant une entité différente ayant ses caractéristiques propres, il convient de ne pas adopter un ensemble uniforme de règles concernant les mécanismes et les principes devant régir le processus de décolonisation.

165. Le fait que ces caractéristiques particulières de chaque territoire ont été reconnues, de manière appropriée, dans les décisions de l'Assemblée générale et du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, représente la preuve suprême du sérieux et de l'efficacité du travail effectué.

166. La République argentine, fidèle à son origine de pays né à la pleine indépendance après une longue période de luttes, a toujours accordé son appui à toutes les décisions des organismes des Nations Unies visant à mettre un terme au colonialisme, position conforme à la situation d'un pays qui souffre encore de l'usurpation d'une partie de son territoire par un pays étranger.

167. La République argentine réaffirme les droits souverains qui sont les siens sur les îles Malvinas et renouvelle sa ferme volonté de parvenir à leur restitution effective. Elle réaffirme également sa volonté politique de résoudre le problème créé par l'occupation illégale de ces îles par le Royaume-Uni au moyen de négociations pacifiques.

168. De plus, la négociation est la voie choisie par l'Assemblée générale dans le cas de les îles Malvinas, dans des résolutions qui, il convient de le rappeler, ont été adoptées à une majorité écrasante.

169. Partant de l'adhésion de l'Argentine au principe de la négociation et de ce qui est recommandé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 2065 (XX), 3160 (XXVIII) et 31/49, le Gouvernement argentin a entrepris des négociations bilatérales avec le Gouvernement britannique. Ces négociations, qui ont commencé à Buenos Aires en février 1977, se sont poursuivies en trois séries de pourparlers qui ont permis d'entrevoir certaines zones d'accord.

170. Toutefois, je ne peux manquer de dire que ces négociations se sont déroulées à un rythme qui est bien loin de répondre à l'importance que mon pays attribue à cette question, bien loin aussi de correspondre au caractère d'urgence qui lui a été attribué par l'Assemblée générale. Quoi qu'il en soit, nous espérons que le bon sens et la clairvoyance politique dont a fait preuve le Royaume-Uni en d'autres cas permettront de parvenir à une juste solution de ce conflit plus que centenaire aujourd'hui. Toujours sur cette question, nous devons mentionner tout particulièrement et en dernier lieu le fait que le mouvement des pays non alignés, lors de la Conférence de Belgrade, a réitéré une fois de plus son ferme appui à la juste revendication de l'Argentine sur ces îles et invité les parties à poursuivre les négociations afin de parvenir à une prompt solution du différend. Mon pays est reconnaissant de cette preuve nouvelle de soutien accordée à sa position et il est certain que cet appui, venant d'un groupe représentant pratiquement les deux tiers de la communauté internationale, ne sera pas ignoré du Gouvernement britannique.

171. Mon pays est extrêmement préoccupé par l'évolution récente des facteurs économiques qui caractérisent les relations internationales. L'inflation, accompagnée du processus de régression, touche non seulement les pays développés mais aussi les pays en développement, et les mesures qu'ont prises les premiers pour pallier une partie de ses conséquences ont créé une nouvelle source de tension mondiale.

172. Alors que les pays économiquement puissants prétendent défendre le niveau d'emploi de leur peuple, en recourant à des mesures protectionnistes dans leur commerce avec l'étranger, les États plus faibles, qui, de ce fait, ne peuvent augmenter ni même maintenir leurs revenus à l'exportation, doivent recourir de plus en plus à l'endettement extérieur.

173. La tendance toujours plus marquée des pays industrialisés à édicter des limitations à l'importation est un signe regrettable de notre temps; la situation est aggravée encore, du fait que ces mesures protectionnistes ne sont presque pas appliquées entre ces pays par crainte de déclencher une guerre commerciale; c'est ainsi que tous les effets de telles

mesures retombent principalement sur les pays moins développés économiquement. Ceux-ci, en raison de leur propre faiblesse et faute d'action concertée, ne peuvent user de représailles pour défendre leurs intérêts légitimes ou, s'ils le font, n'arrivent pas à avoir l'impact nécessaire sur les pays industrialisés.

174. Ainsi, alors que ces pays proclament dans toutes les instances leur esprit de solidarité, la nécessité d'aider les nations déshéritées et l'appui qu'ils portent aux critères qui tiennent compte des inégalités de puissance et de richesse nationales dans les relations économiques mondiales, ils appliquent, nonobstant, une politique qui fait abstraction de toutes ces considérations et qui est viciée parce qu'ils font l'erreur de croire que, dans un monde où l'interdépendance est si forte, ils peuvent surmonter la crise économique en s'occupant exclusivement des intérêts qui ne dépassent pas le cadre de leurs frontières.

175. Pour toutes ces raisons, l'Argentine pense qu'il faut rejeter catégoriquement cette tendance protectionniste des pays développés. Naturellement, mon pays espère que la pratique d'un commerce mondial de plus en plus étendu et de plus en plus libre, apparemment oublié de nos jours, devrait retrouver sa vigueur d'il y a quelques années, car nous considérons qu'elle convient aux meilleurs des intérêts de toutes les nations, quel que soit leur stade de développement.

176. Autre chose préoccupe l'Argentine : l'échec récent des négociations du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, qui a abouti à la suspension des séances. Il en est résulté un sentiment général de déception, ce qui augure mal du dialogue entre pays développés et pays en développement.

177. Les relations économiques établies à l'échelle mondiale dans l'après-guerre ont joué un rôle marquant dans l'évolution et le progrès de tous les pays. Toutefois, si l'on considère l'état actuel de ces relations et les difficultés qu'elles connaissent, on peut conclure que le cycle de vie de beaucoup de leurs éléments est terminé et qu'il faut réadapter la structure des relations économiques internationales à la réalité actuelle. Cet objectif n'est autre que l'instauration d'un nouvel ordre économique international, qui suppose des réformes progressives et profondes.

178. Un échec définitif des négociations au Comité porterait un coup très dur aux perspectives d'entente entre nations de niveaux de développement différents. L'Argentine continuera de prendre une part active au processus de prise de décisions afin de réactiver le dialogue entre toutes les nations, car nous pensons que c'est le seul moyen valable pour résoudre les problèmes que pose la situation actuelle en matière de coopération internationale.

179. La cinquième session de la CNUCED se tiendra en mai 1979 à Manille. Cet événement de haute importance sera une étape marquante dans les négociations sur l'établissement d'un nouvel ordre économique international et la formulation d'une stratégie internationale du développement pour les années 80. Mon pays fera tout son possible pour que la session ne déçoive pas les pays en développement, qui attendent tant de cette réunion internationale, et mette au point les directives nécessaires pour résoudre les

grands problèmes qui affectent aujourd'hui le commerce et le développement.

180. Pour cela, il faut à notre avis que tous les Etats se rendent à Manille, fermement résolus à aboutir à des résultats positifs et à éviter que les résolutions adoptées ne deviennent de simples expressions de bonne volonté.

181. Nous pensons que c'est possible. A notre avis, la situation mondiale, bien que difficile, peut mener à un consensus susceptible d'être appliqué dans la pratique. Il ne s'agit pas seulement d'optimisme aveugle. Il y a quelques jours seulement, la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, dont mon pays a eu l'honneur d'être l'hôte, a pu aboutir à un consensus de ce genre.

182. Au cours de cette conférence, les pays du monde en développement ont eu l'occasion de mettre au point des mécanismes permettant d'établir des liens entre eux, qui existaient déjà partiellement, afin de pouvoir coopérer dans le domaine de la technique et, par conséquent, de la culture et de l'économie, comme moyens d'affirmation souveraine qui permettent de fonder le développement de ces pays sur une autosuffisance individuelle et collective. Je ne vais pas analyser dans le détail les résultats de la Conférence; je me bornerai à dire que la qualité des débats, le haut niveau politique et intellectuel de la représentation et l'intensité des négociations ont été autant de facteurs qui ont permis des résultats positifs et satisfaisants pour tous les pays, quel que soit leur stade de développement. En fait, le Plan d'action de Buenos Aires¹⁸, comme on l'appelle, représente un progrès considérable de la communauté internationale en ce qu'il démontre que l'on s'attache à faire du système des Nations Unies un instrument efficace au service du bien-être des pays en développement.

183. A notre avis, l'appui unanime qu'ont donné les pays développés aux décisions prises à la Conférence montre qu'ils sont conscients des avantages mondiaux que peut engendrer cette nouvelle dimension de la coopération internationale.

184. Je ne peux conclure ce bref compte rendu des principaux facteurs économiques qui caractérisent les relations internationales sans évoquer une pratique que mon pays veut condamner encore aujourd'hui.

185. Je veux parler de cette nouvelle arme de pression, utilisée par certains pays industrialisés, sur le plan bilatéral comme sur le plan multilatéral, en faisant dépendre des opérations de financement des circonstances de la politique intérieure des pays bénéficiaires.

186. Mon pays estime que le crédit international qui, après les recettes d'exportation, représente la deuxième source de financement du développement, doit être libre de toute condition politique quelle qu'elle soit, car seuls des paramètres strictement économiques peuvent déterminer la concession ou le refus des crédits. En admettre d'autres

reviendrait à conférer un caractère légitime au recours à la puissance économique dans des buts d'hégémonie politique.

187. La communauté internationale ne doit pas oublier qu'il n'est pas de conflit ni de différend que l'on ne puisse résoudre par la coopération et un libre échange d'idées lorsqu'existe une volonté politique réelle.

188. C'est pourquoi, au nom de mon gouvernement, je voudrais réaffirmer en cette assemblée notre conviction que la paix entre les hommes et les nations ne deviendra une réalité que lorsque nous nous montrerons disposés à ouvrir un dialogue libre et sincère, fondé sur les principes de la justice, de l'égalité et du respect mutuel, qui sont les piliers de l'action de la République argentine depuis le début de son histoire.

189. M. OLEWALE (Papouasie-Nouvelle-Guinée) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je tiens à m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection à l'unanimité aux hautes fonctions que vous occupez. Ma délégation est certaine que, sous votre compétente direction, la trente-troisième session de l'Assemblée générale sera fructueuse et couronnée de succès. Je tiens également à saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, M. Lazar Mojsov, de la Yougoslavie, pour l'efficacité avec laquelle il s'est acquitté de ses fonctions au cours de la dernière session de l'Assemblée générale.

190. Chaque année, nous nous réunissons ici pour exprimer le souci que nous inspirent les questions auxquelles est confronté le monde d'aujourd'hui. Ces questions sont si nombreuses qu'il nous est impossible, dans cette instance mondiale, de les aborder dans leur ensemble, et encore moins de leur trouver des solutions. Je me propose donc de mettre en lumière seulement les questions qui, de l'avis de ma délégation, exigent de toute urgence des mesures positives de notre organisation mondiale. Ces questions sont les suivantes : les droits de l'homme, la situation en Afrique australe, le Moyen-Orient, la décolonisation, le désarmement et le nouvel ordre économique international.

191. La question des droits de l'homme, de par son importance, est au premier plan des préoccupations de mon gouvernement, comme d'ailleurs de bien d'autres gouvernements représentés ici aujourd'hui. Et ma délégation est particulièrement heureuse de constater que dans certains pays on a pris des mesures adéquates pour rétablir les droits fondamentaux de l'homme. Dans d'autres pays, cependant, il existe encore des pratiques inhumaines et un déni révoltant des droits de l'homme. Mon gouvernement espère que la communauté internationale condamnera ceux qui continuent de se livrer à ce genre d'activités.

192. Nous relevons que, cette année, la communauté internationale va célébrer le trentième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce sera pour nous une occasion unique de faire le bilan de l'action des Nations Unies et de la communauté internationale dans le domaine des droits de l'homme. Mon gouvernement espère que chaque Membre de l'Organisation des Nations Unies fera de même.

193. Ma délégation est heureuse de constater qu'un certain progrès est intervenu dans la question de Namibie. Nous

¹⁸ Voir Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août au 12 septembre 1978 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11), chap. I.

croyons comprendre que le peuple namibien parviendra à l'indépendance en décembre de cette année. La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'acceptera rien de moins. Les Nations Unies doivent être fières de n'avoir pas cédé devant le régime raciste de Vorster. Nous espérons que des élections libres assureront une participation égale aux dirigeants de cette nouvelle nation. Nous nous réjouissons déjà de pouvoir accueillir sous peu parmi nous la Namibie.

194. Je passe maintenant à la question du Zimbabwe. En raison de la violence et de l'agitation croissantes au Zimbabwe, mon gouvernement est convaincu qu'il ne saurait y avoir de solution acceptable tant que le gouvernement par la majorité n'aura pas été établi conformément au principe "un homme, une voix". Les mesures unilatérales, au lieu d'aboutir à une solution durable, ne feront qu'aggraver la situation. Les initiatives prises par les Etats de première ligne avec le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont été utiles.

195. Quant à l'*apartheid*, la discrimination raciale institutionnalisée qui existe en Afrique du Sud continue de préoccuper mon gouvernement. Nous avons déjà dit, et nous le répétons encore une fois aujourd'hui dans les termes les plus vifs, que nous abhorrons la politique d'*apartheid* en Afrique australe. Aucun signe quel qu'il soit n'indique que le gouvernement raciste d'Afrique du Sud s'éloigne de sa politique de séparation entre les races. Les adversaires de l'*apartheid* sont poursuivis et les dirigeants africains et leurs organisations sont frappés d'interdiction. Les Noirs africains se voient refuser leurs droits fondamentaux de l'homme. Nous savons que des dirigeants comme Steven Biko ont été mis en prison et assassinés par le régime raciste. Combien de temps ces actes inhumains vont-ils durer ? La bombe à retardement fait déjà entendre son tic-tac et si on ne la désamorce pas, elle va exploser.

196. La situation au Moyen-Orient cause une profonde inquiétude, et ce non seulement à ceux qui vivent dans la région, mais à tous les peuples du monde épris de paix. Ma délégation soutient les efforts que déploient l'Egypte et Israël en vue d'une solution viable dans cette région. Nous comprenons bien que la question est très complexe et qu'une solution n'interviendra pas du jour au lendemain. Nous croyons cependant que des compromis et des concessions sont nécessaires. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est toujours restée neutre sur cette question parce que nous souhaitons sincèrement du fond du coeur que la paix et la sécurité règnent dans cette région. Nous espérons que ce qui a été réalisé à Camp David donnera un nouvel élan au processus de paix au Moyen-Orient.

197. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est un champion ardent de la décolonisation. Mon gouvernement a donc déjà eu l'occasion de souhaiter la bienvenue avec un vif plaisir en cette organisation des nations à son voisin le plus proche, les Iles Salomon. Je suis particulièrement heureux de voir les représentants de ce pays occuper leurs sièges ici aujourd'hui. Je suis également heureux de dire qu'un autre territoire insulaire du Pacifique sud, Tuvalu, accédera à l'indépendance le 1^{er} octobre de cette année. Les îles Gilbert espèrent parvenir à l'indépendance l'année prochaine et, dans les années à venir, d'autres petits pays insulaires du Pacifique parviendront à l'autodétermination.

198. Mon gouvernement se félicite du progrès de la décolonisation qui se produit dans le Pacifique sud et il attend le jour où les derniers territoires encore sous administration coloniale deviendront indépendants. Certaines puissances coloniales, ici représentées aujourd'hui, ont cru bon de ne pas donner aux peuples qu'elles ont colonisés la possibilité d'exprimer leurs vues conformément aux diverses résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la décolonisation. En tant que pays de la région, la Papouasie-Nouvelle-Guinée espère que ces puissances métropolitaines changeront d'attitude à l'égard de la décolonisation dans le Pacifique sud et donneront aux peuples des territoires qu'elles administrent la possibilité d'exercer leurs droits à l'autodétermination et à l'indépendance. C'est dans cet esprit que nous appuyons la déclaration faite à la séance précédente par M. David Owen, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et au Commonwealth du Royaume-Uni, concernant Tuvalu, les îles Gilbert et le condominium franco-anglais des Nouvelles-Hébrides.

199. Mon gouvernement désire sincèrement que ces voisins du Pacifique de la Papouasie-Nouvelle-Guinée parviennent au statut de complète indépendance, car ainsi sera grandement accru le nombre des nations souveraines dans la région du Pacifique sud.

200. En ce qui concerne le désarmement, mon gouvernement s'inquiète vivement de voir que la course aux armements absorbe une partie des ressources les plus précieuses qui pourraient servir plus utilement au développement économique et social de l'humanité.

201. L'homme a toujours recherché la paix à l'intérieur de frontières sûres. Pour y parvenir, il a toujours eu des armes. Cependant, l'homme, en accumulant les armes, en particulier les armes nucléaires, a créé une situation telle qu'il n'est plus en sécurité. Chaque Etat cherche maintenant à se procurer des armes de plus en plus perfectionnées en cas d'attaque d'autres Etats. Comme nous le savons tous, cette procédure menace l'existence même de l'humanité.

202. Le moment est venu où notre organisation mondiale doit prendre des mesures positives pour inverser cette tendance dangereuse. Il faut mettre un terme immédiatement à la course aux armements. Nous partageons l'avis de ceux qui disent qu'il faut une volonté politique pour parvenir à un désarmement réel. Cependant, nous disons également qu'il faut avoir une certaine confiance et peut-être une certaine foi dans les autres pour que les efforts que nous faisons pour venir à bout de ce problème complexe soient couronnés de succès.

203. La fin de la course aux armements et la réalisation d'un désarmement réel sont les tâches urgentes et très importantes auxquelles nous devons nous attaquer aujourd'hui. Le désir d'une petite nation comme la mienne est que les peuples du monde vivent dans la paix et la sécurité. Ainsi serons-nous libres de concentrer nos efforts sur l'amélioration des conditions de vie de nos peuples, sur l'élimination des maladies, le relèvement du niveau de vie et l'alimentation des masses affamées.

204. Ceux d'entre nous qui vivent dans le monde en développement doivent faire face aux problèmes que pose l'insuffisance de ressources pour le développement de nos

peuples. Il n'est pas besoin de dire qu'il y a des populations affamées, des populations qui ont besoin de soins médicaux, d'éducation, de bons logements. Nous ne prétendons pas que les ressources libérées par le désarmement résoudront tous les problèmes, mais nous prétendons que nos fardeaux seront plus légers si certaines de ces ressources pouvaient être utilisées dans ce but. De cette manière, nous pourrions aussi procéder à la réalisation de certains des objectifs du nouvel ordre économique international.

205. D'aucuns prétendent que la fin des essais nucléaires n'amènera pas le désarmement. Nous ne sommes pas de cet avis. Nous nous opposons aux essais nucléaires car, en premier lieu, nous croyons fermement que cette opposition est un pas sur la voie du désarmement, et, ensuite, personne ne peut nous dire, au moins jusqu'à présent, quels sont les effets des rayonnements sur l'homme et sur son milieu. Ce dernier point nous concerne tout particulièrement parce que nous sommes dans cette région du monde, le Pacifique sud, où se déroulent les essais nucléaires. Il est un fait certain, c'est que l'homme et son milieu ne seront plus jamais les mêmes. On nous a dit que les effets du rayonnement sont insignifiants. Voilà qui nous paraît difficile à croire. Nous, qui vivons dans la région du Pacifique sud, avons exprimé d'une manière réitérée notre opposition aux essais dans cette région, mais nos protestations ne sont pas entendues et les essais continuent. Nous demandons donc à ceux qui sont responsables de cette situation impardonnable de mettre fin à leurs activités irresponsables.

206. La communauté internationale reconnaît aujourd'hui la nécessité d'avancer plus rapidement vers un nouvel ordre économique international, malgré les différences de vues qui existent encore sur certains aspects spécifiques des principales propositions avancées. Ma délégation est très préoccupée par la lenteur du relèvement de l'économie mondiale que nous attendons depuis si longtemps. Un marché instable des produits de base, une inflation mondiale persistante et un système monétaire international chaotique sont encore à l'ordre du jour. Si nous voulons progresser de façon constructive, il faut que les nations développées industrialisées se penchent sur la question de donner de meilleurs débouchés aux produits en provenance des pays en développement.

207. Il est un fait reconnu que les pays en développement constituent un débouché important pour les exportations des pays industrialisés. Si nous voulons que ces marchés restent ouverts, il faut faire de plus grands efforts pour permettre aux pays du tiers monde d'accroître les recettes provenant de leurs exportations.

208. Les produits de base sont le pilier principal de nos économies. Nous sommes donc très désireux de voir avancer les négociations sur le fonds commun. Nous surveillons également avec intérêt l'évolution des accords sur les produits de base et nous espérons que ces négociations contribueront à libérer les échanges, particulièrement dans le domaine des produits agricoles.

209. La mise au point d'un système de commercialisation internationale qui apporterait des recettes raisonnables aux producteurs de matières premières dans les pays en développement — particulièrement aux petits producteurs — est de

la plus grande importance pour l'économie des pays en développement.

210. Nous devrions également nous occuper dès que possible de la question de la réforme du système monétaire international. Nous sommes favorables à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies. Nous constatons que, par la résolution 32/174, l'Assemblée générale a décidé de tenir une session extraordinaire en 1980, à un échelon élevé, pour faire le point des progrès réalisés dans différentes instances du système des Nations Unies en vue de l'instauration du nouvel ordre économique international. Nous espérons que nous pourrions alors prendre des mesures positives pour faire avancer les pays en développement et la coopération économique internationale. Entre-temps, nous ne devons épargner aucun effort pour que le dialogue se poursuive. Le Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale doit servir de centre autour duquel doit continuer le dialogue Nord-Sud.

211. Comme mon premier ministre l'a dit dans son discours à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, l'année dernière¹⁹, on considère souvent que la région du Pacifique sud est composée de nombreuses petites nations insulaires sans identité régionale. Cela n'est plus vrai. La région a maintenant son identité depuis la naissance du Colloque du Pacifique sud il y a sept ans. C'est une organisation qui s'efforce de résoudre les problèmes se posant à nos peuples dans la région du Pacifique sud et d'examiner les différentes façons de parvenir à la croissance économique de la région. La bonne utilisation de nos ressources naturelles, en particulier du poisson, est une des manières d'atteindre cet objectif. Le Pacifique sud contient ce qui est peut-être la seule réserve de thon mondiale sous-employée, et cette réserve représente pour plusieurs nations du Pacifique sud la seule ressource naturelle dont elles disposent, et, en tant que telle, elle est essentielle à leur future croissance économique. C'est pour cette raison que le Colloque du Pacifique sud cherche à mettre sur pied une organisation de pêcheries du Pacifique sud qui veillera à ce que ce soit la population du Pacifique sud qui tire les plus grands avantages de ces grandes réserves de thon qui se trouvent dans nos eaux, et non les grandes nations éloignées pratiquant la pêche.

212. Je voudrais attirer l'attention des Nations Unies sur la question du Timor oriental. Mon gouvernement reconnaît que le Timor oriental fait partie intégrante de l'Indonésie. J'ai rendu visite au Timor oriental cette année et ai pu me convaincre du fait que, pendant la longue période pendant laquelle ce territoire a été sous l'administration précédente, il n'y a eu que peu — si même il y en a eu — de développements dans les domaines social, politique ou économique. Cependant, tout en reconnaissant le fait que le Timor oriental fait maintenant partie intégrante de l'Indonésie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée voudrait réaffirmer sa position antérieure, à savoir que le peuple du Timor oriental n'a pas été autorisé à exercer son droit à l'autodétermination. Mon gouvernement aurait aimé que la communauté internationale élève un peu plus la voix dans cette affaire. Nous regrettons qu'il n'en ait pas été ainsi et

¹⁹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séance plénière, 28^e séance, par. 2 à 24.

que la communauté internationale n'ait même pas été consultée comme il se devait.

213. La question des réfugiés a beaucoup préoccupé mon pays depuis une année et continue de nous préoccuper aujourd'hui encore. Je voudrais tout d'abord remercier les Nations Unies pour avoir consenti à nous donner une assistance financière par l'intermédiaire du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, afin de nous aider à nourrir les citoyens indonésiens pénétrant sur le territoire de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et à leur assurer les soins médicaux nécessaires. Mon gouvernement n'est pas en mesure de s'occuper de tout le monde, les réfugiés affluant en groupes toujours plus importants depuis un ou deux mois. Le dernier groupe comprenait quelque 700 personnes. En tant que membre de l'Organisation des Nations Unies et agissant dans l'esprit des diverses conventions des Nations Unies sur les réfugiés, nous voulons aider ces gens en utilisant de maigres ressources qui pourraient être consacrées plus efficacement à d'autres fins.

214. J'ai dit quelques mots de plusieurs des problèmes que ma délégation considère comme nécessitant des mesures urgentes et positives de la part de cette organisation. Ma délégation espère que, pendant cette session, des mesures positives pourront être trouvées dans le sens de la solution de ces problèmes.

215. M. FORLANI (Italie)²⁰ : Monsieur le Président, c'est avec une satisfaction particulière que je salue en vous le représentant d'un continent et d'un pays auxquels l'Italie est unie par des liens séculaires de civilisation et d'amitié. Le nom même de votre pays, Monsieur le Président, est le symbole de ces liens historiques. Soyez assuré que ma délégation ne manquera pas de vous apporter sa plus entière collaboration dans l'accomplissement de la tâche délicate dont votre prédécesseur, M. Lazar Mojsov, s'est acquitté avec tant de compétence. Nous sommes certains que, sous votre conduite éclairée, l'Assemblée générale réussira à accomplir des progrès notables lorsqu'elle examinera les nombreuses et importantes questions qui sont inscrites à son ordre du jour.

216. Le Gouvernement italien se félicite de l'admission des Îles Salomon, le cent cinquantième Membre de notre organisation, et il se propose d'établir des relations d'étroite et fructueuse collaboration avec le nouvel Etat. Ce nombre et, ajouterai-je, les solutions d'urgence auxquelles le Secrétariat a dû recourir pour assurer à tous les Etats Membres un siège en cette salle, démontrent bien que nous ne cessons de progresser vers notre objectif ultime, l'universalité de l'Organisation des Nations Unies. Cette évolution revêt une grande importance aux yeux de mon gouvernement, car elle traduit les succès enregistrés chaque année dans la réalisation du droit des peuples à l'autodétermination.

217. Je tiens aussi à témoigner notre reconnaissance et notre estime au Secrétaire général qui a donné encore une fois, durant l'année qui vient de s'écouler, l'exemple d'un dévouement inconditionnel aux principes et aux objectifs des Nations Unies. La magistrale introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/33/1] à la trente-troisième session de l'Assemblée générale en est la plus

éloquente illustration. Son analyse historique, ses jugements et ses remarques sur les principaux problèmes politiques, économiques et sociaux, ainsi que sur l'utilisation insuffisante du potentiel de l'Organisation des Nations Unies recueillent toute mon adhésion. Je m'associe en particulier à l'appel qu'il nous a lancé pour que nous fassions preuve d'un plus grand sentiment de solidarité humaine et pour que nous nous efforcions de dépasser les égoïsmes nationaux pour nous employer à atteindre des objectifs globaux.

218. La scène internationale, dont nos peuples sont les protagonistes forcés, continue d'être caractérisée par des tensions politiques, économiques et militaires.

219. Tout le panorama de la réalité contemporaine est éclairé d'un jour sinistre par une donnée : la poursuite de la course aux armements qu'encore aujourd'hui il semble impossible d'arrêter. Les 400 milliards de dollars dépensés chaque année pour l'acquisition de moyens militaires s'associent immédiatement dans notre pensée à la stupéfiante pauvreté des ressources destinées à la lutte contre la maladie et la misère. C'est là une folle course pour la production d'instruments de mort et de destruction, une soustraction gigantesque de ressources, qui pourraient être utilisées pour favoriser le développement, auxquelles ne participent pas seulement les grandes puissances.

220. L'Italie est convaincue que l'humanité ne saurait aller très loin si l'on ne prend pas conscience d'une manière plus générale et plus ferme de l'inanité de tout effort collectif de lutte pour le progrès, qui n'irait pas de pair avec la volonté de réduire radicalement le montant des ressources ainsi sacrifiées sur l'autel d'une sécurité douteuse. Les résultats obtenus au mois de juin dernier par la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, autorisent quelque espoir, mais il reste encore beaucoup à faire pour réaliser des progrès effectifs sur la voie de la réduction des forces militaires.

221. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et le consensus qui s'est formé sur le Document final [résolution S-10/2] ont démontré que la communauté internationale a bien conscience de ce que sont les impératifs premiers de notre temps. La sécurité, élément inséparable de la paix, passe aujourd'hui plus que jamais par la voie d'un processus de désarmement convenablement équilibré et contrôlé.

222. Tout en participant activement au développement de ce processus, nous restons également convaincus que le maintien de l'équilibre des forces demeure un facteur décisif pour la sauvegarde de la paix et la conduite d'un dialogue constructif, en particulier en Europe. Dans cet esprit, l'Alliance atlantique est pour mon pays une donnée nécessaire et nous offre la possibilité de contribuer activement non seulement aux efforts en vue du désarmement, mais également aux pourparlers de Vienne portant sur la réduction équilibrée des forces en Europe.

223. Les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en vue de la limitation des armements stratégiques sont fondamentales pour réduire le domaine de la terreur. Aussi demandons-nous instamment aux deux puissances de répondre rapidement par leur décision à l'attente de nos peuples.

²⁰ L'orateur s'est exprimé en italien. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

224. Mais même un tel résultat, pour essentiel qu'il soit, serait illusoire s'il ne s'accompagnait d'un effort conjoint et responsable en vue de restreindre les domaines de conflits et de tensions. S'il devait en être autrement, le risque que l'on aurait réussi à réduire en termes d'affrontement stratégique resurgirait peut-être accru du fait d'ingérences et d'interventions militaires, sources de dangers et d'instabilité.

225. Nous nous devons par conséquent d'inciter les grandes puissances à adopter en cette matière une approche globale sans laquelle les perspectives de paix, de progrès civil et de développement économique seraient illusoires.

226. L'humanité ne peut plus s'en remettre en permanence à un équilibre de la terreur entre blocs d'Etats idéologiquement opposés et doit pouvoir saisir les grandes occasions qui se présentent à elle. S'il est vrai qu'après la signature de l'Acte final d'Helsinki nous avons malheureusement connu, au printemps dernier, quelque désillusion à la réunion de Belgrade²¹, voici qu'une nouvelle occasion se présente à nous — en tant qu'Européens — avec la réunion de Madrid en 1980. Nous espérons vivement que des progrès s'avèreront possibles dans les négociations sur le Moyen-Orient, faisant suite aux rencontres de Camp David. Aux grandes réunions passées sont venues, cette année, s'ajouter la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue à Khartoum et la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui a eu lieu à Belgrade. Efforçons-nous tous de faire en sorte que des événements internationaux d'une telle ampleur ne restent pas simplement des épisodes sans conséquences positives d'une importance égale, et qu'ils réussissent à entraîner les améliorations progressives de la situation internationale que nous jugeons tous indispensables.

227. Nous sommes tous au fait des graves situations d'instabilité régionale — et parfois de conflits ouverts — qui résultent de la combinaison des difficultés intérieures des pays nouvellement indépendants et d'interventions extérieures massives. Nous savons bien que certaines situations de tension n'en seraient pas arrivées au point de rupture, n'était la perspective, malheureusement juste, de telles interventions.

228. L'Italie respecte l'identité des pays nouvellement indépendants. C'est un principe que les membres de la communauté des Etats doivent défendre s'ils veulent fonder l'équilibre international et le progrès des peuples sur des bases crédibles. Ces principes directeurs ont depuis toujours inspiré mon pays dans la définition et la conduite de sa politique étrangère de détente et de collaboration.

229. L'interdépendance des nations doit nous inciter tous à éliminer autant que possible les polémiques qui découlent de positions préconçues, pour nous efforcer de créer d'une manière concrète et graduelle un climat propice à une meilleure compréhension et à une plus grande confiance. Il serait en effet tragique que l'une ou l'autre des grandes puissances considère possible de s'assurer une hégémonie mondiale fondée sur la puissance de son arsenal militaire.

230. Les moyens, les dimensions et l'importance politique de l'Union soviétique sur la scène mondiale devraient inciter celle-ci à s'ouvrir avec plus de confiance et plus courageusement à tout dialogue constructif visant à rechercher des solutions appropriées à tous les problèmes internationaux en suspens, à l'égard desquels il appartient objectivement à ce pays de jouer un rôle de premier plan.

231. Le dynamisme actuel de la politique étrangère de la République populaire de Chine suscite aussi, à l'heure actuelle, des attentes, des préoccupations et même des polémiques ouvertes. Je pense qu'il y a eu dans ce cas une ouverture qui répond aux besoins réels de ce grand peuple et qu'il est dans l'intérêt de tous d'encourager cette tendance.

232. En effet, le fait que les ressources de la Chine soient si résolument engagées pour l'amélioration du bien-être de ses habitants représente en soi une contribution énorme à la consolidation de la paix et au développement de la collaboration internationale. Au fur et à mesure que s'approfondiront les relations et la connaissance réciproque entre le peuple chinois et les autres peuples, le sentiment de pessimisme quant à l'inévitabilité de la guerre, qui caractérise si souvent les prévisions chinoises, devrait s'atténuer.

M. Maina (Kenya), vice-président, prend la présidence.

233. La voie de la recherche et du dialogue sur laquelle nous appelons à nouveau l'attention de cette assemblée est la seule qui nous permette de trouver des formules et des solutions valables pour les grands problèmes qui affligent le monde. Nous savons, au prix d'une longue et parfois douloureuse expérience, que, sans un effort général de coexistence entre peuples, cultures et civilisations différentes, il n'est point de dialectique constructive possible et que, face à une diversité toujours croissante, même le processus limité de coopération et de détente que nous connaissons aujourd'hui risquerait d'être interrompu ou de devenir vain.

234. A cet égard aussi, on doit considérer comme un obstacle grave l'invocation du prétexte de la raison d'Etat pour faire obstruction à la circulation libre et fructueuse des hommes, des biens et des idées.

235. Pour l'Italie, face à un processus d'unification européenne qu'elle a dès le début effectivement contribué à amorcer, la mise en jeu de la totalité de ces forces dans l'effort d'édification de la communauté répond à une exigence nationale certaine et à des convictions très claires. Cet effort d'intégration, nous le considérons également comme une contribution effective de notre part à tout développement positif des relations internationales et au maintien de la paix en Europe et dans le monde.

236. L'Italie a donc comme objectif essentiel de sa politique la Communauté européenne qui est maintenant en train de se consolider dans la perspective d'adhésions nouvelles et de relations toujours élargies, au moment même où l'élection au suffrage universel de son parlement est imminente.

237. Le chômage, l'inflation, les marges importantes de la capacité productive qui restent inutilisées, l'endettement

²¹ Première session d'évaluation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Belgrade du 4 octobre 1977 au 8 mars 1978.

des pays en développement, l'instabilité monétaire ajoutent encore au tableau des éléments de déséquilibre, élevant de nouveaux obstacles aux relations économiques et commerciales entre les diverses régions.

238. Il est clair désormais que ce n'est pas à une crise conjoncturelle cyclique que nous avons à faire face; c'est dans le sens d'une rénovation et d'un assainissement des structures qu'il nous faut oeuvrer.

239. Quand l'Italie, à l'Organisation des Nations Unies, a accepté le principe de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, elle entendait participer à un processus visant à favoriser une évolution profonde des relations économiques internationales, et en particulier à déclencher un effort de coopération entre tous les pays en vue d'améliorer et de rationaliser la division internationale du travail et de la production. Il faudrait donc s'efforcer de faire déboucher au plus tôt les négociations qui se déroulent dans le cadre du dialogue Nord-Sud sur des solutions positives.

240. Le succès de ce dialogue peut s'avérer être l'une des conditions préalables de l'assainissement de l'économie mondiale et de l'amorce d'efforts convergents et généralisés pour surmonter la crise.

241. Nous sommes aussi profondément convaincus que la relance de la coopération économique représente une contribution décisive à la réduction des conflits et des tensions.

242. Je ne pense malheureusement pas que, depuis notre dernière rencontre en ce lieu, les facteurs d'instabilité se soient réduits, ni même que se soit amorcée une tendance en ce sens.

243. Nous n'avons en effet pas fait de progrès qui nous rapprochent d'une solution du douloureux conflit qui se perpétue à Chypre.

244. Au Liban, les tensions persistent, tragiques et susceptibles de développements funestes. Il faut espérer que, grâce au déploiement des forces des Nations Unies, qui a eu lieu dans le cadre d'une louable opération de maintien de la paix, décidée promptement par le Conseil de sécurité, on pourra éviter d'en arriver à des situations qui échappent de plus en plus à tout contrôle. Cette opération, comme toutes les opérations en cours au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde, et comme toutes les opérations de maintien de la paix menées dans le passé par l'Organisation des Nations Unies, a l'appui inconditionnel de l'Italie. Nous espérons que ce mécanisme essentiel, prévu par la Charte, trouvera un appui de plus en plus résolu auprès de tous les Membres de notre organisation.

245. En ce qui concerne le Moyen-Orient, on a entrepris à Camp David, grâce aux efforts personnels du président Carter, et à la réponse que ces efforts ont trouvée auprès du président Sadate et du Premier Ministre israélien, une tentative majeure de conciliation des intérêts fondamentaux en jeu. Il se pourrait que ce soit là un pas important sur la voie qui doit conduire à une paix globale, juste et durable, qui pour être véritablement assurée devrait, comme nous l'avons toujours souhaité, se négocier sous la responsabilité

et avec la contribution de toutes les parties intéressées. L'Italie considère qu'il est de son devoir de lancer un pressant appel en faveur de la négociation. Il est vrai que, même si l'on progresse dans cette voie, il continuera de subsister des risques et des incertitudes, mais il est tout aussi vrai que, dans une question aussi complexe et aussi dramatique, il n'y a pas d'alternative à la méthode graduelle du compromis et de la négociation.

246. En ce qui concerne l'Afrique — et l'Italie se préoccupe en particulier des événements qui se déroulent dans la corne de l'Afrique —, on ne peut pas dire non plus que se soient atténués les motifs de préoccupation. Nous pensons que les pays et les peuples de ce continent doivent résoudre leurs problèmes dans le cadre africain que constitue l'OUA. Les ingérences étrangères — et nous ne voulons faire aucun procès d'intention — se révèlent à long terme dangereuses et finissent par entraîner des conséquences d'une ampleur de plus en plus grande et imprévisible. Il est évident, en effet, que les solutions qui ne sont dues qu'à l'intervention des forces militaires n'ont d'autre résultat que de créer des situations dans lesquelles il est inévitable que les crises n'éclatent de nouveau.

247. En exprimant, cette année encore, les préoccupations qu'inspirent à l'Italie les graves crises que je viens d'évoquer, je ne peux que rappeler — et cela vaut aussi bien pour les autres problèmes de l'actualité internationale qui sont inscrits à l'ordre du jour de cette trente-troisième session de l'Assemblée générale — l'exposé qu'a fait le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, en sa qualité de président en exercice du Conseil des ministres des pays de la Communauté européenne [8^e séance, par. 135 à 200], ainsi que les analyses, évaluations, prises de position et propositions qu'il a formulées à propos de chacun de ces problèmes, et qui coïncident avec celles de l'Italie et des autres pays de la Communauté.

248. Il y a quelques jours à peine, nous avons entendu, à propos des graves problèmes sur lesquels je me suis étendu et dont les racines plongent dans la réalité complexe du monde d'aujourd'hui, des paroles d'avertissement, d'encouragement et d'espérance prononcées par le nouveau Souverain Pontife, le Pape Jean-Paul 1^{er}.

249. La participation du Saint-Siège à la recherche de meilleures solutions pour les grands problèmes internationaux, là où sont en jeu la détente, le désarmement, la paix, la justice, les mesures humanitaires et le développement, a été définie par lui comme l'expression de sa volonté de servir l'humanité. Pour ce faire, le Pape a fait appel à la collaboration de tous afin de mettre un frein, au sein des nations, à la violence aveugle et destructrice qui ne sème que la ruine et la désolation, et d'amener, dans la vie internationale, tous les hommes à se comprendre les uns les autres et à conjuguer leurs efforts, pour promouvoir le progrès, triompher de la faim qui affaiblit les corps et de l'ignorance qui débilite les âmes, et favoriser l'élévation des peuples les moins largement dotés de richesses matérielles.

250. Les solutions que les Nations Unies s'efforcent de trouver répondent à cet appel. Nous voulons un monde meilleur; un monde dans lequel il soit donné à tous les peuples de choisir librement leur propre destin et d'entretenir les uns avec les autres des relations pacifiques et

amicales; un monde dans lequel un nouvel ordre économique international s'établisse sous le signe de l'équilibre; un monde dans lequel chaque pays ait les moyens de progresser selon la justice; un monde, enfin, dans lequel les droits et les libertés de l'homme lui soient reconnus comme un patrimoine sacré, et dans lequel la dignité et la valeur de la personne humaine soient réaffirmées et protégées.

251. L'Italie vient de déposer il y a quelques jours les instruments de ratification non seulement des deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, mais aussi du Protocole facultatif afférent au Pacte international relatif aux droits civils et politiques [résolution 2200 A (XXI), annexe], qui a trait aux communications et pétitions individuelles, et elle a déclaré accepter la clause facultative prévue à l'article 41 du Pacte concernant les communications des Etats. L'Italie avait auparavant fait savoir qu'elle acceptait la clause facultative prévue à l'article 14 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale [résolution 2106 A (XX), annexe]. Nous sommes convaincus que, comme dans le cadre national la reconnaissance par la loi d'un droit quelconque à un citoyen ne saurait être qu'une formule vide de sens si celui-ci ne dispose d'aucune voie de recours, la protection internationale des droits de l'homme risque semblablement de ne rien signifier du tout dans la pratique s'il n'est pas donné à l'individu la possibilité de faire valoir ses droits aussi devant les instances internationales, et s'il est refusé à un Etat, qui souhaiterait le faire à l'encontre d'un autre Etat, de citer ce dernier devant une instance internationale.

252. Il y a quelques mois à peine, l'Italie a été le théâtre d'un effroyable épisode de terrorisme, lorsque Aldo Moro a été assassiné après avoir été enlevé, enlèvement lors duquel tous les membres de son escorte ont été féroceusement abattus. Aujourd'hui, je me permets, depuis cette tribune de laquelle Aldo Moro, dans l'exercice de ses fonctions de ministre des affaires étrangères d'Italie, eut de nombreuses fois l'occasion d'apporter une importante contribution aux travaux de l'Assemblée générale, d'évoquer la figure de ce grand homme d'Etat, d'un homme qui s'employait avec passion et de toutes ses forces à contribuer à la réalisation des fins de la Charte des Nations Unies : une paix juste dans le monde et le progrès moral, civil et social des peuples.

253. Je tiens à renouveler solennellement au Secrétaire général, M. Waldheim, l'expression de notre profonde gratitude, à lui qui s'est efforcé avec autant de dévouement que de générosité de sauver la vie de ce grand leader de la démocratie italienne. Nous exprimons aussi notre vive reconnaissance au Président de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, M. Mojsov, à M. Young, président du Conseil de sécurité au mois d'avril, et à l'ambassadeur Mills, président du Conseil économique et social, pour l'émouvant appel qu'ils ont lancé pour sauver la vie d'Aldo Moro.

254. Un événement aussi effroyable, tout comme les événements tragiques qui ont frappé tant d'autres peuples, nous impose à tous une obligation, ne serait-ce qu'au nom du respect que nous devons aux innocentes victimes : l'obligation d'établir une collaboration internationale dans la lutte contre le terrorisme. L'Assemblée générale est déjà saisie de cette question sous ses différents aspects et en a

confié l'étude à des comités spéciaux. Mais cette nécessité s'impose maintenant de façon de plus en plus urgente et profonde. Elle s'est exprimée dans une invitation pressante adressée récemment à tous les pays par les chefs d'Etat et de gouvernement des sept pays qui se sont réunis, au mois de juillet dernier, à l'occasion de la Conférence économique au sommet, tenue à Bonn, consacrée aux problèmes de la coopération économique, pour qu'ils intensifient et concrétisent les mesures visant à combattre de tels actes.

255. L'Organisation des Nations Unies et l'Assemblée générale, qui en est l'organe suprême, sont avant tout un instrument au service de la justice et de la paix entre les nations. Les causes de l'instabilité du système international peuvent être contrôlées et réorientées par l'ONU. Les conflits actuels ne doivent pas y devenir plus aigus mais, au contraire, y trouver un contexte favorable à la médiation et à la conciliation.

256. A ce propos, permettez-moi de confirmer que nous entendons nous inspirer toujours, dans les interventions que nous aurons l'occasion de faire lors des débats de l'Assemblée générale et de ses commissions, d'une "stratégie de collaboration". C'est-à-dire que nous entendons contribuer non pas à mettre en relief les points de contraste, mais à rechercher constamment les terrains d'entente toujours plus larges pour chaque problème.

257. Nous voulons que notre labeur et l'engagement qu'ont pris nos pays de collaborer ne soient pas voués à la stérilité, mais qu'ils bénéficient de l'appui toujours plus conscient d'un vaste mouvement d'opinion, un mouvement de paix et de liberté dans le monde entier.

258. M. RALLIS (Grèce) : Je me fais un plaisir tout particulier d'adresser à M. Liévano, de la Colombie, mes félicitations les plus chaleureuses pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Cette élection constitue une juste reconnaissance de ses hautes qualités personnelles, de son expérience des affaires mondiales ainsi que du rôle constructif que joue son pays sur la scène internationale et elle leur rend hommage. Nous nous félicitons de ce qu'il représente un pays avec lequel la Grèce est liée par une amitié traditionnelle et par un héritage culturel commun remontant aux racines du monde gréco-romain.

259. Je suis également heureux de l'occasion qui m'est offerte d'exprimer à notre secrétaire général, M. Waldheim, notre gratitude et notre profonde appréciation pour l'esprit élevé et la haute compétence avec lesquels il remplit son importante mission.

260. C'est aussi avec joie que nous saluons l'admission à l'Organisation des Nations Unies des Iles Salomon, qui confirme encore une fois le principe d'universalité de notre organisation. Nous exprimons au nouveau Membre nos sincères félicitations ainsi que nos vœux les plus chaleureux pour le bonheur et la prospérité de son peuple.

261. Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/33/1], qui se distingue par sa clarté et sa lucidité, mérite toute notre attention. L'analyse faite par le Secrétaire général de la situation mondiale et de l'état actuel des grands problèmes internationaux ne diffère pas trop — je regrette de le dire — des observations et consta-

tations que nous avons eu nous-mêmes l'occasion de faire au cours des dernières années. En effet, la multiplication des situations de conflit dans le monde et la tendance marquée de la part des Etats à éviter de porter leurs différends devant les instances internationales ou même de demander la protection du Conseil de sécurité, auquel est confiée la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, prouvent suffisamment que nous sommes encore loin d'avoir atteint les idéaux de la Charte, et surtout d'avoir réalisé un système de sécurité efficace et un ordre mondial qui permettraient aux peuples de vivre sans peur et de consacrer leurs efforts à leur développement et à leur bien-être.

262. Les causes de cette situation inquiétante sont malheureusement bien connues. Faut-il répéter que la recrudescence d'un nationalisme malsain, la violence et l'utilisation de la force contre les plus faibles, le mépris des principes de la Charte et des résolutions de notre organisation, sont en contradiction flagrante avec une société internationale telle qu'elle avait été envisagée au lendemain de la seconde guerre mondiale ?

263. Dans ces circonstances, on ne saurait s'étonner que, malgré tous les efforts déployés pendant l'année écoulée, la solution des grands problèmes internationaux, et plus particulièrement ceux du Moyen-Orient, de l'Afrique australe et de Chypre, cités expressément par le Secrétaire général dans son rapport, continue à nous échapper. Je m'empresse d'ajouter que cette situation décevante n'est guère attribuable à la Charte qui n'a jamais eu la chance d'être appliquée intégralement, et moins encore à l'Organisation elle-même.

264. Comme le Premier Ministre de mon pays l'a souligné lors de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement²², ce n'est que dans le cadre d'une société internationale qui s'inspire des principes de la Charte, et qui les applique, que nous pourrions sauvegarder la paix et donner à l'Organisation des Nations Unies les moyens de faire respecter ses résolutions et ses décisions. Dans ce contexte, on pourrait aussi penser à une réduction graduelle des dépenses militaires, qui permettrait aux pays gémissant aujourd'hui sous le poids écrasant des armements de consacrer la meilleure partie de leurs ressources à leur développement économique et culturel. Il faut donc que les Etats Membres fassent preuve de volonté politique afin de renforcer le rôle et l'efficacité de l'Organisation et de la rendre capable de remplir la fonction qui lui incombe en vertu de la Charte.

265. La période qui a précédé cette session de l'Assemblée générale a été une des plus mouvementées sur le plan mondial et une des plus riches dans le domaine des rencontres internationales.

266. Sans passer en revue les résultats de chacune de ces rencontres, au reste tout à fait récentes, je voudrais plutôt profiter de cette occasion pour indiquer la position et les vues de mon gouvernement sur certains problèmes qui nous préoccupent plus particulièrement.

267. Permettez-moi tout d'abord de vous assurer que la politique extérieure de mon pays se fonde entièrement sur les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, sur les principes de l'Acte final de la Conférence d'Helsinki, sur le non-recours à la force ou à la menace d'utilisation de la force, et sur le règlement des différends entre Etats par des moyens pacifiques, ainsi que sur le désir d'entretenir des rapports de coopération et d'amitié avec tous les pays, notamment ceux de notre voisinage.

268. Ayant souscrit à la politique de la détente, la Grèce a énergiquement contribué, en prenant des initiatives concrètes, à la promotion de cette politique et entend persévérer dans cette voie. En même temps, elle veille à sa sécurité nationale et elle a la volonté de la défendre contre toute pression ou menace.

269. Pour ce qui est du problème crucial du désarmement, nous estimons que la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a largement accompli sa tâche grâce aux efforts déployés par tous les pays participants. Elle a imparti un nouvel élan à la cause du désarmement; elle a élaboré un Programme d'action [*résolution S-10/2, sect. III*] de caractère global visant au désarmement général et complet sous un strict contrôle international, tant dans le domaine des armes conventionnelles que dans celui des engins nucléaires; elle a enfin doté la communauté internationale de mécanismes qui pourraient servir à donner un coup de frein à la course insensée aux armements. Ce sont là des résultats prometteurs dont nous pouvons nous féliciter et qui, selon nous, justifient l'espoir d'un progrès réel que la convocation d'une nouvelle session de l'Assemblée générale, à un stade ultérieur, pourrait encore accélérer.

270. Une conférence mondiale sur le désarmement pourrait aussi contribuer à cette fin si elle était préparée avec soin. Il va naturellement sans dire que les puissances nucléaires auront à jouer un rôle particulièrement important en l'occurrence.

271. Faut-il, dans ce contexte, souligner l'importance que revêt l'adhésion de tous les pays au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ? La Grèce la souhaite avec force. Mais elle se doit aussi de souligner la nécessité de garantir aux pays non nucléaires qui auront souscrit à ces obligations les moyens scientifiques et technologiques rendant possible l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

272. Vu son importance primordiale, nous souhaitons la conclusion, le plus tôt possible, d'un accord entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques au cours de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques. Il importe aussi d'accélérer la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Enfin, la Grèce, convaincue que les négociations sur la réduction des armements et des effectifs en Europe centrale contribuent à la cause de la détente, espère qu'elles aboutiront dans un proche avenir. Encore faut-il que leur résultat n'affaiblisse pas la sécurité des participants, y compris — et c'est là un point sur lequel nous insistons tout particulièrement — la sécurité des pays se trouvant aux flancs de l'Europe.

²² Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session extraordinaire, Séances plénières, 17^e séance.

273. La position de la Grèce face au problème du Moyen-Orient et au problème de l'Afrique australe s'inspire des principes immuables de la Charte. Comme nous l'avons répété à maintes reprises à cette assemblée, la Grèce s'oppose à l'acquisition de territoires par la force. Elle se prononce en faveur d'un règlement négocié du problème du Moyen-Orient basé sur les résolutions de cette assemblée et du Conseil de sécurité.

274. Ces résolutions, rappelons-le, prévoient le retrait des troupes israéliennes des territoires arabes occupés en 1967, le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de tous les pays de la région, ainsi que la reconnaissance des droits légitimes du peuple arabe de Palestine, y compris son aspiration à un foyer national.

275. Les réunions de Camp David et les accords qui y sont intervenus pourraient être un pas dans la bonne direction pour autant qu'ils cherchent à appliquer les principes plus haut mentionnés. Mais il ne faut pas perdre de vue que le but que nous souhaitons est celui d'une solution d'ensemble, d'un règlement qui, pour obtenir l'assentiment de tous, doit s'imposer comme juste et équitable à la conscience de tous les intéressés, y compris le peuple arabe de Palestine. A ce point de vue, le chemin qui reste à parcourir nous semble long et ardu.

276. On ne saurait parler du problème du Moyen-Orient sans penser à la tragédie que vit le peuple ami libanais. Nous souhaitons de tout coeur que la paix revienne dans ce pays tourmenté. Dans l'immédiat, nous appuyons la stricte application des résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité et la restauration de la souveraineté et de l'autorité effective du Gouvernement du Liban dans son territoire, notamment dans le sud.

277. La Grèce a compté parmi les premiers pays qui ont appuyé avec la plus grande constance et avec fidélité le principe de l'autodétermination des peuples pendant le processus historique de la décolonisation. En conséquence, nous avons dès le début appuyé la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatives à l'exercice du droit inaliénable du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance. Nous pensons que les propositions élaborées par les cinq Etats membres occidentaux du Conseil de sécurité constituent toujours le meilleur cadre pour arriver à un règlement négocié, conformément à la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité. Nous ne pouvons donc que déplorer qu'elles aient été rejetées par le Gouvernement sud-africain et nous voudrions exprimer l'inquiétude profonde que nous inspire un échec éventuel des efforts qui sont actuellement en cours, échec qui serait désastreux pour la paix et la stabilité de la région.

278. Les mêmes considérations nous guident dans le cas de la Rhodésie du Sud. Partant du principe du gouvernement par la majorité, nous ne croyons pas qu'on pourrait arriver à une solution pacifique sans tenir compte des vues de toutes les parties intéressées et de la volonté librement exprimée du peuple du Zimbabwe.

279. Quant à l'Afrique du Sud, nous regrettons que, comme le Secrétaire général l'observe dans son rapport, "rien ou presque rien ne donne à penser que le gouver-

nement [de ce pays] soit en passe de renoncer à sa politique fondamentale de discrimination raciale sous forme institutionnalisée" [voir A/33/1, sect. III]. Je profite de cette occasion pour réitérer que la Grèce condamne de la façon la plus énergique l'*apartheid* et toute forme de discrimination raciale. Nous ne cesserons pas de donner notre appui aux efforts internationaux pour faire respecter la dignité humaine, l'égalité, la sécurité et le progrès de tous les peuples de cette région sans discrimination de race, de couleur ou de religion. De façon plus générale, nous désirons souligner l'importance du respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'inviolabilité des frontières et de l'intégrité territoriale de tous les Etats africains, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et aux décisions de l'OUA. Il nous semble également essentiel que l'introduction d'éléments déstabilisateurs, sous n'importe quelle forme, soit évitée soigneusement.

280. J'aimerais maintenant attirer l'attention sur trois sujets importants, à savoir les droits de l'homme, le dialogue Nord-Sud et le droit de la mer.

281. Pour ce qui est des droits de l'homme, nous constatons nous aussi, sinon une amélioration générale des conditions réelles qui prévalent dans différents endroits du monde, tout au moins une mobilisation accrue des organes compétents des Nations Unies et surtout de l'opinion publique mondiale en vue de l'application de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du respect des libertés fondamentales consacrées par la Charte. La Grèce, qui s'est fermement engagée dans la lutte contre la violation des droits de l'homme et contre toute forme de discrimination raciale, a pris certaines initiatives sur la question concrète de la torture et autres peines ou traitements inhumains ou dégradants. Nous avons l'intention de continuer notre action le plus vigoureusement possible dans le cadre des Nations Unies.

282. Nous ne tirons pas la même satisfaction des résultats du dialogue Nord-Sud. Nous ne cachons pas notre déception du fait que la récente session du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale n'a marqué aucun progrès. Nous sommes troublés par cet échec, vu la gravité de la situation économique mondiale, dont les incidences sont péniblement ressenties par les pays en développement. Comme nous l'avons dit par le passé, nous considérons qu'il est urgent de procéder à une restructuration de la société internationale sur la base d'une plus juste répartition des ressources en vue d'atteindre notre but, qui est l'instauration d'un nouvel ordre économique. Dans le monde d'aujourd'hui, qui est caractérisé par l'interdépendance des peuples, nous ne pouvons pas espérer qu'une coopération fructueuse puisse s'établir entre les nations avant que les disparités inadmissibles et la misère ne disparaissent de toutes les régions du monde.

283. Quant au droit de la mer, nous suivons avec le plus grand intérêt le déroulement de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, dont la dernière session vient de se terminer à New York. Nous voulons espérer que la Conférence sur le droit de la mer aboutira à une nouvelle convention internationale qui réglera tous les aspects de ce vaste problème. Bien entendu, il est indispensable que le texte final contienne des règles précises, ne prêtant pas à équivoque, et que des instances internationales obligatoires

soient prévues afin de résoudre les différends entre Etats par des moyens pacifiques sur la base du droit international et de sa pratique.

284. J'ai gardé la question de Chypre pour la fin de mon intervention. Une fois encore, nous devons constater que le Secrétaire général déplore dans son rapport l'absence de progrès vers un règlement du problème de Chypre. En effet, le Secrétaire général, auquel nous devons toute notre gratitude pour les efforts inlassables qu'il déploie dans l'exercice de son mandat sur le problème de Chypre, affirme que le bilan des efforts pour résoudre ce problème est extrêmement décourageant, qu'il n'a pas été possible d'établir une base pour la reprise positive des pourparlers intercommunautaires et que la situation dans l'île continue de représenter une menace pour la stabilité et les relations amicales dans la Méditerranée orientale.

285. Pourtant, quatre ans se sont écoulés depuis que l'Assemblée générale a adopté sa résolution 3212 (XXIX), ratifiée par la résolution 365 (1974) du Conseil de sécurité; quatre ans de souffrances et de douleur pour les 200 000 réfugiés grecs chypriotes chassés de leurs foyers; quatre ans de refus par la partie possédante de formuler des propositions raisonnables qui ouvriraient la voie à un dialogue constructif et fructueux; quatre ans aussi d'efforts persistants pour imposer des faits accomplis que la conscience de cette assemblée qui, en fin de compte, représente la conscience mondiale, rejette résolument. C'est témoigner d'un singulier mépris des principes de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

286. Je voudrais déclarer, au nom de mon gouvernement, que nous sommes en faveur d'un règlement juste et durable du problème de Chypre dans le cadre des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et que nous prêterons toute notre assistance au mandat de bons offices du Secrétaire général en vue d'un règlement du problème par la voie de négociations entre les deux communautés. Il suffirait à cet effet que les propositions de la partie turque s'inspirent, tant soit peu, de la substance et de l'esprit des résolutions de notre organisation.

287. Nous savons que le Gouvernement de Chypre est animé du même désir et nous lui apporterons tout notre appui dans l'espoir que les efforts du Secrétaire général aboutiront, avec l'aide d'autres gouvernements épris de paix et de justice, à la reprise du processus de négociation dans des conditions sérieuses et positives.

288. M. VAN DER KLAUW (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi dès l'abord de réaffirmer la foi du Gouvernement et du peuple du Royaume des Pays-Bas dans les principes et les idéaux des Nations Unies. La pertinence économique et politique de l'Organisation dans la situation mondiale actuelle ne saurait faire aucun doute.

289. La trente-troisième session de l'Assemblée générale doit assurer une force et un élan nouveaux au rôle joué par les Nations Unies dans un monde interdépendant. Pendant cette session, notre assemblée aura le privilège de travailler sous la direction compétente du Ministre des affaires étrangères de la Colombie, et je vous demande, Monsieur le Président, de bien vouloir lui transmettre nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de son élection unanime.

Bien des choses dépendront de sa sagesse et de son inspiration; il est tout aussi vrai que beaucoup de choses dépendront également du Secrétaire général, dont l'activité inlassable mérite notre profonde reconnaissance. Je leur souhaite à tous deux force et courage.

290. Au nom du Royaume des Pays-Bas, permettez-moi de saluer l'admission à l'Organisation des Nations Unies des Iles Salomon.

291. Prenant pour la première fois la parole en qualité de ministre des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas dans le débat général, je suis profondément conscient de la continuité et de la tradition de la politique étrangère des Pays-Bas au cours des siècles. Liberté, responsabilité individuelle, tolérance, respect des minorités et coopération internationale, telles ont été les caractéristiques de mon pays et de son peuple. La liberté, la prospérité et la démocratie n'ont pas été acquises sans lutte. Comme de nombreuses jeunes nations actuelles, nous avons connu nous aussi des temps difficiles et nous sommes passés par des périodes de progrès lents et parfois douloureux.

292. La politique étrangère aux Pays-Bas ne relève pas uniquement du Parlement et du gouvernement; elle intéresse le peuple dans sa vie quotidienne. Les questions de droits de l'homme, de désarmement et de développement sont des questions de conscience, qui sont souvent très débattues dans les couches les plus larges de notre société. Rien n'est considéré comme acquis; chaque question est minutieusement étudiée dans un esprit de solidarité mondiale.

293. La politique étrangère des Pays-Bas poursuit la paix, la sécurité, la promotion des droits de l'homme et l'élimination du paupérisme et de l'inégalité. En appliquant sa politique étrangère, le Gouvernement des Pays-Bas est et sera guidé par la parole qu'il a donnée.

294. La politique étrangère est un problème de solidarité et de conscience internationales que nous ne pouvons séparer de l'intérêt et du pouvoir nationaux. Le pouvoir, cependant, doit être limité et guidé par la conscience humaine, par les préoccupations eu égard aux droits de l'homme et aux libertés individuelles. Le pouvoir doit passer par des accords et obligations internationaux. Pour les Pays-Bas, la participation à la Communauté économique européenne, à l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord et à l'Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE] est la pierre angulaire de notre politique étrangère. Nous accordons une grande importance à nos relations avec le tiers monde, avec les pays d'Europe orientale et les grandes nations de l'Extrême-Orient. En fin de compte, toutes les nations, toutes les alliances se doivent de respecter la Charte des Nations Unies.

295. Mon ami et collègue, M. Genscher, a pris la parole à l'Assemblée [8^e séance] au nom des pays de la Communauté européenne. Il a parlé de l'interdépendance mondiale en tant que nouvelle réalité opposée à la réalité des politiques de pouvoir. En fait, l'interdépendance mondiale pourrait bien constituer le thème le plus important et l'inspiration de la présente session de l'Assemblée générale. Le monde n'a jamais été aussi conscient qu'à l'heure actuelle de cette réalité qu'est l'interdépendance, au sens

politique et économique du terme, mais également — et c'est là un élément neuf — au sens de l'interdépendance des êtres humains. Dans les questions de paix et de sécurité, toutes les nations sont touchées par les luttes et les conflits qui ont lieu ailleurs, car tout différend peut se transformer en conflit mondial. L'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud sont de plus en plus liés. Dans les relations économiques mondiales et dans les questions de développement, le monde commence à se rendre compte que la croissance et la prospérité des pays industrialisés ne sont plus possibles sans assurer la croissance et la prospérité du tiers monde. L'interdépendance économique mondiale a créé une raison supplémentaire de développement de la coopération.

296. Mais une prise de conscience renouvelée et aiguë de l'interdépendance politique et économique ne doit pas nous détourner de ceux qui sont faibles et sans défense, des nations ainsi que des peuples qui forment ces nations. La prise de conscience de l'interdépendance politique doit aller de pair avec le souci des droits de l'homme et des besoins fondamentaux de l'homme. Les politiques de coopération et de développement économique fondées sur l'interdépendance doivent en même temps assurer l'assistance aux nations les plus pauvres, qui aujourd'hui encore sont en dehors du cadre de l'interdépendance économique, et en outre répondre aux besoins fondamentaux de l'humanité.

297. C'est compte tenu de ce thème d'interdépendance et d'humanité que je voudrais parler de la détente, de la sécurité et du désarmement, du Moyen-Orient, des droits de l'homme et de l'évolution de la situation internationale. C'est de la sorte également que je tiens à parler du rôle du système des Nations Unies en tant qu'instrument de gestion de l'interdépendance mondiale et des droits de l'homme.

298. Le Gouvernement des Pays-Bas continuera de lutter pour assurer la détente en Europe en se fondant sur l'interdépendance et le respect de la dignité humaine. Je suis persuadé que l'interdépendance nous amènera en Europe à rechercher des domaines d'intérêts communs et, en fin de compte, créera une situation où, en dépit des divergences idéologiques, prévaudra la confiance mutuelle.

299. Dans une perspective historique, je pense que l'Acte final d'Helsinki est un instrument d'une importance essentielle dans la coopération internationale; ses effets auront une signification durable. La Conférence d'évaluation de Belgrade n'a peut-être pas réussi à produire des résultats concrets considérables, mais il n'en reste pas moins que le processus de détente doit continuer. Les pays parties doivent poursuivre la lutte pour l'instauration d'un ordre mondial pacifique et durable.

300. Je pense que l'Acte final d'Helsinki est la pierre angulaire d'une charte future ou d'une constitution commune de l'Europe. Les Pays-Bas se doivent d'insister sur l'égalité et les rapports qui existent entre tous les éléments de l'Acte final. Dans un processus de détente et de paix, nous devons, en tant que nations conscientes de leurs responsabilités, être prêts à parler du respect des droits de l'homme tel qu'il est défini dans l'Acte final. Il ne s'agit pas de revenir à la guerre froide. Le respect des droits de l'homme est un élément essentiel du processus de détente et de confiance mutuelle. Dans un monde interdépendant, le souci des droits de l'homme ne s'arrête pas aux frontières

nationales. La détente n'intéresse pas uniquement les gouvernements. L'interdépendance en Europe, en fin de compte, constitue le problème de chaque homme, de chaque femme.

301. L'interdépendance, la sécurité et le désarmement sont étroitement liés. Face à l'augmentation effrénée de la production d'armes traditionnelles et nucléaires, face à l'interdépendance politique des nations, le désarmement est une nécessité qui s'impose d'urgence. Mais il s'agit également d'une question de sécurité, et c'est là qu'est le dilemme dans cette quête du désarmement.

302. La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a été un pas dans la bonne direction. Mon évaluation de la session est positive. Bien que certains problèmes fondamentaux, en particulier les questions de prolifération nucléaire et de contrôle des armes traditionnelles, n'aient toujours pas été résolus, la signification de la session extraordinaire est évidente : elle a créé un nouveau mécanisme assurant un juste équilibre entre délibérations et négociations. Elle a engendré un processus de compréhension des préoccupations mutuelles de sécurité. Pour la première fois, un échange de vues et d'idées complet dans le domaine du désarmement, de la sécurité et de la survie, a eu lieu à l'Assemblée générale. Le dialogue entamé à la dixième session extraordinaire doit se poursuivre.

303. Il reste beaucoup à faire pour que notre monde devienne plus sûr pour la vie de l'homme. Le désarmement nucléaire revêt une importance primordiale, vitale. Notre inquiétude devant l'absence de progrès dans ce domaine est réelle : nous attendons toujours un nouvel accord à la suite des négociations sur la limitation des armements stratégiques; les discussions sur la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont dans l'impasse; les négociations de Genève sur un accord relatif à l'interdiction des armes chimiques n'ont pas encore donné de résultat tangible. On nous assure sans cesse que des progrès sont faits, et pourtant je suis au regret de dire que nous avons attendu trop longtemps que des mesures énergiques soient adoptées pour freiner la course aux armements, en particulier la course aux armements nucléaires.

304. Des engagements politiques de plus en plus nombreux de la part de tous les Etats Membres, notamment des Etats possédant l'arme nucléaire, sont essentiels et urgents si nous voulons aboutir à notre objectif ultime qui, selon le Document final, est l'élimination pure et simple des armes nucléaires. A cet égard, le Document final est sans ambiguïté; cependant, il reste malheureusement vague lorsqu'il traite de la non-prolifération horizontale des armes nucléaires. Tous les efforts tendant à réduire et à éliminer en fin de compte l'arsenal nucléaire existant seraient vains et la paix mondiale serait en péril si l'on permettait une telle prolifération. Le Gouvernement des Pays-Bas regrette profondément qu'il ne soit pas possible de parvenir à un consensus général et significatif dans ce domaine vital.

305. Lors des discussions et des négociations qui auront lieu au sein de la nouvelle Commission du désarmement, à l'Assemblée générale, à l'AIEA, en d'autres instances et au cours de conversations bilatérales, la priorité devra être accordée à la question de la non-prolifération. Je reconnais

le droit de chaque pays à développer l'énergie nucléaire pour des raisons de développement économique et social, mais l'exercice de ce droit sans modération pourrait entraîner l'anarchie nucléaire. Les contraintes devraient cependant être librement acceptées. Un juste équilibre doit être établi entre la dissémination effrénée de la technologie nucléaire et la nécessité d'imposer des restrictions et des garanties. Voilà une question vitale. Un nouveau consensus sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique et la non-prolifération des armes nucléaires entre toutes les parties intéressées — puissances nucléaires et non nucléaires, pays importateurs et exportateurs de matériel et d'équipement nucléaires — est nécessaire de toute urgence. L'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire est l'un des instruments qui nous permettra d'aboutir à ce genre de consensus. Il pourra contribuer au succès de la deuxième Conférence de révision du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui doit avoir lieu en 1980. Je demande instamment que l'on prépare cette conférence d'une façon adéquate en faisant preuve d'une approche politique sérieuse.

306. Le conflit au Moyen-Orient reste le problème le plus dangereux auquel fait face le monde à l'heure actuelle. Aucun autre conflit n'affecte aussi directement la paix et la sécurité internationales. Aucun autre conflit n'est aussi complexe, aussi lourd de revendications et de droits contradictoires, aussi marqué par la peur et le soupçon réciproque. Mon collègue allemand a exposé la position des neuf pays membres de la Communauté européenne et, ce faisant, a reflété pleinement la position de mon pays.

307. Les Pays-Bas ont des liens d'amitié étroits avec le peuple juif, liens qui remontent aux premiers jours de notre nation. Je tiens à assurer mes collègues des pays arabes présents dans cette enceinte que nous avons des liens aussi étroits d'amitié et de respect avec les peuples du monde arabe. Les relations entre les Pays-Bas et les nations et les peuples arabes remontent à bien des siècles. Nous tenons à maintenir et à accroître ces relations et cette amitié.

308. Les Pays-Bas désirent ardemment qu'Israël et les nations arabes vivent en paix. Cela ne pourra se réaliser que si une paix durable s'instaure entre toutes les parties intéressées, y compris le peuple palestinien, et si la sécurité est garantie à tous, y compris Israël. Les Pays-Bas sont convaincus que les participants aux réunions de Camp David, auxquels M. Genscher a déjà rendu hommage au nom des Neuf, étaient inspirés par un désir sincère d'aboutir à la paix. En ce sens, les résultats de Camp David devraient être considérés comme une mesure importante nous rapprochant de cet objectif.

309. En ce qui concerne la question des droits de l'homme, je me rends bien compte qu'il s'agit d'un problème complexe qui évolue et qui acquiert une ampleur toujours croissante dans un monde qui se modifie et qui devient de plus en plus interdépendant. Il s'agit également d'un problème qui exige une réévaluation constante. Le respect et la promotion des droits de l'homme sont profondément gravés dans la conscience du peuple des Pays-Bas. Depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, de profondes modifications ont eu lieu. Nous avons assisté à l'émancipation politique

du tiers monde et à l'accession à l'indépendance de nations nouvelles ayant des caractéristiques culturelles et philosophiques propres et qui continuent de souffrir de la pauvreté et de l'inégalité économique. Sur le plan mondial, la question des droits de l'homme suscite un intérêt accru et encourageant. On ne peut cependant nier qu'il y a un soupçon de méfiance dans la position de nombreux pays en développement à l'égard de la position des autres pays dans le domaine des droits de l'homme. L'adoption, l'an dernier, de la résolution 32/130 a posé clairement le problème des droits sociaux et économiques en tant que droits distincts et, de l'avis de certains, opposés aux droits politiques. La question est sérieuse. Les Pays-Bas sont prêts à relever le défi de cette pensée nouvelle dans le domaine des droits de l'homme. Je reconnais l'interdépendance des droits politiques, économiques et sociaux. En fait, les préambules des deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme sont identiques. Je reconnais que l'émancipation sociale et économique des pays en développement est un élément indispensable à la promotion des droits de l'homme. On ne peut instamment demander que soient respectés les droits politiques si l'on n'est pas disposé à assurer la réalisation des droits économiques et sociaux. Par conséquent, les Pays-Bas poursuivront activement leur politique de coopération au développement. En même temps, nous continuerons de préconiser le respect des droits essentiels de l'individu, non seulement en raison de leur valeur intrinsèque, mais également parce que nous pensons que, en fin de compte et conformément à l'article 28 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la liberté politique est indispensable pour assurer le développement de l'homme dans tous les autres domaines.

310. Les Nations Unies peuvent s'enorgueillir de leurs réalisations dans la mise au point de normes concernant les droits de l'homme, à commencer par l'adoption de la Déclaration universelle il y a presque 30 ans. Avec l'entrée en vigueur des deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et du Protocole facultatif de l'un d'eux, le droit international envisagé par les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies est entré en vigueur. Il reste cependant beaucoup de choses à réaliser. En particulier, au cours de la présente session, l'Assemblée générale devrait poursuivre les travaux relatifs à la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. La promotion de l'égalité de l'homme et de la femme dans la société, trois ans après la Conférence de Mexico²³, reste une question prioritaire.

311. La promotion d'un respect authentique des droits de l'homme se révèle une tâche bien plus difficile pour les Nations Unies que l'élaboration de normes et de règlements. Il est décevant de voir que les Nations Unies sont impuissantes face aux violations flagrantes et persistantes des droits de l'homme et face aux cas de cruauté massive qui touchent au génocide. Il n'est pas moins décevant de voir que, dans certains cas, les Nations Unies hésitent même à discuter de telles situations. Cependant, comme l'a signalé le Secrétaire général [voir A/33/1, sect. VIII], un certain progrès a été enregistré au cours de l'année écoulée. J'en veux pour preuve la visite effectuée au Chili par le Groupe de travail spécial chargé d'enquêter sur la situation au Chili

²³ Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, tenue à Mexico du 19 juin au 2 juillet 1975.

en ce qui concerne les droits de l'homme, premier cas d'enquête sur le terrain, et le fait que la situation des droits de l'homme dans plusieurs pays est étudiée d'une façon active par la Commission des droits de l'homme.

312. Trente ans après l'adoption de la Déclaration universelle, les Nations Unies devraient continuer de développer ce potentiel de promotion et de protection réelles des droits de l'homme. Je reste convaincu qu'un Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme viendrait compléter utilement ce potentiel. La lutte contre le racisme et la discrimination raciale est un objectif primordial des Nations Unies. Je regrette que la Conférence mondiale contre le racisme²⁴ qui a eu lieu récemment ait emprunté une voie que mon pays, comme bien d'autres, n'a pu suivre. Cependant, ce résultat n'empêchera pas mon pays de continuer à lutter contre le racisme et la discrimination raciale.

313. La position des Neuf sur la question de l'*apartheid* — un des cas les plus sérieux de violation flagrante des droits de l'homme — a été clairement exposée par le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne. Il a déclaré que les Neuf usaient de leur influence pour amener un changement visant à assurer que l'Etat garantisse les droits de l'homme à tous et que tous puissent vivre ensemble sur un pied d'égalité.

314. Cette influence peut s'exercer par la persuasion et par la pression. Nous avons sérieusement et honnêtement essayé d'engager un dialogue approfondi avec l'Afrique du Sud, mais pour qu'il y ait dialogue véritable, il faut être deux.

315. J'avais espéré qu'une solution pacifique de la question de Namibie, en collaboration avec le Gouvernement sud-africain, pourrait être trouvée, qui engendrerait la confiance et ouvrirait la voie à une évolution en Afrique du Sud même. Cependant, la décision prise la semaine dernière par le Gouvernement sud-africain, dans un aveu incompréhensible devant la réalité politique, semble indiquer que l'Afrique du Sud souhaite continuer sur une voie menant nécessairement à la collision. J'approuve solennellement ce qu'a déclaré M. Genscher au sujet de la Namibie. La décision de l'Afrique du Sud doit être rejetée comme étant déraisonnable et dangereuse pour la paix et la sécurité.

316. Si l'Afrique du Sud choisit de s'isoler de la communauté mondiale, la seule action possible sera la pression. Indépendamment de l'embargo obligatoire sur les livraisons d'armes, le Gouvernement des Pays-Bas a déjà donné la preuve par l'adoption de plusieurs mesures volontaires, prises soit unilatéralement, soit en coopération avec ses partenaires de la Communauté européenne, qu'il est prêt à faire pression sur le Gouvernement sud-africain. Jusqu'à présent, ces mesures n'ont pas abouti à des sanctions économiques. Je me rends compte que de telles sanctions ne seront efficaces qu'au titre du Chapitre VII de la Charte, ou, dans le cas de mesures volontaires, si elles sont appliquées par un nombre suffisant de pays ayant un potentiel suffisant pour exercer une pression efficace.

317. Le temps presse. L'Afrique du Sud devra changer sa politique de discrimination raciale. Si elle ne le fait pas, il n'y aura d'autre choix que celui d'accroître la pression par des sanctions économiques. Dans ce cas, les Pays-Bas donneront leur appui à une telle politique.

318. C'est plus particulièrement en ce qui concerne la coopération internationale de développement que le monde prend une conscience aiguë de l'interdépendance entre les pays en développement et les nations industrialisées de l'est et de l'ouest.

319. Aux Pays-Bas, la coopération au développement et l'assistance au développement continuent à recevoir la priorité de la politique gouvernementale. La semaine dernière, mon gouvernement annonçait au Parlement qu'il diminuait les dépenses publiques dans tous les secteurs, à l'exception de l'assistance au développement. Le budget du développement en 1979 restera, conformément à l'objectif concerté de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)], au niveau élevé d'environ 0,85 p. 100 du produit national brut, suivant les conditions de l'aide publique au développement.

320. Une contribution essentielle à la coopération internationale en matière de développement dans le cadre d'une interdépendance croissante a été apportée par les pays de l'OCDE au cours de leur session ministérielle de juin dernier, lorsqu'ils ont décidé un programme d'action concertée pour promouvoir la croissance et la prospérité dans l'économie du monde entier. Ce programme vise à une stimulation de la croissance dans le nord comme dans le sud par un transfert accru de ressources, entre autres moyens. Le rétablissement de l'économie des pays de l'OCDE est indiscutablement d'une importance capitale pour la gestion de l'économie mondiale. Les Pays-Bas contribueront activement à cette relance.

321. A mon avis, il n'y a pas contradiction entre la notion de croissance et d'interdépendance globale et une stratégie pour éliminer la pauvreté et pour pourvoir aux besoins fondamentaux de l'homme. La politique de développement des Pays-Bas sera en fait guidée par ces deux concepts. Nous nous efforcerons d'assurer une croissance choisie et de procéder à des ajustements positifs dans les pays développés, afin d'assurer des changements de structure dans l'économie mondiale, permettant ainsi de réaliser le nouvel ordre économique international. En même temps, la politique des Pays-Bas tendra à éliminer le paupérisme des masses et le chômage.

322. Le Gouvernement des Pays-Bas se préoccupe vivement du manque de progrès dans le dialogue et de l'incapacité du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale à se mettre d'accord sur son mandat et la procédure à suivre. L'Assemblée générale devrait sans plus attendre régler les différences d'opinion qui existent encore afin que nous puissions avancer sur le fond dans notre tâche urgente.

323. Le Gouvernement des Pays-Bas se félicite du résultat positif de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, qui s'est tenue à Buenos Aires. En "jetant des ponts vers le sud", une

²⁴ Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, tenue à Genève du 14 au 25 août 1978.

nouvelle dimension sera donnée à la réalisation de l'autonomie collective des pays en développement.

324. Le dialogue Nord-Sud ne doit pas détourner l'attention de l'intensification du protectionnisme et d'autres évolutions négatives qui affectent directement la situation des pays en développement. Des mesures opportunes de correction et de prévention dans ce domaine sont au moins aussi importantes qu'un transfert accru des ressources. La tâche est urgente pour les gouvernements et les organisations internationales ainsi que pour leurs responsables, en particulier le GATT, le FMI, la CNUCED, l'OCDE et l'Organisation des Nations Unies elle-même.

325. Quel est le rôle des Nations Unies dans la gestion de l'interdépendance politique et économique globale ? Quel est le rôle joué par les Nations Unies pour renforcer la dignité de l'homme dans un monde interdépendant ? Les Nations Unies ont-elles la capacité et la force de traiter de ces questions brûlantes d'aujourd'hui ? Ces questions doivent être posées en toute honnêteté et sincérité.

326. Les réalisations des Nations Unies pendant l'année écoulée présentent des éléments à la fois positifs et négatifs. La trente-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale peut être évaluée positivement. Comme l'a dit son Président, la trente-deuxième session a fait preuve d' "un esprit de coopération et d'accommodement mutuel".

327. Je vois six domaines de réflexion et d'étude, dans lesquels, éventuellement, les Nations Unies pourraient prendre de nouvelles mesures.

328. Avant toute chose, les Etats Membres ont pour devoir de réévaluer leur propre attitude vis-à-vis de l'Organisation des Nations Unies. Si, par le passé, l'Organisation n'a pas souvent réussi à agir efficacement, conformément aux objectifs de la Charte, ce sont les Etats Membres eux-mêmes qu'il convient de blâmer de cette incapacité à appliquer les recommandations qu'eux-mêmes, quelquefois solennellement, avaient approuvées. Les Membres doivent avoir plus fréquemment et plus promptement recours à l'ONU, et en particulier au Conseil de sécurité et à la Cour internationale de Justice.

329. En second lieu viennent les opérations de maintien de la paix. A mon avis, nous assistons au dégagement d'un nouveau consensus en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix. Les réalisations de ces dernières années sont positives. L'Organisation des Nations Unies s'est montrée capable de constituer en diverses circonstances des forces efficaces pour le maintien de la paix, et des procédures satisfaisantes de partage des dépenses ont fait l'objet d'accords. Au nom de la Communauté européenne, mon collègue allemand a annoncé une initiative des Neuf pour le maintien de la paix [A/SPC/33/L.19]. Le moment d'agir est venu.

330. Le troisième point est celui des droits de l'homme. La reconnaissance du phénomène de l'interdépendance ne nous mènera nulle part sans la reconnaissance des droits de l'homme. La capacité des Nations Unies de traiter des problèmes des droits de l'homme doit être renforcée. Les possibilités existent. Il faut y recourir et les étendre encore.

331. Le quatrième point concerne le rôle et les fonctions du Secrétaire général et des chefs exécutifs du système des Nations Unies. Je crois fermement qu'une fonction publique internationale solide et dévouée peut disposer de possibilités étendues d'initiative et d'action. Il y a une étroite interaction entre les Etats Membres, d'une part, et, d'autre part, les organisations et leurs dirigeants. Une direction avisée doit et peut influencer et guider l'action des gouvernements membres. J'invite instamment le Secrétaire général à continuer de rechercher des initiatives nouvelles. La Charte lui confère les pouvoirs et l'autorité nécessaires. Je lui demande d'utiliser ces pouvoirs. Les gouvernements devraient être disposés à l'appuyer et à le suivre.

332. Le cinquième point se rapporte à la coordination et à la coopération à l'intérieur du système des Nations Unies. Il n'est pas normal que, alors que les Etats Membres sont appelés à coopérer à la mise en oeuvre de très nombreuses résolutions, les organisations du système des Nations Unies semblent attacher, quant à elles, tant d'importance à conserver leur autonomie. La rivalité entre des organisations internationales appartenant à un même système devrait prendre fin. Je voudrais inviter le Comité administratif de coordination à s'attaquer d'urgence au problème de la coordination et de la cohésion à l'intérieur du système des Nations Unies.

333. Le sixième et dernier point a trait à la prolifération sans contrôle des organisations internationales, prolifération qui crée des problèmes de chevauchement et de coordination. Il y a manque de coopération entre les organisations du système des Nations Unies et les organisations qui n'en font pas partie, y compris les organisations non gouvernementales, que je tiens pour très importantes. Le temps est venu de dresser le bilan de la situation et de commencer à travailler à la consolidation de la famille des organisations internationales.

334. Pour terminer, je dirai que toutes les nations et tous les peuples sont liés par la Charte des Nations Unies. La paix, le développement et la dignité de la personne humaine sont interdépendants. La prise de conscience de cette interdépendance doit tous nous guider au jour le jour et inspirer l'Assemblée générale.

335. M. ANAYA (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : La Bolivie, en tant qu'Etat Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, a fait siens, dès le début, les idéaux et les objectifs de cette organisation mondiale. Peuple qui a connu les vicissitudes qui caractérisent l'histoire des pays du tiers monde, le peuple bolivien a maintenu et continue de maintenir des liens de solidarité effective avec tous ceux qui luttent contre le colonialisme, contre l'exploitation étrangère occulte et contre le néo-colonialisme, contre la discrimination raciale et son phénomène le plus odieux : le système inhumain d'*apartheid*.

336. La Bolivie est, en vérité, un pays non aligné. Preuve en est sa conduite et le fait qu'elle défend les principes reconnus par la communauté internationale et consacrés dans la Charte des Nations Unies.

337. Au nom de mon gouvernement et de la délégation que je préside, je voudrais féliciter ce grand humaniste qu'est Indalecio Liévano d'avoir été élu à la direction de

cette assemblée générale. Mes remerciements vont aussi à M. Lazar Mojsov, qui a dirigé avec tant de distinction les débats des dernières sessions. Enfin, toute ma reconnaissance va au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, pour le dévouement avec lequel il met ses exceptionnelles qualités intellectuelles au service de cette organisation.

338. Un nouveau Membre est venu s'ajouter à tous ceux qui composent cette assemblée. Je souhaite la bienvenue aux Iles Salomon, libérées du spectre de la domination coloniale et qui viennent travailler à nos côtés pour édifier un monde meilleur.

339. Jusqu'à ce jour, on a eu tendance à considérer passivement la Bolivie comme un pays de contacts en raison de sa situation au centre de l'Amérique méridionale. En fait, mon pays est plus que cela, car il a émergé en tant que lieu de gravitations multiples par le moyen de bassins hydrographiques, de systèmes de communications et d'un système d'intégration économique qui, en acquérant vigueur et dynamisme, ne peuvent ni ne doivent empêcher la Bolivie, nonobstant ses relatives limitations, de revêtir une très grande signification pour l'unité, la paix et le progrès dans le continent.

340. Même les pays étrangers à notre continent devraient donc porter leur attention sur ces caractéristiques de la Bolivie. Dans un monde que menace une crise provoquée par un déséquilibre entre la croissance de sa population et la diminution des aliments et des matières premières dont il dispose, la Bolivie peut être, si on lui accorde l'infrastructure appropriée, un pourvoyeur de capacité exceptionnelle et un noeud de communications entre nord et sud, est et ouest.

341. Cette caractéristique continentale transcendente de la Bolivie se manifeste aussi par ses problèmes. Parmi eux, il faut relever celui de sa claustration géographique par suite d'une guerre de conquête, qui a pendant 100 ans limité regrettablement notre souveraineté et notre développement et nous a infligé d'immenses dommages matériels et psychologiques.

342. Alors que nous cherchons à dissiper ce cauchemar américain afin de pouvoir entamer un nouveau siècle resplendissant dans l'honneur et l'équité, nous avons vu les pays de l'Amérique latine, les Etats-Unis d'Amérique et d'autres pays nous apporter leur appui et nous prodiguer des encouragements dans notre détermination de revenir à la mer. Je saisis cette occasion pour les remercier tous, les remercier au nom de la Bolivie comme au nom de l'Amérique, car le différend du Pacifique, qui implique directement trois pays, menace aussi les perspectives de paix, d'intégration et de développement de tout le continent.

343. L'entente entre pays doit reposer sur des bases qui sous-entendent un minimum de conditions reconnues par les parties pour garantir que l'on ne soit pas soumis à la volonté de l'une d'entre elles, et qui sous-entendent aussi certains objectifs et certains délais en matière de négociation.

344. Le Gouvernement bolivien a entamé le dialogue avec le Chili, animé par un esprit de bonne volonté et de

coopération. Voulant oublier l'impératif historique qui exige une réparation équivalente aux dommages encourus, la Bolivie a accepté de négocier le problème et de chercher une solution dans le cadre de schémas nouveaux, schémas nouveaux qui, d'un côté, permettraient d'oublier les ressentiments et les griefs qui divisent les peuples, et qui permettraient, par ailleurs, de rechercher d'une manière pragmatique et sans aucune réserve mentale une forme de compréhension et d'entente n'impliquant pas de nouveaux sacrifices pour le patrimoine territorial bolivien.

345. Malheureusement, nous n'avons pas trouvé le même état d'esprit, et le gouvernement de mon pays a dû mettre fin à des négociations qui se heurtaient à une attitude rigide, arrogante et dilatoire.

346. La Bolivie vient de surmonter un moment critique de sa démocratie tant éprouvée. La dépendance et le sous-développement n'affectent pas seulement son économie, mais aussi ses superstructures politiques et sociales.

347. Notre régime juridique électoral veut que tout le monde vote; mais le niveau culturel ne permet pas à chacun de le faire en conscience et dans l'indépendance. Toutes les époques ont connu des contradictions et le présent ne fait pas exception.

348. Le Gouvernement bolivien actuel ne parviendra pas, pas plus que n'importe quel autre gouvernement, à hâter le rythme de maturité culturelle; mais il peut cependant éliminer les déficiences légales et les pratiques vicieuses qui viennent troubler les scrutins. C'est ce qu'il fera. Et pour commencer, il a invité toutes les forces politiques à participer à l'élaboration de textes juridiques nouveaux. Nous formons des vœux pour que cette décision soit accueillie avec la même sincérité par tous les secteurs qui participeront aux prochaines élections. Nous souhaitons que la conscience mondiale représentée ici ait la certitude que la Bolivie a mis au point un processus électoral non seulement honnête, mais aussi indépendant, ne faisant l'objet d'aucune pression étrangère, d'aucun financement extérieur, sans observateurs qui viennent, à leur gré, ajouter du parti pris. Nous voulons des élections boliviennes pour les Boliviens.

349. Le président Juan Pereda Asbún est le porte-drapeau de l'unité nationale et de la démocratie. C'est ce qu'il a déclaré et c'est ce qu'il met en pratique. Il veut donner un caractère de justice à l'unité nationale et, à la démocratie, l'objectivité qui lui permettra de battre en brèche le sectarisme et la démagogie. Son gouvernement a supprimé tous les décrets répressifs: état de siège, service civil obligatoire, dispositions touchant à la sécurité de l'Etat. Il a redonné sa place à la justice ordinaire. Il a remis en vigueur la Constitution et, par conséquent, rétabli le droit d'organisation et l'exercice du droit syndical.

350. Les universités ont été ouvertes de nouveau, elles sont pleinement souveraines et peuvent élire leurs autorités.

351. On vient de créer la sécurité sociale agricole afin de protéger le secteur le plus important de la population. Dans son conseil d'administration figureront des agriculteurs authentiques, conformément à la promesse officielle de

faire participer la classe des travailleurs aux différents niveaux de direction des organismes et des entreprises de l'Etat.

352. Les forces armées boliviennes, qui proviennent du peuple et qui sont imprégnées d'un idéal d'unité, ont le désir patriotique de bâtir une démocratie authentique.

353. Le Conseil des ministres est formé, dans sa quasi-totalité, par les représentants civils de forces politiques importantes.

354. La Bolivie observe de façon la plus rigoureuse les droits de l'homme. Elle a appuyé — et appuiera — toutes les mesures nécessaires afin de les préserver. Les droits de l'homme sont consacrés au sein même de la collectivité. Ils sont inséparables du droit de manger, d'être logé et vêtu, du droit à la santé, à l'enseignement, à la sécurité et à l'organisation syndicale et politique. Si la nation dans son ensemble ne jouit pas de l'indépendance et de la prospérité, il sera difficile de pouvoir garantir l'équilibre entre la souveraineté et la liberté, entre l'ordre public et le mécontentement.

355. S'il est impardonnable de faire fi des droits de l'homme dans les pays pauvres, ce l'est encore plus dans les pays riches qui ne les respectent pas sur leur propre sol et ne prennent pas les mesures nécessaires pour que ces droits s'épanouissent sur le sol étranger. Pourtant, l'origine lointaine du dédain manifesté pour les droits de l'homme doit être recherchée dans les pays riches. Un intérêt juste et sincère porté au respect de ces droits devrait à tout le moins s'accompagner d'une attitude bienveillante des pays les plus puissants du monde, ce qui signifie que ceux-ci renonceraient aux relations qui établissent une dépendance de la périphérie vers le centre, c'est-à-dire une attitude qui puisse ouvrir la voie à un ordre économique mondial nouveau.

356. La Charte des droits et devoirs économiques des Etats [*résolution 3281 (XXIX)*], ainsi que la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*], doivent se concrétiser en mesures efficaces afin que s'amenuisent à tout le moins les différences économiques exagérées qui existent entre les différents pays et qui contribuent en outre à rendre encore plus sensibles les inégalités dans chaque pays.

357. Il convient de mettre en oeuvre tous les facteurs de développement qui permettent aux pays à revenus bas ou moyens de faire face aux besoins fondamentaux de leurs populations sans avoir recours au paternalisme et, ce faisant, sans se soumettre à une dépendance plus grande.

358. Les pays surdéveloppés comprendront-ils qu'ils compromettent leur propre stabilité s'ils ne contribuent pas à créer un nouvel ordre économique mondial ? Il y a bien sûr certains indices, mais je vous le demande de nouveau : sont-ils suffisamment prometteurs ?

359. La Bolivie prend part à de nombreux programmes d'action pour la coopération économique entre les nations du monde. Elle comprend l'importance particulière qui s'attache à la coopération entre les pays de même niveau de

sous-développement et de technologie peu avancée, ce qui exige de faire appel à la main-d'oeuvre et à la faible capacité d'accumuler des capitaux, comme c'est le cas de ces pays.

360. Comme d'autres nations demeurées en arrière, la Bolivie exprime son angoisse et son insatisfaction dans différentes instances, conférences, congrès et assemblées. Elle dépense des sommes appréciables et accumule une documentation importante comme le font certainement de nombreux pays qui sont ici présents. Les bienfaits qu'elle en tire ne correspondent pas aux efforts qu'elle déploie. A vrai dire, il y a encore dans ce domaine un très grand écart entre la théorie et la pratique.

361. Nous ne pouvons ni ne voulons nier que nous ayons reçu, de pays américains, asiatiques et européens, une coopération dont nous leur savons grandement gré. Certains de ces programmes sont des programmes de soutien; mais il en est d'autres, plus importants, qui sont destinés à transformer nos structures économiques pour augmenter la productivité, remplacer les importations et, ce qui nous préoccupe le plus vivement, accroître nos exportations. Mais ce que nous voulons, c'est les augmenter du point de vue de la commercialisation lucrative, à l'abri des distorsions imposées par les pays du centre — parfois par ceux mêmes dont je viens de parler — qui, s'agissant de commercialisation lucrative, retiennent facilement la plus grande partie des bénéfices obtenus par les pays producteurs de matières premières au prix de grandes difficultés et de grands sacrifices.

362. Telle est la situation en Bolivie, pays dont l'économie repose surtout sur l'exportation de minerais cotés en baisse sur le marché, matériellement et psychologiquement, en raison des offres provenant de stocks qui, au cours de la seconde guerre mondiale, ont apporté une contribution précieuse à une démocratie qui menace aujourd'hui de nous étrangler.

363. Dès que fut connue l'autorisation donnée par le Congrès des Etats-Unis d'Amérique à l'Administration des services généraux de lancer sur le marché une partie des 35 000 tonnes d'étain de leurs réserves stratégiques, le prix de l'étain subit une telle diminution que l'économie de la Bolivie s'en trouva lésée et vit une diminution de ses recettes d'au moins 20 millions de dollars par an. Comment pourrait-on qualifier cette action unilatérale si ce n'est d'agression économique ?

364. Une diminution des revenus de cette sorte empêche tout Etat de répondre aux nécessités de son peuple, et par conséquent d'appliquer, dans la réalité, les droits de l'homme. Ainsi se confirme le fait que les pays nantis qui recommandent tant de respecter les droits de l'homme sont ceux qui, en réalité, créent les conditions entraînant l'effondrement de ces mêmes droits.

365. Compte tenu de cette expérience, la Bolivie est constamment solidaire des pays du tiers monde qui défendent leurs ressources naturelles pour les utiliser en faveur de leurs peuples et qui essaient d'en tirer des prix rémunérateurs qui leur permettent, grâce à leur patrimoine et à leurs propres efforts soutenus, de répondre à la gageure du développement.

366. En général, les pays industrialisés et financièrement prospères ne contribuent pas, comme on pourrait s'y attendre, à la solution globale des graves problèmes économiques qui affectent 80 p. 100 des êtres humains. En prétendant amortir simplement les effets du système actuel, on ne fait que contrecarrer le progrès des négociations, comme c'est le cas du dialogue Nord-Sud.

367. Le résultat peu encourageant de ces négociations montre que fait encore défaut la décision politique des grandes puissances d'augmenter d'une façon importante le transfert net des ressources réelles aux pays en développement, c'est-à-dire rendre à ces pays la contribution qu'ils ont apportée à l'essor des grands, et plus encore, au moment où les pays dont les économies se sont trouvées affaiblies par de telles contributions en ont besoin pour survivre et progresser. Au contraire, la situation mondiale pourrait devenir encore plus dangereuse et même plus explosive à la suite de crises internes qui, en s'échelonnant à travers le monde, pourraient constituer une grave menace à la paix.

368. Nous sommes convaincus de l'importance que les investissements ont pour les pays à épargne interne peu importante. Mais nous voulons rappeler que nous réfutons catégoriquement certaines pratiques de sociétés transnationales, que l'on qualifie de corrompues, dans la résolution 3514 (XXX) de l'Assemblée générale.

369. La Bolivie attribue une grande importance aux études faites au sein du Conseil économique et social en vue d'élaborer un code de conduite pour ces sociétés. Dans cette perspective, nous jugeons très importantes les conditions, ayant un caractère obligatoire, qui devront être établies à l'application du transfert de la technologie.

370. Des questions comme la désintégration de l'ensemble technologique, le transfert de la technologie dans des conditions différentes pour les pays en développement, la coopération internationale efficace pour une adaptation des techniques aux conditions propres à chaque pays, ainsi que le développement des techniques intermédiaires, doivent être considérées comme prioritaires si nous ne voulons pas que s'approfondisse l'abîme qui existe entre les peuples riches et les peuples pauvres.

371. Les bienfaits que l'on pourrait tirer de la coopération par la voie officielle se perdent parce qu'ils reviennent aux pays d'origine, favorisant les sociétés transnationales. La dévaluation monétaire, l'augmentation des prix, et en général les effets des crises se font sentir sur nos pauvres économies. Etant donné le prix du financement, et notamment celui de la technologie, bien souvent nous sommes accablés par le poids d'un endettement externe excessif. Nous devons toutefois payer un prix élevé pour mettre en marche notre développement.

372. La technologie est un bien culturel accumulé tout au long de l'histoire; c'est le fruit des efforts de l'humanité dans son ensemble et, par conséquent, elle fait partie de son patrimoine. En tant que tel, elle ne devrait pas faire l'objet d'achat ni de vente. Les Nations Unies devraient ouvrir une banque dépositaire de la technologie, qui serait à la disposition des pays qui voudraient l'utiliser pour le progrès et la paix.

373. De la même façon, nous sommes convaincus que la mer offre des richesses qui appartiennent au patrimoine commun de l'humanité. Par conséquent, la Bolivie a participé avec un intérêt particulier aux diverses réunions de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Elle est certaine que la Convention que l'on est en train d'élaborer permettra une participation égale des pays sans littoral et de ceux qui, géographiquement, sont défavorisés dans les bénéfices tirés de la zone économique exclusive et des fonds marins, ce qu'on appelle le patrimoine commun de l'humanité.

374. C'est avec satisfaction que l'Amérique latine a vu confirmer le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco), que j'ai eu l'honneur de signer au Mexique au nom de la Bolivie. La dénucléarisation de l'Amérique latine représente le premier acte de sagesse visant à éloigner, ne serait-ce qu'un peu, le danger direct d'une guerre nucléaire.

375. Etant donné qu'il est difficile d'établir des instruments efficaces en faveur des pays non dotés d'armes nucléaires, la communauté internationale a manifesté sa crainte devant les possibilités destructrices que possèdent quelques Etats et devant le risque qui plane sur l'humanité tout entière.

376. La récente session extraordinaire consacrée au désarmement n'a pas contribué à résoudre le problème. Dans l'intervalle, les guerres locales, au lieu de disparaître, n'ont fait que s'intensifier. De nouveaux foyers de tension apparaissent, notamment sur notre continent, et la paix stable, active et solidaire semble s'éloigner, entraînant des malheurs encore plus grands pour l'humanité.

377. Le problème du Moyen-Orient persiste également dans toute son acuité. Nous ne pouvons manquer de dire combien nous sommes préoccupés de voir que des territoires arabes se trouvent toujours entre les mains d'Israël à la suite d'un conflit armé. Nous ne pouvons manquer de dire non plus combien nous avons le souci du droit légitime du peuple palestinien de disposer d'un territoire où il puisse oeuvrer pour son bonheur, et nous ne pouvons manquer de déplorer toute entrave à la reconnaissance d'Israël en tant que membre de la communauté internationale, comme Etat avec lequel on doit coopérer dans le but louable d'octroyer au peuple juif un milieu dans lequel il puisse conserver ses traditions et développer son progrès et sa culture. Nous formons des vœux pour que les accords de Camp David aboutissent finalement à une solution heureuse.

378. Nous sommes préoccupés également par la lutte de libération des peuples d'Afrique. Nous avons donné un appui constant à l'indépendance de la Namibie et du Zimbabwe. Nous voulons que, en ce qui concerne la véritable autodétermination, les peuples qui luttent encore contre le racisme et le néo-colonialisme parviennent en Afrique à une souveraineté et une liberté pleines et entières.

379. Nous sommes préoccupés par la situation au Nicaragua. Avec l'accord des pays amis, nous essaierons de rétablir la paix, agissant dans le cadre des principes du système régional américain et conformément à la Charte des Nations Unies. Aujourd'hui, notre préoccupation est encore plus grande: le Président du Costa Rica a dénoncé la

violation du territoire de son pays, acte que, au nom de la Bolivie, je ne peux que condamner énergiquement.

380. Les peuples sous-développés voient avec angoisse que nous n'avons pas toujours la possibilité de choisir nous-mêmes entre la guerre et la paix, mais que notre sort dépend du changement — d'un changement qui, malheureusement, ne se manifeste pas — d'une structure industrielle fondée sur la fabrication d'armes et qui fait l'objet des décisions unilatérales des grands pays.

381. Tous les résultats positifs qu'avaient réussis les sessions consacrées au désarmement se sont évanouis à cause du veto par lequel les grandes puissances nucléaires s'arrogent la possibilité de demander un consensus préalable pour l'élection des cinq nouveaux membres qui devront être élus pour participer au nouveau Comité du désarmement.

382. C'est avec angoisse et effroi que nous voyons croître, d'année en année, les budgets consacrés aux armements et qui atteignent des chiffres paraissant relever de la pure fantaisie. Et pendant ce temps, dans le monde, des peuples entiers souffrent de famine et de maladie. Des millions d'enfants se voient condamnés à mourir sans avoir compris seulement ce que veut dire le don de la vie.

383. Une telle situation pourrait être améliorée si les Nations Unies instituaient les mécanismes destinés à éviter les conflits qui menacent la paix. Les questions névralgiques se verraient ainsi contrôlées avant de dégénérer en crises. La capacité de l'Organisation quant à l'examen des cas qui n'apparaissent pas toujours au plein jour mais provoquent cette insécurité qui incite les gouvernements à gaspiller, pour acquérir des armes, des ressources indispensables pour le développement pacifique, se verrait ainsi renforcée.

384. Je voudrais faire remarquer que, tandis que se déroule cette course aux armements et que des budgets dispendieux sont consacrés à la guerre, la Bolivie consacre 30 p. 100 de son budget à l'éducation, à tous les niveaux.

385. Sans armes, au sein de ses montagnes, ne pouvant parvenir au Pacifique à la suite d'une usurpation imposée contre tous les principes d'une cohabitation civilisée, mon pays ressent chaque fois davantage la menace d'une course aux armements sans cesse croissante.

386. Les grandes puissances ont la responsabilité première de créer les conditions pour que le monde puisse travailler en paix, à l'abri de la menace de l'anéantissement total. Il faudrait au moins qu'une partie des ressources consacrées aux armements — 400 milliards de dollars par an — soit destinée à la coopération pour vaincre le retard, la misère, la maladie et l'ignorance.

387. Tels sont les principes que nous avons traduits dans notre conduite internationale. Au cours de cette année, nous avons réaffirmé au sein du Conseil de sécurité notre foi dans la race humaine et la conviction que tous les hommes ont le droit au bien-être et à la liberté.

388. M. QUINTANA (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : C'est un grand plaisir pour moi que de présenter à M. Liévano, au nom de mon gouvernement et en

mon nom propre, les félicitations les plus chaleureuses pour son élection méritée à la charge honorifique de président de cette assemblée générale. Cette élection constitue la reconnaissance, à l'échelle mondiale, de ses qualités remarquables d'homme d'Etat et de diplomate, de même qu'un hommage à la noble nation qu'il représente si dignement et un honneur pour toute l'Amérique latine.

389. Je voudrais également féliciter son prédécesseur, M. Lazar Mojssov, pour la sagesse avec laquelle il a mené les travaux de la session précédente ainsi que ceux des trois sessions extraordinaires qui se sont déroulées dans le courant de cette année. Je présente également mes hommages les plus sincères au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, dont le travail intense et inlassable lui valent la gratitude de tous ceux qui partagent sa préoccupation pour le succès des objectifs de notre organisation.

390. A cette occasion, je tiens à souhaiter la bienvenue à la délégation des Iles Salomon qui participe pour la première fois à cette assemblée. L'accession à notre organisation de cette nation indépendante depuis peu met en application le principe de l'universalité.

391. Il y a quelques jours nous avons appris avec une grande satisfaction la nouvelle du progrès accompli dans le sens de la paix au Moyen-Orient, à la suite des conversations de Camp David. Nous croyons sincèrement que les efforts du président Carter, du président Sadate et du premier ministre Begin sont dignes de louanges. Il est certain qu'il manque encore de nombreux accords pour parvenir au succès, mais, au cours de ces conversations, un chemin a été frayé vers la solution définitive. Nous espérons que toutes les parties impliquées dans la situation actuelle qui règne au Moyen-Orient continueront à rechercher une paix juste et durable qui éliminerait le danger du recours à la violence avec sa possibilité d'extension à d'autres régions.

392. C'est avec l'attention qu'elle mérite que nous avons suivi l'évolution de la situation au Liban, et c'est avec une grande préoccupation que nous avons assisté aux difficultés que les forces des Nations Unies ont rencontrées pour accomplir leur noble mission. Nous nourrissons l'espoir que tous les événements que j'ai cités plus haut auront une influence décisive en vue d'un règlement rapide.

393. A Chypre, nous sommes devant une impasse et tous les efforts des Nations Unies pour trouver une solution n'ont produit aucun résultat. C'est notre désir le plus grand que les négociations reprennent et que la bonne volonté des parties au conflit permette de trouver une solution juste au problème.

394. En revanche, il est satisfaisant de juger des progrès accomplis dans la question de Namibie qui, assurément, était fort difficile. Encouragés par le résultat obtenu à l'heure actuelle, nous devons continuer sans ménager nos efforts jusqu'à ce que cette situation trouve sa solution.

395. La question du désarmement est à notre avis étroitement liée au maintien de la paix et de la sécurité mondiales, de même qu'avec le développement économique.

396. Il y a quelques mois s'est déroulée la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désar-

moment, dont les résultats peuvent être appréciés d'une manière contradictoire selon l'idée préconçue que l'on peut s'en faire. Mon pays considère que ces résultats représentent un pas en avant. Le seul fait d'avoir réussi à approuver par consensus le Document final [résolution S-10/2] témoigne de l'existence d'une volonté politique de parvenir au désarmement général et complet.

397. Certes, les obstacles à surmonter sont encore légion, mais par le même Document final sont établis les organes de négociation et les activités d'appui qui nous semblent s'imposer pour réaliser cette tâche. Nous devons tous faire des vœux et apporter notre coopération dans la mesure de nos possibilités, pour aplanir les difficultés et faire en sorte que cette aspiration si méritoire puisse être rapidement transformée en réalité.

398. En matière économique, le panorama mondial n'est pas des plus favorables. Il y a une semaine, le Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale a terminé ses travaux sans avoir pu parvenir à un accord sur le mandat qui lui avait été confié.

399. Dans l'intervalle, la situation des pays en développement s'aggrave de jour en jour. Les fluctuations des prix des matières premières produites par ces pays ont toujours tendance à baisser tandis que les prix des produits manufacturés que fabriquent les pays développés continuent de monter, d'où il résulte un déséquilibre de la balance des paiements des pays en développement, la perte de leurs réserves et l'augmentation de leur dette extérieure. Voilà qui empêche, à son tour, le développement et qui influe sur le droit à la santé et à l'éducation des peuples en question.

400. Les pays en développement sont conscients de l'injustice de cette situation et nous croyons qu'il nous faut trouver le moyen d'y porter remède. A notre avis, la solution réside dans ce qu'il est convenu d'appeler le dialogue Nord-Sud, mais, pour que ce dialogue produise des résultats pratiques, il est indispensable que les pays développés reconnaissent également cette injustice, soient disposés à renoncer aux avantages immérités dont ils ont joui et à accepter l'établissement d'un nouvel ordre économique international qui régit de façon plus équitable les relations économiques entre les pays.

401. Nous croyons également qu'il faut augmenter la coopération technique et économique entre les pays en développement, sans que celle-ci se substitue à la coopération que les pays développés sont tenus d'apporter.

402. Pour ce qui est du droit de la mer, nous constatons que, lors de la septième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, les progrès ont été modestes. En particulier, des divergences graves ont subsisté entre les pays développés et les pays en développement pour ce qui est du régime d'exploitation des fonds marins, et nous sommes préoccupés par le fait que l'un des pays développés a annoncé qu'il édictera unilatéralement une législation en la matière. Cela rendra encore plus difficile une transaction dans le domaine de la mer, qui, conformément à la déclaration de l'Assemblée générale, constitue le patrimoine commun de l'humanité.

403. Une nouvelle session de la Conférence a été convoquée pour l'année prochaine; nous espérons que cette

session aura un succès plus grand en ce qui concerne les négociations sur les différends qui nous divisent, et que l'on ne rouvrira pas le débat sur les points qui ont déjà été adoptés. C'est là notre désir le plus fervent. Nous ne voulons même pas penser à ce qui se passerait si les pays développés décidaient d'exploiter les fonds marins à leur bénéfice exclusif, agrandissant encore la différence qui les sépare des pays en développement.

404. Le Nicaragua poursuit sa politique invariable de respect des droits de l'homme et croit fermement à la nécessité de la promotion de ces droits au niveau international, principe énoncé dans la Charte constitutive de notre organisation.

405. Conformément à cette conviction, mon pays a invité la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'OEA à se rendre au Nicaragua. Mon pays est prêt à lui apporter toute la coopération utile pour l'accomplissement de sa mission.

406. Afin de pouvoir juguler les actes de subversion terroriste dont je parlerai plus tard, mon gouvernement s'est vu dans l'obligation de suspendre temporairement les garanties constitutionnelles; mais cette suspension a été décidée à cette fin exclusive et est appliquée avec la plus grande modération. En tout cas, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a été invitée à se rendre le plus tôt possible au Nicaragua. La date éventuelle de cette visite a été fixée au 5 octobre, en accord avec le Président de la Commission, M. Andrés Aguilar, afin de venir sur place observer le respect des droits de l'homme dans mon pays.

407. Le Gouvernement du Nicaragua est un gouvernement démocratique et l'actuel président de la République, le général Anastasio Somoza Debayle a reçu son mandat grâce à des élections populaires, en tant que candidat du parti libéral nationaliste. Le parti conservateur, traditionnellement opposé au parti libéral, a participé à ces élections. Le mandat présidentiel se terminera le 1^{er} mai 1981 et on a prévu avant cette date de nouvelles élections populaires.

408. Il existe cependant au Nicaragua des groupes qui veulent changer par la force l'ordre constitutionnel; certains parce qu'ils n'ont pas suffisamment de membres pour s'organiser en tant que parti politique et entrer dans la lutte électorale, d'autres parce qu'ils ne croient pas au principe démocratique qui veut que ce soit la majorité qui élise le gouvernement. Certains de ces groupes ont reçu une aide de l'étranger pour les soutenir dans leur action subversive.

409. Le mois dernier, un groupe de terroristes s'est emparé par surprise du Palais national où siégeait le Congrès et où se trouvent également les bureaux des Ministères du gouvernement et des finances. Les terroristes ont pris comme otages des députés, le Ministre du gouvernement, des fonctionnaires et des employés ainsi que des personnes qui se trouvaient dans le Palais. Au total, près de 3 000 personnes, y compris des femmes et des enfants. Pour leur restitution, les terroristes ont exigé du gouvernement la libre sortie du pays de 59 personnes incarcérées pour des délits de droit communs tels que des assassinats, des séquestrations, des assauts à main armée, qu'ils ont qualifiés de prisonniers politiques, et le versement d'une

importante somme. Pour des raisons humanitaires et pour sauver la vie de tant d'innocents, le gouvernement a accepté ces conditions.

410. Attribuant peut-être à la faiblesse ce geste humanitaire, les terroristes ont provoqué les jours suivants, dans diverses villes du pays, des mouvements de subversion qui ont entraîné des pertes de vies humaines et des pertes matérielles.

411. S'acquittant de son devoir, qui est de maintenir l'ordre, le Gouvernement du Nicaragua a dû faire appel à la force publique, comptant en outre sur la grande majorité du peuple nicaraguayen qui désire la paix et répugne à l'usage de la violence pour essayer de renverser l'ordre constitutionnel.

412. Le Gouvernement du Nicaragua estime qu'une action internationale est nécessaire pour prévenir et réprimer le terrorisme et il participe aux travaux des deux comités créés à cette fin par l'Assemblée générale²⁵. Néanmoins, nous pensons que les mesures prises jusqu'à présent devraient être étendues et spécifiées et, de plus, nous sommes en faveur du renouvellement du mandat du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention internationale contre la prise d'otages.

413. C'est pourquoi je suis heureux de faire savoir à cette assemblée que, depuis hier, le rapport de la Commission spéciale d'observateurs, créée par le Conseil permanent afin de vérifier les incidents de frontières portés à son attention par les Gouvernements du Costa Rica et du Venezuela, a été complété. Ce rapport, dont on a pu prendre connaissance hier après-midi et dans lequel les deux parties ont exposé leurs points de vue, a été jugé satisfaisant et accueilli en tant que tel par le Conseil. Dans ces conditions, j'ai été surpris de la déclaration du Président du Costa Rica selon laquelle il y avait eu agression de la part du Nicaragua. Le rapport dont je viens de parler contient une référence précise à cette situation et, je le répète, a été accueilli hier comme étant le fruit des efforts louables de la Commission spéciale. J'ai été surpris, je le souligne, de la déclaration du Président du Costa Rica à cette séance parce que, en sa qualité d'homme politique de premier plan de son pays, il n'ignore nullement qu'avant cette année, qui a été faite de convulsions multiples, il y avait eu des attaques contre le territoire du Nicaragua. J'ai eu l'honneur d'assister au transfert des pouvoirs, et dans son message le Président a notamment déclaré :

“Costa Rica ne sera désormais plus un refuge pour les hors-la-loi et les bandits internationaux. Nous ne permettrons pas que notre pays devienne un terrain d'action pour les groupes extrémistes, de quelque couleur politique qu'ils se réclament.”

414. C'est avec la plus vive attention que j'ai entendu cette promesse du Président du Costa Rica qui sous-entendait le fait qu'avant cette date des invasions avaient été commises contre mon pays par des groupes terroristes organisés, venus de cette république soeur. Néanmoins, 18 jours après que le

Président ait accédé au pouvoir, un pardon avait été accordé au chef communiste détenu, extrémiste ou “sandinista”, comme il aime à s'appeler. Ce pardon avait été accordé par le Conseil du gouvernement, bien qu'il eut précédemment été refusé par la Cour suprême, conformément à une décision dont j'ai la copie dans ce dossier, mais qu'il n'est pas opportun de lire entièrement.

415. Nous attendons que toutes les conventions internationales que nous avons signées soient respectées, et, en fait, nous avons reçu des rapports qui sont favorables et selon lesquels le calme a été rétabli au Nicaragua. Hier, il a été ordonné que tous les détenus politiques qui avaient été incarcérés à la suite des récents événements ayant provoqué l'effusion de sang dans notre patrie soient libérés.

416. Nous comprenons que nous avons en Costa Rica un pays voisin frère qui s'est toujours efforcé de rechercher des solutions pacifiques à nos différends. Mais nous pouvons seulement regretter que les terroristes opérant à partir du Costa Rica et qui ont récemment attaqué mon pays soient demeurés impunis.

417. Néanmoins, toutes mesures sont prises pour revenir à des conditions normales et j'espère qu'avec la visite de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, qui se rendra dans mon pays au début du mois prochain, tous les problèmes en suspens pourront être réglés, étant donné que mon gouvernement et le Président de la République sont attachés au maintien des relations les plus amicales avec tous les pays du continent américain, en particulier avec les pays frères du Costa Rica et du Honduras.

418. Je ne me livre à aucun reproche. Je fais simplement part de ce qui s'est passé et il n'y a nullement de ma part manque de respect à l'égard de la république soeur du Costa Rica qui déploie tous les efforts possibles pour le rétablissement de la paix entre nos deux pays.

419. Je voudrais conclure en remerciant cette assemblée de l'attention qu'elle m'a accordée et avec la promesse fervente que le Nicaragua est engagé au maintien de la paix dans la République et au rétablissement de l'ordre constitutionnel après ces journées de troubles et d'effusion de sang sur notre sol national.

420. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants du Japon, du Chili et du Costa Rica, qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Permettez-moi de rappeler une fois de plus que l'Assemblée générale, à sa 4^e séance plénière, a décidé que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse seraient limitées à 10 minutes. Étant donné l'heure tardive et le nombre d'orateurs, je suis certain que les représentants accèderont à ma requête et coopéreront en s'en tenant à cette limite et en s'exprimant aussi brièvement que possible.

421. M. ABE (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Hier, 26 septembre, dans le débat général, M. Gromyko, ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, a déclaré ce qui suit, parlant du Japon :

“Malheureusement, des tendances préoccupantes transparaissent dans sa politique. Espérons que ce pays ne

²⁵ Comité spécial du terrorisme international; Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre la prise d'otages.

finira pas par glisser dans le mauvais chemin qui a déjà conduit d'autres peuples à de terribles souffrances, et le Japon lui-même à la catastrophe." [8^e séance, par. 69.]

422. La politique fondamentale du Japon découle clairement de ce que le Ministre des affaires du Japon, M. Sonoda, a déclaré par deux fois cette année du haut de cette tribune. Il y a deux jours seulement, le 25 septembre, il a dit :

"Comme je l'ai dit assez en détail à la session extraordinaire consacrée au désarmement, mon pays a pour politique fondamentale la recherche de la paix et le refus de devenir une puissance militaire." [6^e séance, par. 138.]

423. Le 30 mai dernier, lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement²⁶, le Ministre a déclaré entre autres choses que le Japon avait maintenu sa politique fondamentale de refus de devenir une puissance militaire qui pourrait menacer d'autres Etats et que, faisant de la coopération internationale le fondement de sa politique étrangère, le Japon s'est toujours efforcé d'utiliser ses capacités économiques pour contribuer à la stabilité et à la prospérité de la communauté internationale; que, sur la base de la décision du Japon de s'engager dans une telle voie qui constitue une gageure sans parallèle dans l'histoire, repose la ferme détermination du peuple japonais de faire en sorte qu'une guerre mondiale ne puisse jamais éclater à nouveau; et qu'aujourd'hui, plus de 30 ans après la fin de la seconde guerre mondiale, le peuple japonais s'en tenait fermement à cette détermination à l'encontre de laquelle le Japon n'agira jamais.

424. M. Gromyko a également déclaré dans son intervention qu'en ce qui concerne les relations entre le Japon et l'Union soviétique son pays était "pour de bonnes relations avec ce pays [le Japon]... Cependant, il faut que, de son côté, il agisse de manière voulue". [8^e séance, par. 70]. Je voudrais également répondre à cette remarque en disant clairement que des relations amicales sont le résultat des efforts des deux parties intéressées plutôt que des mesures unilatérales de l'une d'entre elles, et que le Gouvernement japonais a toujours fait tout ce qu'il pouvait pour instaurer des relations véritablement stables et amicales avec l'Union soviétique.

425. M. DIEZ (Chili) [interprétation de l'espagnol] : La délégation chilienne regrette que le Ministre des affaires étrangères de la Bolivie, parlant à cette séance du fait que son pays est sans littoral, ait choisi la voie erronée et stérile de la distorsion des faits historiques et se soit écarté des faits qui ont constitué les négociations. Nous avons fait preuve de sérieux au cours de ces négociations, et l'on ne saurait qualifier ce sérieux d'attitude rigide, arrogante ou dilatoire, car il est la règle minimale dans toutes relations internationales. Voilà quelle est notre attitude, et elle restera inchangée.

426. M. TINOCO (Costa Rica) [interprétation de l'espagnol] : Le Ministre des affaires étrangères du Nicaragua a lancé une accusation sérieuse et inqualifiable

lorsqu'il a voulu trouver une contradiction entre les paroles du président Carazo prononcées le 8 mai dernier au Congrès constitutionnel de la République du Costa Rica et celles qu'il vient de prononcer devant l'Assemblée générale des Nations Unies.

427. Il n'y a nullement contradiction. Le 8 mai, le président Carazo a dit que le Costa Rica ne serait pas le refuge d'éléments indésirables qui avaient commis des fraudes dans le monde entier et qui avaient détenu et détenaient encore des centaines et peut-être des milliers de personnes qui souhaitaient recouvrer les fonds investis dans des entreprises qu'ils avaient fondées. Et il a tenu sa promesse; en effet, depuis cette date et même quelques jours avant que le président Carazo ait fait connaître sa décision, le financier bien connu qui a comparu devant les tribunaux de plusieurs pays, M. Vesco, n'a pas remis les pieds au Costa Rica et il ne les y remettra jamais.

428. Le président Carazo a dit aussi que le Costa Rica ne serait pas un refuge pour les terroristes et il a dit qu'il ne l'avait jamais été. Le Costa Rica a été un pays d'asile pour des hommes qui se sentaient persécutés par leur gouvernement, fidèle en cela à une tradition plus que centenaire.

429. Au début du XIX^e siècle, quand les nations d'Amérique latine luttèrent pour se consolider, sont arrivés sur notre sol des hommes éminents comme le maréchal La Mar et d'autres grandes figures des guerres d'indépendance de l'Amérique du Sud, qui ont trouvé asile et refuge au Costa Rica, tout comme les grands hommes politiques de l'Amérique centrale, au siècle dernier et en notre siècle. Ces grands hommes politiques n'avaient pas trouvé dans leur patrie la possibilité de vivre dans les conditions que souhaitent tous ceux qui aiment la démocratie et croient en les droits de l'homme.

430. Le représentant du Nicaragua a cité comme exemple de contradiction la grâce accordée à un Costaricien, un jeune homme nommé Plutarco Hernández, qui, il y a 16 ans, alors qu'il était âgé de 18 ans, avait conduit une automobile pour libérer un sandiniste que le Gouvernement du Costa Rica détenait dans une prison pour avoir violé les lois du droit d'asile en vigueur au Costa Rica.

431. C'est là un exemple bien faible; un seul homme grâcié, un Costaricien, tout jeune alors, qui conduisait une automobile parce que d'autres essayaient de libérer un camarade, ce qu'ils ont d'ailleurs fait.

432. En réalité, on voit là le désir de l'actuel Gouvernement du Nicaragua, au pouvoir depuis 40 ans, de voir le Costa Rica devenir une force de police chargée de surveiller les 70 000 ou 80 000 Nicaraguayens qui vivent au Costa Rica. Certains d'entre eux ont fui des conditions politiques qu'ils estiment inacceptables et d'autres sont venus au Costa Rica pour y trouver de meilleures conditions économiques, de meilleures conditions de vie et de santé.

433. On a dit maintes fois que le Costa Rica n'avait pas d'armée et, cependant, veillait sur ses frontières. Mais les frontières sont celles d'un pays en développement et la zone la plus proche du Nicaragua est une région rurale, avec des fermes dont la moitié des pâturages sont au Costa Rica et l'autre au Nicaragua. Il est impossible d'empêcher que des

²⁶ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session extraordinaire, Séances plénières, 9^e séance.

gens qui ne sont pas satisfaits du Gouvernement du Nicaragua et veulent monter une action contre lui cherchent à s'infiltrer en trompant la vigilance de nos autorités.

434. Les Etats-Unis ont une grande armée et des milliers, peut-être des millions, de policiers, et pourtant, combien de Mexicains, chaque année, traversent le Rio Grande pour chercher du travail aux Etats-Unis en dépit des lois qui les en empêchent.

435. Un pays ne peut se transformer en cerbère devant une si grande foule de gens, presque tous opposés au gouvernement de leur patrie. Si le Gouvernement du Nicaragua ne veut absolument pas qu'ils passent nos frontières, qu'il construise un mur sur sa frontière avec le Costa Rica, mais qu'il le construise sur le territoire du Nicaragua et non pas sur le sol sacré du Costa Rica.

436. Je veux protester contre les paroles prononcées par le Ministre des affaires étrangères du Nicaragua, mais je prie l'Assemblée de m'excuser d'avoir élevé la voix pour protester contre ce que je considère comme une attaque contre la dignité de mon pays, reconnu par tous comme un pays épris du droit, de la démocratie, et scrupuleusement respectueux de tous les traités internationaux.

437. M. ROLON ANAYA (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : Je regrette de prendre la parole si tard, mais je serai aussi bref que possible.

438. La délégation chilienne a l'habitude de réfuter presque systématiquement ce que disent les ministres des affaires étrangères de mon pays. Mais c'est cette délégation qui a remis le problème sur le tapis, et j'avais cru qu'elle le faisait pour répondre aux épithètes grossières que nous avons entendues il y a à peine deux jours ici, mais c'est toujours à moi qu'elle répond et jamais à ces pays. Cela me rappelle une chanson populaire de mon pays qui dit : "Le roquet aboie contre les pauvres, mais fait le beau devant les riches".

439. Tout le monde sait — et les chefs d'Etat et les peuples les plus dignes de foi l'ont déclaré sans ambages — que depuis le problème du canal de Panama, heureusement résolu, le problème majeur de ce continent qui a tant fait pour la paix et la coexistence civilisée est celui de l'encerclement injuste de la Bolivie dont l'unique ouverture sur la mer, c'est-à-dire sur le monde, a été fermée pour des raisons obscures engendrées par la force et la conquête, par

un gouvernement voisin qui vient de montrer son vrai visage par l'intermédiaire des représentants chiliens.

440. Parmi les quelques problèmes qui perturbent et choquent le sens de la justice de la communauté latino-américaine, il y a donc l'injuste encerclement de ma patrie. Devant cette situation, au lieu du dialogue fraternel, sincèrement pacifiste et constructif, que souhaitent la Bolivie et toute l'Amérique latine, le gouvernement de ce pays voisin — ce qui ne veut pas dire son peuple —, pour ajouter encore à une série incroyable d'offenses et à sa triste collection d'abus, a décidé unilatéralement de détourner les eaux d'une rivière de notre cordillère, la Lauca — fait qui est devenu célèbre dans le monde entier —, et, il y a quelques semaines, a commis une nouvelle violation du territoire bolivien par la destruction de la borne N° 38, dans une région de la Bolivie très riche en soufre.

441. Nous avons protesté par l'intermédiaire de l'ambassade de l'Uruguay à La Paz et nous avons fait connaître les termes d'un document parfaitement serein, soigneusement pesé, par lequel nous avons indiqué que nous ne perdriions jamais notre sang-froid, face à ces défis et à d'autres.

442. On nous dira certainement que tout cela est faux, que ce n'est que pure invention; mais malheureusement cela est vrai. Cette réalité est une insulte aux yeux du monde entier. Un gouvernement qui se moque de la communauté internationale, qui se moque de son propre peuple, est condamné à vivre dans une farce sinistre et systématique.

443. Mais ce n'est pas ce genre de débats que nous voulons ouvrir. Nous devons à tout prix essayer de résoudre ces questions, et c'est à cela que se consacrent sans relâche le peuple et le Gouvernement boliviens. Comment peut-on résoudre ce problème que soulève une fois de plus le Gouvernement chilien en cette assemblée ? Je crois qu'avec un dialogue généreux, constructif, sans subterfuge ni moquerie, grâce à la médiation de tous les membres de la grande famille latino-américaine, on pourra y parvenir. La Bolivie est disposée, à toujours été disposée et continuera d'être disposée à entamer un dialogue utile, mais elle ne saurait accepter des délais injurieux à la bonne foi de tous les peuples. Il est certain que tous nos frères d'Amérique latine et tous nos frères du monde — c'est-à-dire vous-mêmes — ont la parole et, ce faisant, nous prêteront leur appui.

La séance est levée à 20 h 35.